

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES 2022

12 MOIS D' ACTIONS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

UN TERRITOIRE UNI
POUR PLUS DE PROXIMITÉ
ET DE PARTAGE

www.paysdelarbresle.fr

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES	4
VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	6
6 Population	
6 Les compétences de la Communauté de Communes	
7 Le fonctionnement	
8 Les commissions	
9 Les conseillers communautaires	
11 Une vision partagée pour l'avenir de tous	
15 Ressources Humaines	
20 Service commun Achat - Commande Publique	
21 Les finances	
LA CCPA, UNE INTERCOMMUNALITÉ DYNAMIQUE ET INNOVANTE	25
25 La CCPA, Dynamique et Innovante	
28 Améliorer la qualité de vie des habitants	
32 Soutenir l'agriculture locale	
35 Travaux d'investissement en voirie	
37 Patrimoine	
SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ AVEC LES HABITANTS	39
39 Plus de cohésion sociale	
42 Accompagner les jeunes du territoire	
44 Proche de vous, proche de chez vous : espace France services	
46 Le service communication	
48 Système d'Information Géographique	
49 Développement numérique et Systèmes d'Information	
LA CCPA, UNE INTERCOMMUNALITÉ SENSIBLE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	50
50 Mobilité sur le territoire de la CCPA	
52 La CCPA continue des actions pour réduire la quantité de déchets produits	
54 Assainissement collectif et non-collectif et les eaux pluviales urbaines	
61 La CCPA s'engage dans la transition écologique	
AU CŒUR DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET SPORTIVES	63
63 Encourager la pratique sportive	
67 Le Pays de l'Arbresle poursuit sa stratégie touristique	
GLOSSAIRE	74



PIERRE-JEAN ZANNETTACCI

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

LA CCPA VÉRITABLE OUTIL COLLECTIF AU SERVICE DE 17 COMMUNES

L'activité des services est fille des agents et des élus.

En introduction de ce rapport, je souhaiterais cette année rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui s'engagent pour nos populations.

Une collectivité n'est rien sans ses agents. Je tiens à saluer l'implication qui a été la leur. Une implication particulière cette année dans la conception du Projet de Territoire. Dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, ils auront aussi pour tâche de le porter avec tous les autres acteurs du territoire (économiques, associatifs, collectifs ou simple citoyen) et avec tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à son écriture.

Je tiens à rappeler que la notion de confiance mutuelle est essentielle, c'est le fondement même de la réussite. Chaque agent communautaire est imprégné de l'esprit public et dans son périmètre d'action aura liberté de manœuvre. C'est dans ce sens-là que nous maintiendrons la qualité et la réactivité de nos services communautaires.

Face aux situations que nous impose ce temps d'incertitude et de crise, il faudra que l'esprit de responsabilité de chacune et chacun soit porté par tous. Responsabilité cela signifie respect et reconnaissance des compétences de chacun.

Corrélativement, une collectivité n'est rien sans ses élus. Je tiens à témoigner que les 17 maires, les membres du bureau communautaire, les élus du conseil ont fait preuve d'un état d'esprit remarquable au sein de nos instances. Nous validons ensemble les orientations politiques, nous faisons en sorte de faire émerger l'intérêt commun et j'en suis très fier. Nous nous faisons confiance mutuellement. Nous avons tous à cœur de développer notre territoire harmonieusement. Je suis très attentif à ce que la parole de chacun soit exprimée et écoutée sans querelles partisans.

Nos 17 maires, pour les voir fonctionner au quotidien, donnent tout leur temps pour leur engagement au bien être des habitants de leur commune. Ils se présentent en élus responsables. Ils ont besoin de soutien en ces moments très compliqués où l'incertitude règne, où la confiance en les élus diminue tout autant et aussi vite que l'impatience et l'agressivité augmentent.

Quand on a rassemblé en même temps : un projet politique, une confiance mutuelle et un esprit de responsabilité, tout ça crée le ferment sur lequel se développe le sentiment d'appartenance et pour faire une analogie sportive, il faut que chacun de nos agents et de nos élus aient la fierté de porter le même maillot, celui de la CCPA !

Bonne lecture.



L'année 2022 en images

1^{er} FEVRIER 2022
NOUVELLES CONSIGNES DE TRI



14 MAI 2022

INAUGURATION DU COMPLEXE RUGBYSTIQUE COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE



24 MARS 2022

LE PAYS DE L'ARBRESLE S'ORGANISE POUR AIDER LA POPULATION UKRAINIENNE



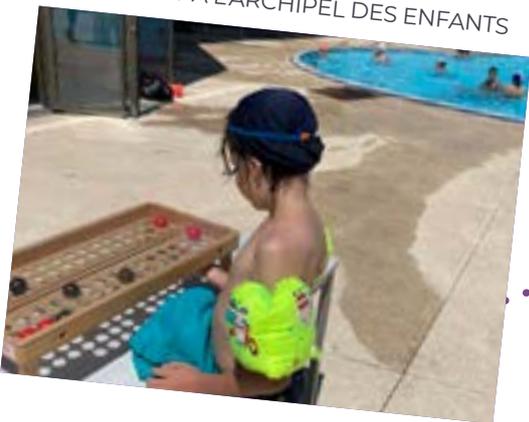
12 JUIN 2022

INAUGURATION DE L'ESPACE CYCLOSPORT DU PAYS DE L'ARBRESLE



6 JUILLET 2022

POOL PARTY À L'ARCHIPEL DES ENFANTS



12 SEPTEMBRE 2022

INAUGURATION DE L'ESPACE FRANCE SERVICES DU PAYS DE L'ARBRESLE



29 SEPTEMBRE 2022

SÉMINAIRE AGENTS ET ÉLUS
SOIRÉE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE

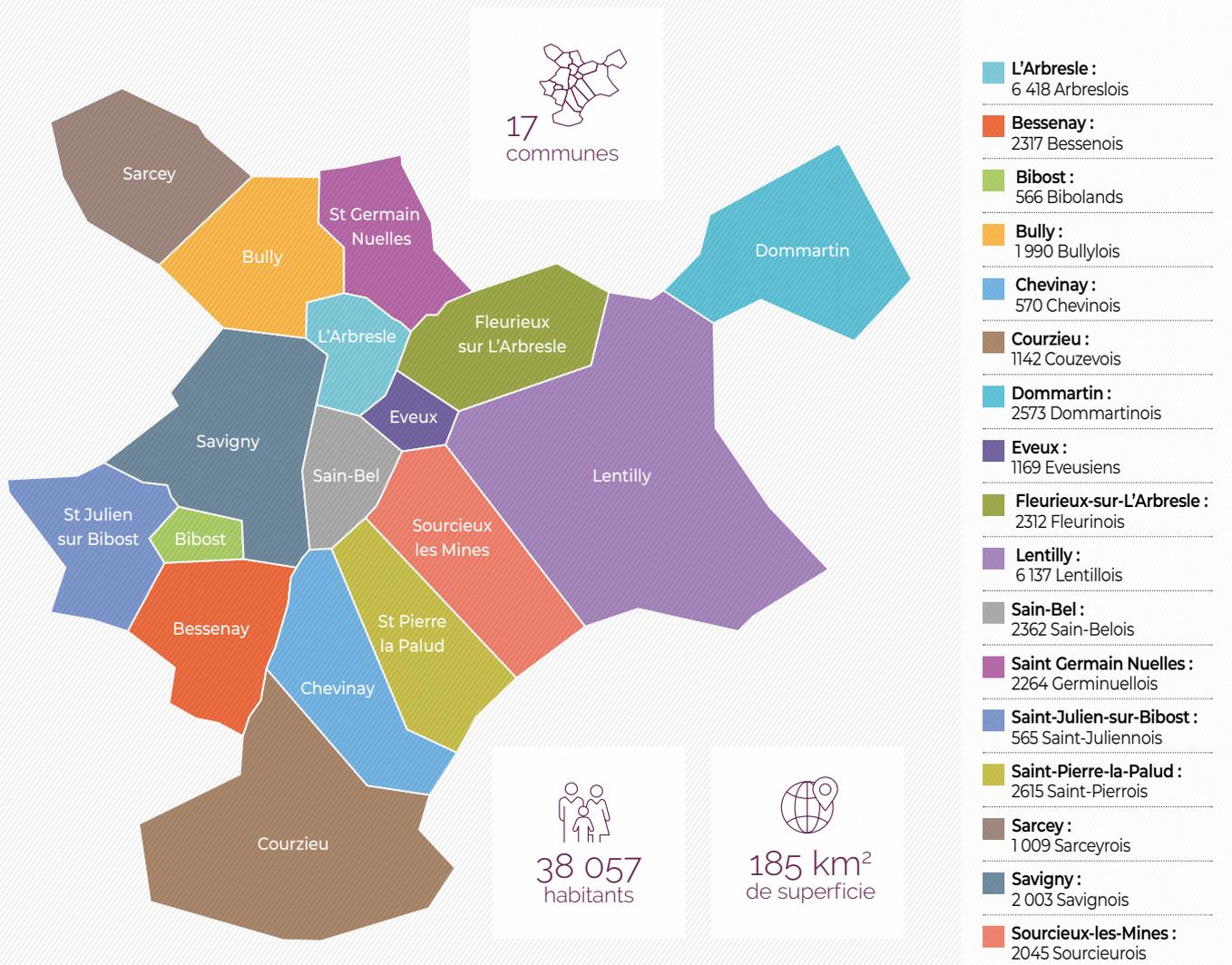


2 ET 8 OCTOBRE 2022

INAUGURATION DU PORTE VOIX, MAISON MOBILE DES MURMURES DU TEMPS



**RENDEZ-VOUS
EN 2023**



* Au 1^{er} janvier 2021

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
 - Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur.
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**
- **Actions de développement économique**
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI sur le versant de l'Yzeron, sur le bassin versant de l'Azergues et sur le bassin versant Brévenne Turdine.**

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
- **Politique du logement et du cadre de vie**
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
- **Actions sociales d'intérêt communautaire**
- **Assainissement collectif et non collectif**

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Petite enfance**
 - Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions « petite enfance » conduites dans les communes du territoire communautaire.
 - Création et gestion de relais assistants maternels.
- **Jeunesse**
 - Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions jeunesse conduites dans les communes du territoire communautaire.
 - Information jeunesse et gestion d'un Point d'Information Jeunesse communautaire.
- **Transport et mobilité**
 - Compétence Mobilité définie à l'article L1231-1-1 du code des transports

- **Santé**
 - Élaboration et mise en œuvre d'un programme local de santé communautaire.
 - Participation à la réalisation et à l'aménagement des équipements hospitaliers et de l'établissement d'hébergement des dépendantes (EHPAD) « maison de retraite intercommunale Les Collonges ».
- **Numérique**
 - Élaboration et mise en œuvre d'un schéma intercommunal de développement numérique.
 - Établissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques.
- **Patrimoine**
 - Création, aménagement et gestion des bâtiments de la gendarmerie de L'Arbresle.
 - Aménagement, entretien et gestion de la retenue d'eau dite « Bassin de la Falconnière » à Sourcieux les Mines.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs :
 - L'Archipel, centre aquatique du Pays de L'Arbresle (Sain Bel) ;
 - Le boulodrome de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le complexe sportif de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le plateau d'éducation physique de Grands Champs (Sain Bel) ;
 - Le complexe rugbysique du Pays de L'Arbresle (Fleurieux sur L'Arbresle).
 - Les tennis couverts non démontables à vocation communautaire sur les communes de Lentilly, Saint Pierre la Palud, Saint Germain Nuelles et Bessenay.
- **Gestion des eaux pluviales urbaines**
- **Compétences complémentaires GEMAPI**
- **Culture**
 - Création d'un parcours culturel et touristique.

LE FONCTIONNEMENT

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure en lien étroit avec ses communes membres, la gestion de services publics essentiels pour le quotidien des habitants et met en œuvre des projets structurants pour le rayonnement du territoire.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Équivalent au Conseil Municipal dans une commune, il se réunit en séance publique afin d'administrer la structure intercommunale. Il délibère et vote les projets qui lui sont soumis.

Ses membres sont appelés les conseillers communautaires, au nombre de 47 et deux suppléants. Ils représentent les 17 communes du territoire.

LE BUREAU

Cet organe est composé du Président, des Vice-présidents et des délégués.

Ses missions sont de préparer les décisions et les orientations communautaires. Il règle également les affaires pour lesquelles le Conseil Communautaire lui a donné délégation.

Toutes les communes sont représentées dans cette instance.

LE PRÉSIDENT

Le Président est l'exécutif de la Communauté de Communes. Il est chargé d'administrer la structure intercommunale et d'appliquer les décisions des instances communautaires.

Ses principales missions sont :

- Préparer et exécuter le budget.
- Prendre les décisions.
- Mettre en œuvre les politiques communautaires.
- Encadrer les agents.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Ses missions sont de préparer les grandes décisions communautaires ainsi que de proposer des évolutions du territoire. Cette instance oriente politiquement l'action communautaire.

GESTION DES ASSEMBLÉES



8

CONSEILS COMMUNAUTAIRES
 à compter de mai, la publicité des débats est assurée par la diffusion en direct du conseil sur le site internet de la CCPA



234

DÉLIBÉRATIONS CONSEIL



21

BUREAUX



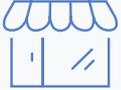
60

DÉLIBÉRATIONS BUREAUX

LES COMMISSIONS

Ce sont des groupes de réflexions chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à mettre en œuvre, et de formuler des propositions d'actions. Elles sont composées d'élus et de techniciens référents qui co-animent la commission avec leur Vice-Président ou délégué. Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux.

Les thématiques :

 <p>PARCOURS ARTISTIQUE</p>	 <p>FINANCE / INFORMATIQUE</p>	 <p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / ZONES D'ACTIVITÉS / COWORKING</p>	 <p>AGRICULTURE</p>
 <p>SPORTS</p>	 <p>DÉCHETS</p>	 <p>MUTUALISATIONS</p>	 <p>TOURISME</p>
 <p>JEUNESSE</p>	 <p>COMMERCE ARTISANAT</p>	 <p>VOIRIE</p>	 <p>SOLIDARITÉS</p>
 <p>MOBILITÉ TRANSPORT</p>	 <p>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</p>	 <p>CULTURE</p>	 <p>ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - PLUVIAL</p>
 <p>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p>			

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



Le Président
Pierre-Jean ZANNETTACCI
> Maire de L'Arbresle



Florent CHIRAT
1^{er} Vice-Président
Agriculture
Tourisme
> Maire de St-Julien-sur-Bibost



Franck CHAVEROT
Délégué
Agriculture
> Maire de Bibost



Noël ANCIAN
2^e Vice-Président
Développement économique
> Maire de St-Germain-Nuelles



Charles-Henri BERNARD
Délégué
Développement économique
> Maire de Bully



Virginie CHAVEROT
3^e Vice-Présidente
Mobilité,
Transports
> Lentilly



Morgan GRIFFOND
4^e Vice-Président
Transition écologique et énergétique
Environnement déchets
> Maire de St-Pierre-La-Palud



Daniel LOMBARD
Délégué
Déchets
> Bessenay



Diogène BATALLA
5^e Vice-Président
Finances
Informatique & Mutualisation
> Maire de Fleurieux-sur-L'Arbresle



Olivier LAROCHE
Délégué
Mutualisation
> Maire de Sarcey



Jean-Bernard CHERBLANC
6^e Vice-Président
Solidarités
> Maire de Courzieu



Alain THIVILLIER
7^e Vice-Président
Aménagement du territoire
> Maire de Dommartin



Yvan MOLLARD
Délégué
Sport
> Sain-Bel



Frédéric TERRISSE
Délégué
Jeunesse
> Sourcieux-Les-Mines
Délégué Jeunesse, Culture et Vie associative à partir du 1^{er} avril 2022



Christian MARTINON
8^e Vice-Président
Voirie Pluvial et assainissement
> Savigny



Bertrand GONIN
Délégué
Pluvial et assainissement
> Maire de Eveux



**Yves
BERTHAULT**
Dommartin



**Cédric
BLANC**
Suppléant
St-Julien-Sur-Bibost



**Marlène
BOURBON**
Sarcey



**Sarah
BOUSSANDEL**
L'Arbresle



**Annick
BRUN PEYNAUD**
Bully



**Maria
CHEMARIN**
Courzieu



**Thomas
ALESSI**
Fleurieux-sur-
L'Arbresle



**José
DOUILLET**
L'Arbresle



**Claire
DOUVIER**
Suppléante
Bibost



**Karine
FOREST**
Maire de Bessenay



**Yvette
FRAGNE**
L'Arbresle



**Bernard
GONNON**
St-Pierre-la-Palud



**Alexandra
GOUDARD**
Lentilly



**Philippe
GRIMONET**
Lentilly



**Monique
LAURENT**
Maire de Savigny



**Catherine
LAVET**
Dommartin



**Elvine
LEON**
Fleurieux-sur-
L'Arbresle



**Christine
LOPEZ**
Sain-Bel



**Thierry
MAGNOLI**
Lentilly



**Jacques
MALIGEAY**
Bessenay



**Geneviève
MARION**
Saint-Germain-
Nuelles



**Sheila
MC CARRON**
L'Arbresle



**Lucie
MONCOUTIE**
Sourcieux-Les-
Mines



**Nicole
PAPOT**
Lentilly



**Frédéric
PAULOIS**
Chevinay



**Gilles
PEYRICHOU**
L'Arbresle



**Martine
PUBLIE**
St-Germain-Nuelles



**Raymond
REVELLIN CLERC**
Maire de Sain-Bel



**Geneviève
RIBAILLER**
Eveux



**Annie
ROSTAGNAT**
St-Pierre-La-Palud



**Dominique
ROSTAING-
TAYARD**
L'Arbresle



**Nathalie
SORIN**
Maire de Lentilly



**Richard
CHERMETTE**
Maire de Chevinay



UNE VISION PARTAGÉE POUR L'AVENIR DE TOUS



LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE

Associer un territoire dynamique et innovant à un cadre de vie préservé est toute l'ambition du Pays de L'Arbresle et ce, depuis notre dernier projet de territoire écrit en 2015.

Depuis, le monde a changé, il est essentiel d'appréhender les nouveaux enjeux, de prendre en compte la transition écologique et des modes de vie repensés. Co-construit dans une démarche participative, le projet de territoire 2040 du Pays de L'Arbresle a la volonté d'inscrire « l'humain » au cœur de ses ambitions. Il permettra à tous, habitants, entreprises, institutions et associations de bien vivre ensemble sur notre territoire, au travers de **10 grands besoins** :

- | | |
|---|---|
|  Préserver. |  S'engager. |
|  Se loger. |  Se nourrir. |
|  Se déplacer. |  Économiser. |
|  Travailler. |  Grandir. |
|  Se soigner. |  Se divertir. |

C'est le projet de notre territoire, une vision partagée, pour l'avenir de tous...

C'est notre « Terre d'avenir ».

UNE DÉMARCHÉ COLLABORATIVE ET PARTAGÉE

En juin 2015, le premier projet de territoire du Pays de L'Arbresle est approuvé.

Composé de grands enjeux et d'actions, il a pour objectif de « proposer un service public de qualité et de proximité garant d'un équilibre constant entre la vitalité de notre territoire et la préservation de notre cadre de vie ».

L'évolution des modes de vies, des enjeux liés au changement climatique et de la mise en place d'un nouveau contrat de Relance et de Transition Écologique par l'État nécessite la réécriture du projet de territoire existant.

Il a fait l'objet de nombreux ateliers de travail, animés par le Cerema, qui ont réuni élus locaux, partenaires et habitants pour aboutir à un projet de territoire qui va au-delà des compétences de chacune des collectivités.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

État des lieux et analyse des documents disponibles

- Présentation de la démarche de réécriture du projet de territoire aux agents de la Communauté de Communes.
- Recensement des démarches et documents internes à la collectivité et en partenariat avec d'autres institutions.
- Réappropriation de l'ancien projet de territoire.

1er atelier : perception des enjeux du territoire par les élus et les agents de la collectivité

- Objectif : réaliser une analyse atouts-faiblesses-menaces opportunités du territoire.
- Démarche : construction d'un récit métaphorique, en associant le territoire à un mode de transport (mouvement), et les atouts ou faiblesses à des symboles qui font avancer ou freiner le territoire.
- Analyse et synthèse des éléments issus du premier atelier, pour définir les enjeux du territoire.

2e atelier : construire une vision partagée du territoire avec les élus et les agents de la collectivité

- Objectif : se projeter en 2040 pour construire une vision « idéale » du territoire.
- Démarche : rédiger une revue de presse fictive avec des titres d'articles structurants et positifs décrivant les conséquences du développement et de l'aménagement du territoire.
- Synthèse du deuxième atelier, pour construire un premier canevas de grandes orientations.

3e atelier : consultation citoyenne regroupant près de quatre-vingts participants (élus, agents, acteurs du monde socio économique, partenaires institutionnels et habitants), pour travailler sur la vision du Pays de L'Arbresle à l'horizon 2040

- Objectif : travailler avec la population sur leur vision des enjeux du territoire, et d'un futur souhaitable.
- Démarche : échange sur les points forts, faibles et défis du territoire, et écriture d'une carte postale en répondant à la question suivante : « en quoi fait-il bon vivre au Pays de L'Arbresle en 2040 ? »
- Analyse et synthèse du troisième atelier, pour alimenter les enjeux et actions du projet de territoire.

Commissions : analyse du canevas produit à partir des premières étapes de la démarche en commissions thématiques

- Objectifs : reformuler, hiérarchiser et valider les enjeux et actions proposés pour chaque besoin.
- Démarche : plusieurs commissions se sont succédées et la commission transition écologique doit valider l'ensemble du projet.
- Synthèse et reformulation du projet suite au travail réalisé en commissions thématiques.
- Présentation du document en bureau élargi aux maires, pour une première validation.

Restitution du troisième atelier « consultation citoyenne »

- Objectif : faire valider cette feuille de route aux participants du troisième atelier.
- Démarche : présentation des besoins, axes, enjeux et actions.

Finalisation du projet de territoire

- Rédaction du projet de territoire.
- La Communauté de Communes est accompagnée par l'agence Pamplémousse pour définir une identité graphique et visuelle pour le projet.
- Validation du document final en conseil communautaire.

Restitution du projet de territoire aux élus, agents, acteurs du monde socio-économique, partenaires institutionnels et habitants.

RAPPEL

Le projet de territoire propose différentes actions à horizon 2040. Elles pourront être réalisées à court, moyen ou long terme, selon les priorités définies chaque année. Ce document évoluera au fil du temps pour répondre aux enjeux climatiques, écologiques et permettre à tous de bien vivre sur notre territoire.

UN TERRITOIRE À CONSTRUIRE ENSEMBLE

Le projet de territoire concrétise notre identité territoriale :

- celle qui nous est propre et pour laquelle nous devons développer la participation citoyenne pour co-construire sur nos 17 communes et composer selon nos singularités,
- celle qui s'est aussi construite et doit se construire avec les territoires voisins, pour harmoniser les prises de décisions et répondre aux enjeux de demain.





Préserver.

enjeu n°1

Protéger durablement le cadre de vie

enjeu n°2

Renforcer toujours la qualité de vie



S'engager.

enjeu n°1

Protéger la biodiversité

enjeu n°2

Maîtriser la ressource en eau

enjeu n°3

Produire une énergie locale et verte



Se loger.

enjeu n°1

Favoriser la diversité de l'habitat

enjeu n°2

Développer des logements plus durables

enjeu n°3

Privilégier un urbanisme raisonné



Se nourrir.

enjeu n°1

Tendre vers l'autonomie alimentaire

enjeu n°2

Valoriser les produits du terroir

enjeu n°3

S'adapter au changement climatique locale et verte



Se déplacer.

enjeu n°1

Encourager la mobilité douce et le covoiturage

enjeu n°2

Développer les transports en commun

enjeu n°3

Réduire la pollution atmosphérique



Économiser.

enjeu n°1

Réduire les déchets

enjeu n°2

Optimiser la collecte des déchets

enjeu n°3

Valoriser les déchets

enjeu n°4

Favoriser les circuits courts



Travailler.



enjeu n°1

Développer des emplois attractifs et diversifiés

enjeu n°2

Développer une agriculture attractive

enjeu n°3

Favoriser le retour des commerces et des services publics

enjeu n°4

Garantir un développement touristique raisonné et maîtrisé

enjeu n°5

Limiter l'étalement urbain

Grandir.



enjeu n°1

Soutenir les parents et la petite enfance

enjeu n°2

Accompagner la jeunesse

enjeu n°3

Devenir un territoire inclusif

Se soigner.



enjeu n°1

Développer les services de soins et de santé

enjeu n°2

Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie

enjeu n°3

Améliorer la prise en compte des populations âgées

Se divertir.



enjeu n°1

Renforcer le rayonnement du territoire par le sport

enjeu n°2

Développer l'offre culturelle pour tous

enjeu n°3

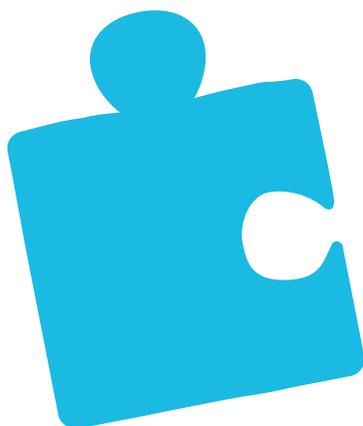
Faire la part belle aux festivités

enjeu n°4

Soutenir une vie associative dynamique

enjeu n°5

Encourager les activités durables





RESSOURCES HUMAINES

LES MISSIONS DU SERVICE

- Conseiller et participer à la définition de la politique RH de la collectivité
- Pilotage et suivi de la masse salariale
- Gestion des effectifs, des emplois et des compétences
- Gestion des recrutements et des compétences
- Construction et mise en œuvre du plan de formation
- Construction et gestion du dispositif d'évaluation professionnelle
- Gestion administrative et statutaire (carrières, rémunération, retraite, discipline, contentieux, etc.)
- Organisation et gestion des temps de travail (cycles, horaires, etc.)
- Accompagnement des agents et des services (conseils, orientation, conduite du changement)
- Mise en œuvre des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail
- Prévention des risques professionnels et accompagnement des agents en reclassement
- Animation du dialogue social et des instances représentatives (CT, CHSCT)

FAITS MARQUANTS 2022

- » Travail sur la nouvelle convention du service commun 2023/2026 pour proposer un service répondant aux attentes des communes adhérentes, au coût réel pour la CCPA
- » Beaucoup de changements dans les interlocuteurs Centre de gestion (CDG), communes et mutation/ congé maternité/parental dans le service. Il n'a pas été possible d'organiser de rencontre collective avec les communes en 2022.
- » De nombreuses évolutions règlementaires (reclassement, bonification, nouvelles grilles indiciaires, indemnité inflation, augmentation du point d'indice de 3.5%, revalorisations de carrière, gestion covid)
- » De nombreux recrutements
- » De nombreuses réorganisations de services
- » Don de jours de repos entre agents
- » Forfait mobilité durable
- » Préparation pour le passage à la norme M57 au 1^{er} janvier 2023
- » Elections professionnelles CAP, CCP,
- » Création du Comité Social Territorial



ILS ONT INTÉGRÉ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pôle Ressources/Communication

- **Martine POULARD**, Gestionnaire Ressources Humaines (01/02), remplacement
- **Ambre ETIENNE**, Chargée de communication (16/05), remplacement
- **Marie HUPPE**, Gestionnaire Ressources Humaines(05/09), remplacement
- **Marie BUTIN**, Alternante service communication (12/09)
- **Séverine PORTE**, Assistante Comptable (19/09)
- **Aline NOEL**, Gestionnaire Ressources Humaines (01/10)
- **Nancy LACASSAGNE**, Gestionnaire RH (01/10)

Pôle Développement

- **Stéphane DUBUIS**, Chargé de Coordination Petite Enfance-Parentalité (10/01)
- **Geneviève MICHALLET-BOUALI**, Chargée de mission social (14/03)
- **Kimberley GALOUSTOFF**, Agent Maison France Services (09/06)
- **Marjolaine GIVRE**, Agent Maison France Services (09/06)
- **Elisabeth MEREAU**, Chargée de Mission Aménagement et Développement Economique (05/09)
- **Aurélié ROUX**, Coordinatrice Jeunesse/Culture (05/09)
- **Elisa GORSE**, Coach sportive (12/09) 17H00 hebdomadaires

- **Raphaël EGGER**, Alternant service Transition Ecologique (03/10)
- **Astride JUNET**, Responsable du Service des Solidarités (17/10)
- **Audrey POLTURAT**, Animatrice RPE Lentilly (24/10) retour de disponibilité
- **Maël BEZAÏD**, MNS (07/11)

Pôle technique

- **Marie-Chloé STRECKER**, Chargée mission mobilité (17/02)
- **Zahir AZRI**, Agent d'entretien (21/03)
- **Enzo VIDAL**, Agent d'entretien (01/06)
- **Maude THOLLY**, Responsable SIG (04/07)
- **Carole GSELL**, Responsable service gestion des déchets (22/08)
- **Olwin TISSOT**, Renfort service Assainissement (12/09)
- **Cédric BELDAME**, Responsable d'Exploitation du Service du Patrimoine (02/11)
- **Gabriel PONSONNET**, Technicien SPANC (06/12)

Mutation interne

- **Cécile COCHET**, Coordonnatrice Ressources Humaines (01/07)
- **Zahir AZRI**, Agent technique (07/05)
- **Ophélie GRATALOUP**, Développeur Touristique (01/09)
- **Pierre FIMBEL**, Technicien Assainissement Collectif (01/08)

DÉPARTS

Ils ont quitté la CCPA pour d'autres aventures professionnelles

Pôle Ressources/Communication

- **Guillaume JARLAN**, Assistant Comptable, remplacement (28/02)
- **Aurélié QUINAULT**, Coordinatrice Ressources Humaines (01/06)
- **Emilie GARREL**, Gestionnaire Ressources Humaines (congé parental) (31/08)
- **Chantale BORELLY**, Gestionnaire Ressources Humaines (02/09)
- **Martine POULARD**, Gestionnaire Ressources Humaines remplacement (09/09)
- **Ambre Etienne**, Chargée de communication, remplacement (10/11)
- **Marie HUPPE**, Gestionnaire Ressources Humaines, remplacement (30/11)
- **Rémy MARION**, Chargé de mission SI disponibilité (15/12)

Pôle Développement

- **Stela TSVETANOVA**, Chargée de mission développement économique (31/01)
- **Audrey GAILLARD**, Développeuse touristique (18/02)

- **Heddi MARTINEZ**, Coordonnateur Jeunesse 06/03
- **Laurent MARTIN**, Coach sportif remplacement (06/03)
- **Lucie DOUGNAC**, Responsable service des solidarités (16/05)
- **Julie PIN**, Coach sportive, 17H00 hebdomadaires (31/08)
- **Aurélié PELLISSER**, Animatrice RPE Lentilly (22/10)
- **Pierre CHAMBE**, Responsable service Développement Economique (31/12) (détaché en tant qu'élève de l'Ecole Nationale d'Administration)

Pôle technique

- **Farid BOUKEROUCHA**, Agent technique (02/01/2022)
- **Franck DEFOIX**, Agent d'entretien (06/03)
- **Yannick BOUTILLIER**, Agent technique (06/05)
- **Benjamin VERDILLON**, Responsable SIG (01/06)
- **Marion BONNEFOY**, Responsable service Gestion des déchets (01/08) (Disponibilité)
- **Olivier CLATEL**, Responsable d'Exploitation du Service du Patrimoine (31/10)
- **Olwyn TISSOT**, Renfort service Assainissement (23/12)

ACCOMPAGNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Alternants – contrat d'apprentissage 2022/2023 :

- **Marie BUTIN**, Alternante au service communication (12/09)
- **Raphaël EGGER**, Alternant au service transition écologique (03/10)

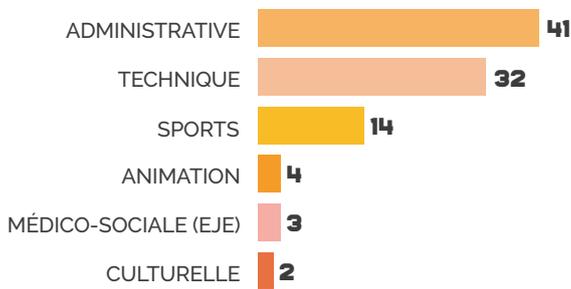
Stagiaires 2022 :

- **Axel BARON**, Service finances (14/02 au 17/02)
- **Maxime BROISSIAT**, Service tourisme (01/02 au 26/02)
- **Léana ROUDON**, Service technique (07/02 au 11/02)

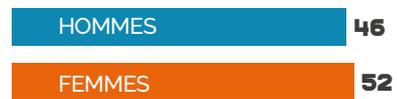
- **Audrey JEULAND**, Service agriculture (14/03 au 26/08)
- **Clara ZANINETTI**, Service communication (21/03 au 30/09)
- **Julie-Anne JORANT**, Service agriculture (04/04 au 30/09)
- **Clémence BARRILLIET**, Service finances (16/05 au 29/07)
- **Mahé GUYOT**, Service des sports – L'Archipel (11/04 au 15/04)
- **Louane MEUNIER**, Service juridique (21/11 au 16/12)
- **Romain POYET**, Service des sports – L'Archipel (28/11 au 02/12)
- **Victoria DEWEZ**, Service des sports – L'Archipel (26/12 au 28/12)



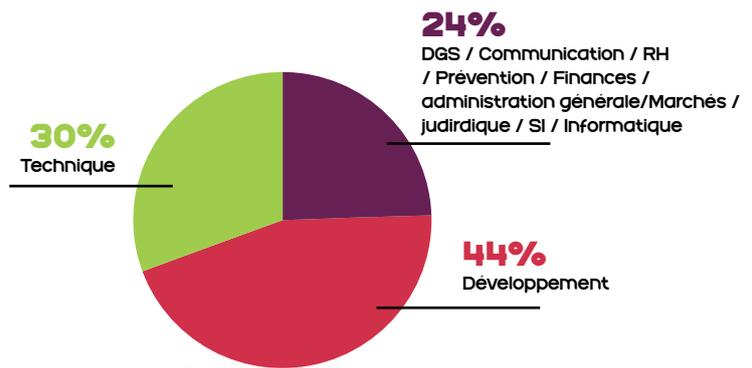
RÉPARTITION PAR FILIÈRE



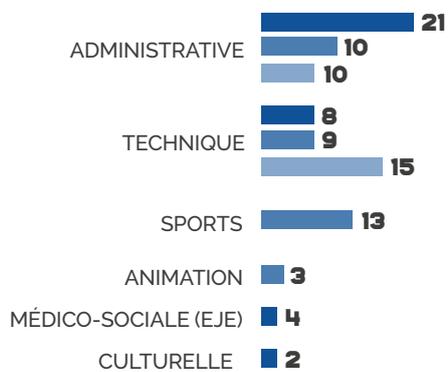
*Les apprentis ne sont pas concernés



RÉPARTITION PAR PÔLE



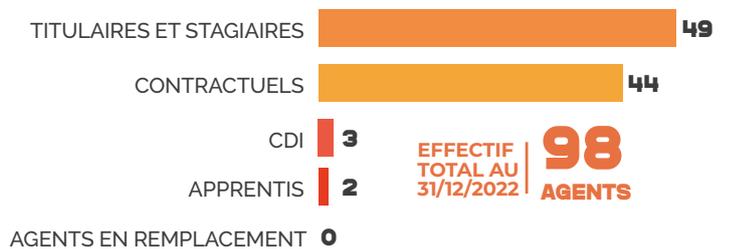
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE ET FILIÈRE



*Les apprentis ne sont pas concernés

■ catégorie A ■ catégorie B ■ catégorie C

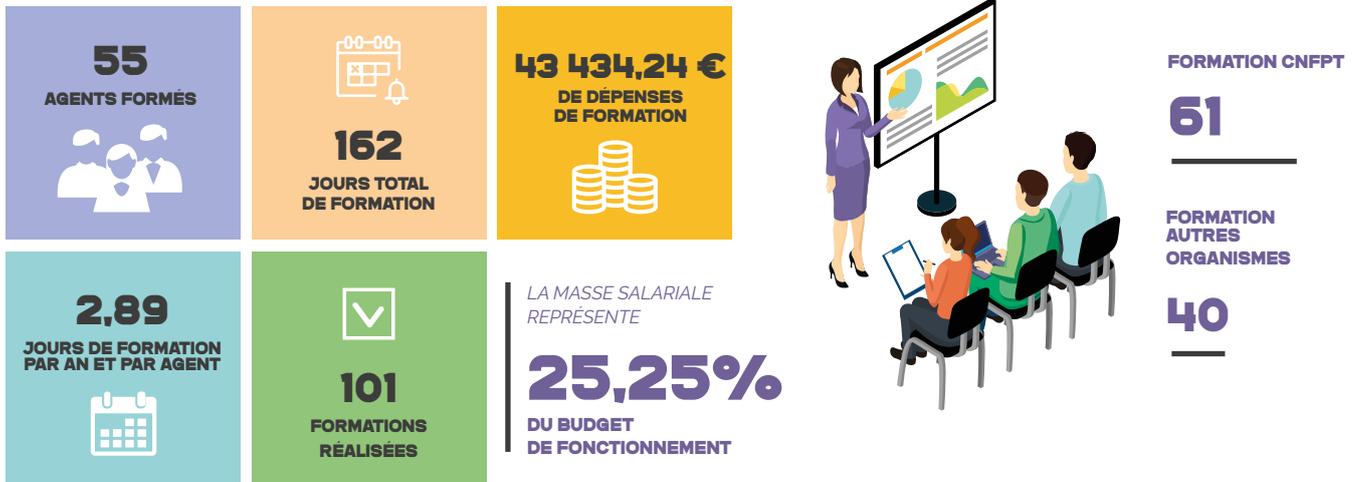
EFFECTIF



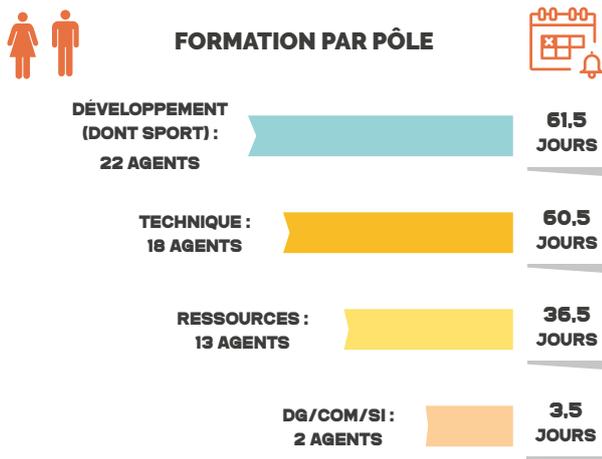
EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2022 **98 AGENTS**

FORMATIONS 2022

La grande majorité des formations a été assurée par le CNFPT dans le cadre de la cotisation obligatoire.



LES FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ REPRÉSENTENT



73 JOURS DE FORMATION SOIT 11 ACTIONS DE FORMATION

- La signalisation temporaire de chantiers sur la voirie
- AIPR Concepteur
- Gestion de l'agressivité et conflits avec les usagers
- La sécurisation des travaux en hauteur
- PSE1 recyclage
- PSE2 recyclage
- PSC1
- CAEP MNS recyclage
- Habilitation électrique BS BE manœuvre - initiale
- Habilitation électrique BS BE manœuvre - recyclage
- Protégeons la santé mentale des agents

COMITÉ TECHNIQUE (CT) / COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

En 2022, les représentants du personnel et les élus représentant la collectivité se sont réunis lors de 4 séances.

Ils ont émis un avis sur les dossiers suivants :

ORGANISATION DES SERVICES MAISON FRANCE SERVICES	ORGANISATION SPATIALE DU SIÈGE FINANCES/RH
FORFAIT MOBILITÉS DURABLES	PROTOCOLE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
RÈGLEMENT ET PLAN DE FORMATION 2022 - 2023	BILAN ANNUEL ASSISTANTE SOCIALE 2021
TABLEAU DES EFFECTIFS 31/12/2021	DON DE JOURS DE REPOS
RAPPORT ACFI	ORGANISATION DES SERVICES ARCHIPEL MNS
RAPPORT ANNUEL MÉDECINE PRÉVENTIVE 2020	ORGANISATION SPATIALE DU SIÈGE SERVICE TECHNIQUE
LETTRE DE CADRAGE ASSISTANT ET CHARGÉ DE PRÉVENTION	SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
PCA PROTOCOLE HYGIÈNE SÉCURITÉ COVID	ORGANISATION DES SERVICES TECHNIQUES / ENTRETIEN MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL
ORGANISATION DES SERVICES SOLIDARITÉ/JEUNESSE/CULTURE	ORGANISATION SPATIALE DU SIÈGE
BESOIN DE PERSONNEL SAISONNIER ET OCCASIONNEL	ORGANISATION DES SERVICES RH/PRÉVENTION MUTUALISATION 2023
ORGANISATION DU SERVICE FINANCES	TRAVAUX L'ARCHIPEL

SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES (SCRH) :

En 2022, le périmètre du service commun RH est resté le même qu'en 2021 à savoir :

8 COMMUNES ET 1 SYNDICAT ADHERENT AU SERVICE

Bessenay, Bully, L'Arbresle, Courzieu, Fleurieux-sur-L'Arbresle, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Sourcieux-les-Mines, SIVOM de la Giraudière.

Quelques chiffres de l'activité du SCRH

Nombre d'arrêtés	1043
Nombre de contrats	578
Nombre de bulletins de paie	5212
Nombre de jours de formation	380,33



SERVICE COMMUN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (SCPRP)

L'année 2022 fut une année charnière pour le service commun prévention mutualisé. Elle fut marquée par la fin de la COVID au 2^{ème} trimestre permettant la mise en place du suivi normal des collectivités et syndicats et l'arrivée d'un nouvel adhérent au 1^{er} le Syndicat de Rivière de Brévenne Turdine. Le service englobe désormais 14 communes, 2 syndicats et l'E.P.C.I.

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SERVICE COMMUN AU 1^{ER} JANVIER 2022 :

- L'Arbresle
- Bessenay
- Bibost
- Bully
- Chevinay
- Syribt
- Courzieu
- Dommartin
- Eveux
- Fleurieux-sur-L'Arbresle
- Sain-Bel
- CCPA
- Saint-Germain-Nuelles
- Saint-Julien-sur-Bibost
- Savigny
- Sivom de la Giraudière
- Sourcieux-les-Mines

Chaque adhérent s'est vu fixer au minimum 4 rendez-vous avec le conseiller de prévention, ce qui a permis de recenser beaucoup plus finement les besoins et difficultés rencontrés.

Au 31 décembre 2022 :

- 100% des collectivités et Syndicats disposent des documents obligatoires (contre 12% en 2021)
- 84% des collectivités et Syndicats ont un assistant de prévention (contre 45% en 2021)
- 50% des collectivités et Syndicats ont été inspectés par les agents chargés des fonctions d'Inspection du CDG69. Ces visites ont permis d'analyser finement certains ERP et de progresser dans les nouvelles normes de sécurité en accompagnant les services et en apportant les réponses au rapport d'inspection.

Les attentes des collectivités recensées se mettent en place par :

- Le recensement des besoins en formation liée à la prévention a été effectué en novembre et décembre 2022 : 38% des collectivités ont répondu. Ce bilan a été transmis au service Formation de la CCPA ce qui a permis d'effectuer des demandes d'organisation de stages sur le territoire pour 2023 via le CNFPT.
- Un marché EPI a été élaboré avec le rattachement des collectivités et Syndicats le désirant. Les réponses attendues début octobre n'ont pas permis de répondre favorablement à celui-ci. Une nouvelle étude sera lancée sur 2023.
- La mise en place de rencontres ponctuelles avec tous les agents et quelques élus de certaines collectivités afin de leur parler et de leur faire découvrir les obligations, les responsabilités de l'employeur et de l'agent, les missions et les acteurs de la prévention.

2023 sera marquée par l'organisation de demi-journées de sensibilisations et d'informations des assistants de prévention au sein du territoire en collaboration avec le réseau des conseillers de prévention du CDG69 et de la CCPA.

Par ailleurs, le service commun va évoluer au 1^{er} janvier 2023 avec la sortie de la commune de Dommartin et l'arrivée de la commune de Sarcey.



SERVICE COMMUN

ACHAT ET COMMANDE PUBLIQUE

2022 : L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

16 communes font partie du service commun commande publique.

L'activité du service continue d'augmenter en 2022 et la collaboration avec les communes autour des problématiques d'achat et de marchés publics se construit progressivement.

63

consultations
dont 49 pour les services de la CCPA/2 pour un groupement de commande/12 pour des marchés communaux.

95

marchés attribués
dont 68 pour les services de la CCPA

3

commissions des marchés

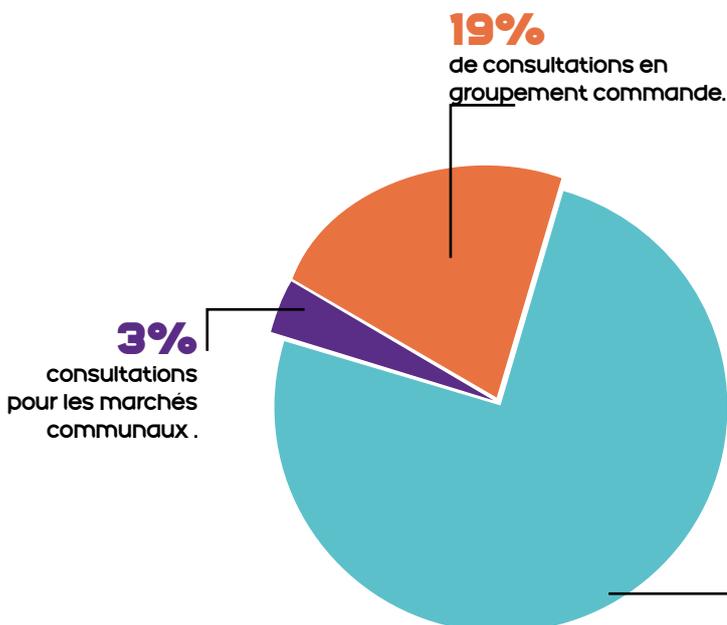
9

commissions d'appel d'offres

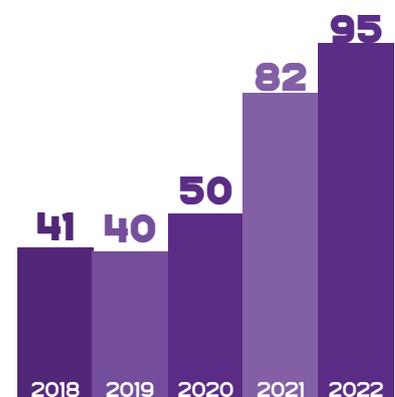
18

marchés inférieurs à 40 000€ HT
dont 6 en procédure adaptée / 12 sans publicité, ni mise en concurrence

CONSULTATIONS SUR L'ANNÉE 2022



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MARCHÉS



LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les marchés communaux - intervention du service à différents niveaux du cycle achat :

- De l'expression du besoin à l'exécution du marché :
 - Marché pour l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle
 - Marché pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la commune de Bully
 - Marché pour des missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du futur giratoire de Grange Chapelle à Savigny
 - Marché pour des missions d'AMO pour la commune de Bully
- Rédaction des pièces administratives et suivi de la publication :
 - Marché pour le nettoyage des locaux pour la commune de Dommartin
 - Marché pour la restauration scolaire - Prestations de confection, livraison en liaison froide et préparation des repas pour la commune de Dommartin
 - Marché pour la réhabilitation partielle de la salle polyvalente à Courzieu

- Animation de la structure « Petite enfance » pour la commune de Dommartin

• Soutien à la rédaction (sur le logiciel marché, diffusion d'exemples de DCE, relecture de DCE) :

- Marché pour des missions de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un pôle santé à Savigny
- Marché pour la rénovation d'un logement d'urgence à Eveux
- Marché pour la conception et réalisation d'une piste de pumptrack à Dommartin

Les groupements de commandes

Interventions différentes du service :

- Renouvellement des marchés existants : Marché de fourniture de services en téléphonie fixe et accès Internet
- De l'expression du besoin à l'exécution du marché : Marchés de fourniture d'équipements de protection individuelle (4 lots)

BILAN DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE LA CCPA

Outre les clauses environnementales qui sont insérées dans la plupart des marchés, des clauses sociales sont également présentes pour certaines prestations. En 2022, 8 marchés comportaient des clauses sociales et 2 marchés étaient réservés à des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

En chiffres

Au total, au cours de l'année 2022 :

5 262

heures d'insertion ont été réalisées par 31 participants, soit une moyenne de 170 heures par participant.

Parmi ces participants :

13 % de femmes

29 % résident sur le territoire de la CCPA

Les entreprises et structures mobilisées en 2022

- Serned, Téréidéal Tarvel, Concept 3P, Sita Centre Est, Eiffage Route, Perret, Eurovia Lyon, Crouzet Fils, Albertazzi
- 1 Structure d'Insertion par l'Activité Economique : les Brigades Nature

Pour effectuer les heures d'insertion en 2022, ont par ailleurs été mobilisés :

- 1 Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification : le GEIQ TP
- 1 Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion : l'ETTI Girol

Modalités :

Pour effectuer ces heures d'insertion :

- 1 personne a été embauchée en direct en contrat d'apprentissage.

- 2 personnes ont été mises à disposition par le GEIQ TP (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) en contrat de professionnalisation.
- 2 personnes ont été mises à disposition par l'ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) Girol en CTTI (Contrat de Travail Temporaire d'Insertion).
- 19 personnes ont été employées et accompagnées par les Brigades Nature dans le cadre d'un CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) et ont travaillé les marchés réservés de la CCPA et en sous-traitance pour Téréidéal Tarvel sur un marché comprenant une clause d'insertion).

Les sorties du dispositif en 2022 : quelles suites de parcours ?

14 personnes ont fini leur période en clause ou sont sorties des Brigades Nature en 2022.

Voici la suite de leur parcours :

- 1 personne a été embauchée en CDI.
- 2 personnes ont été embauchées en CDD < 6 mois.
- 1 personne a intégré une formation qualifiante (formation Boulanger dans un GRETA).
- 5 personnes ont poursuivi leur parcours comme salarié d'une autre Structure d'Insertion par l'Activité Economique en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion).
- 1 personne a poursuivi en effectuant des missions avec une agence d'intérim classique.
- 2 personnes ont poursuivi en effectuant des missions avec une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (intérim d'insertion).
- 2 personnes ont repris des recherches d'emploi suite à un abandon et une fin de contrat.

85,7 % des personnes étaient en emploi à l'issue de leur parcours en clause.

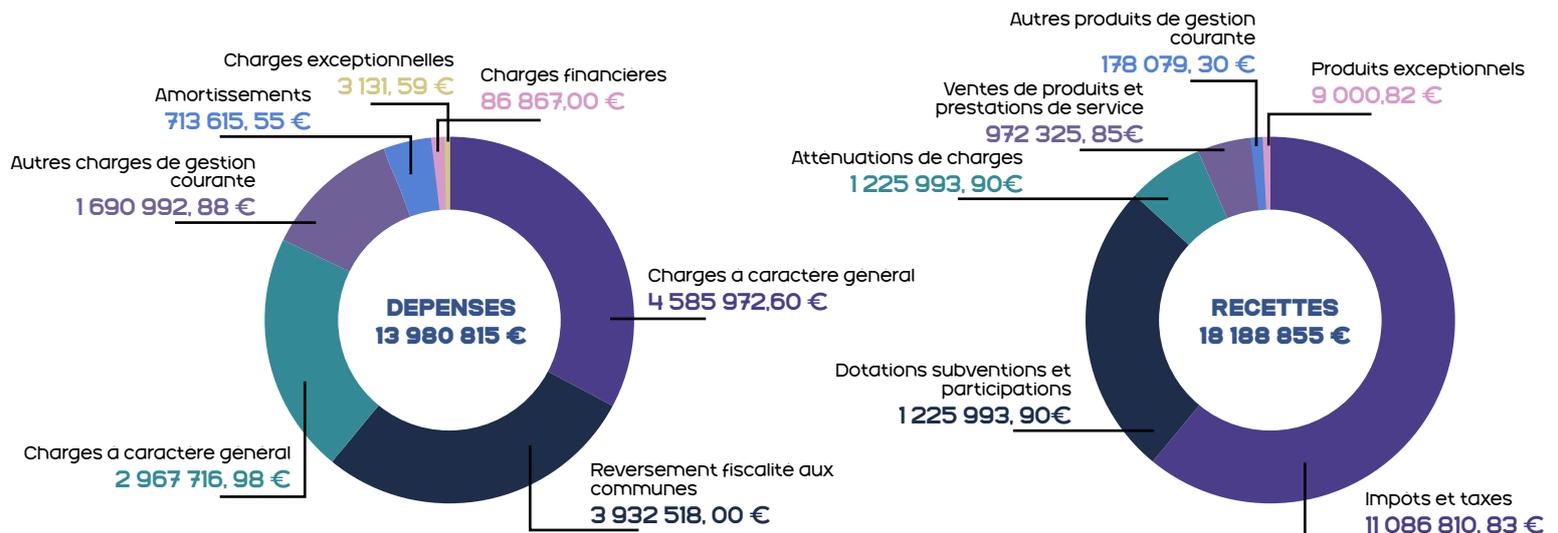
FINANCES

Le rapport financier 2022 de la CCPA est tiré de l'analyse du compte administratif, réalisée chaque année à l'occasion de son vote. Elle porte sur l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice considéré, accompagnée de la présentation d'indicateurs illustrant la situation financière de la collectivité.

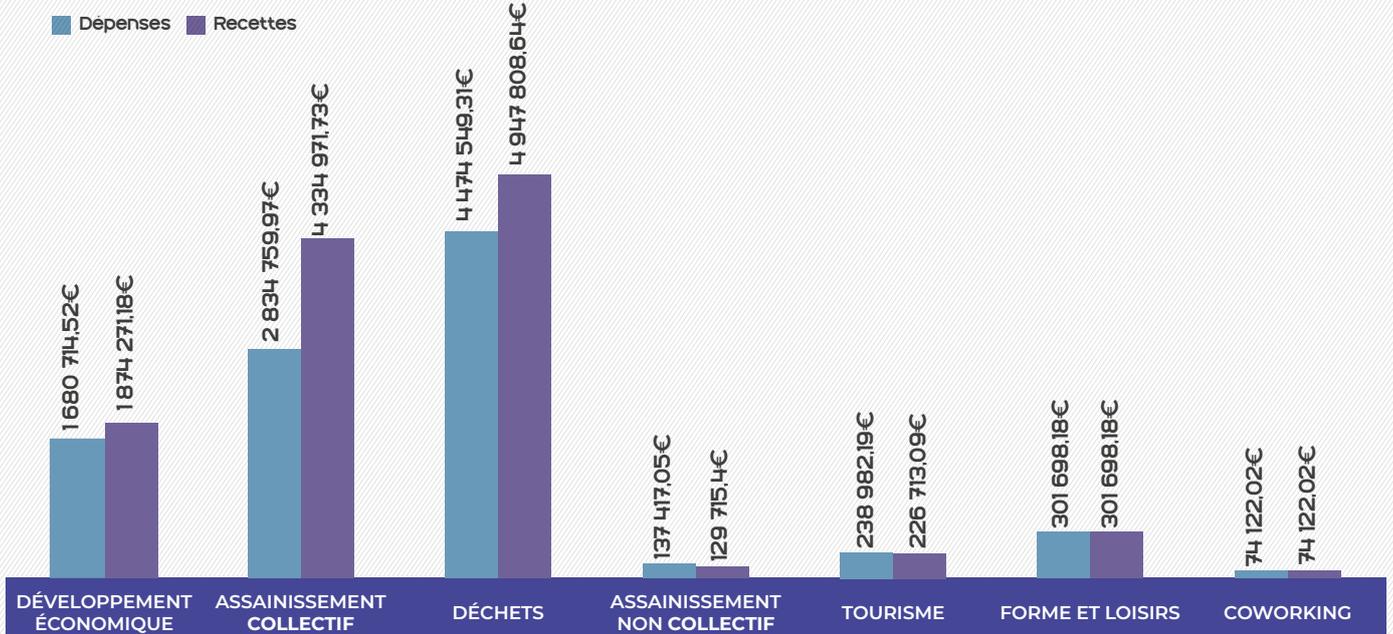
BUDGET DE FONCTIONNEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS



BUDGET PRINCIPAL

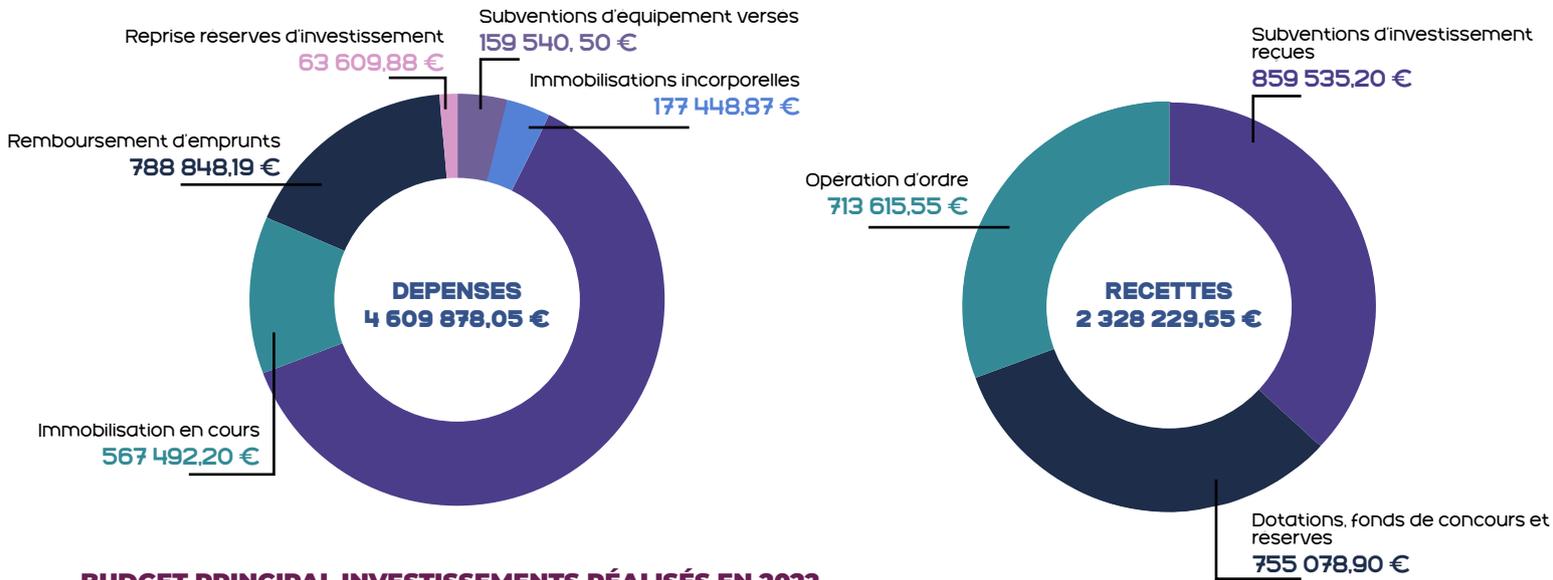


BUDGETS ANNEXES



BUDGET D'INVESTISSEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS

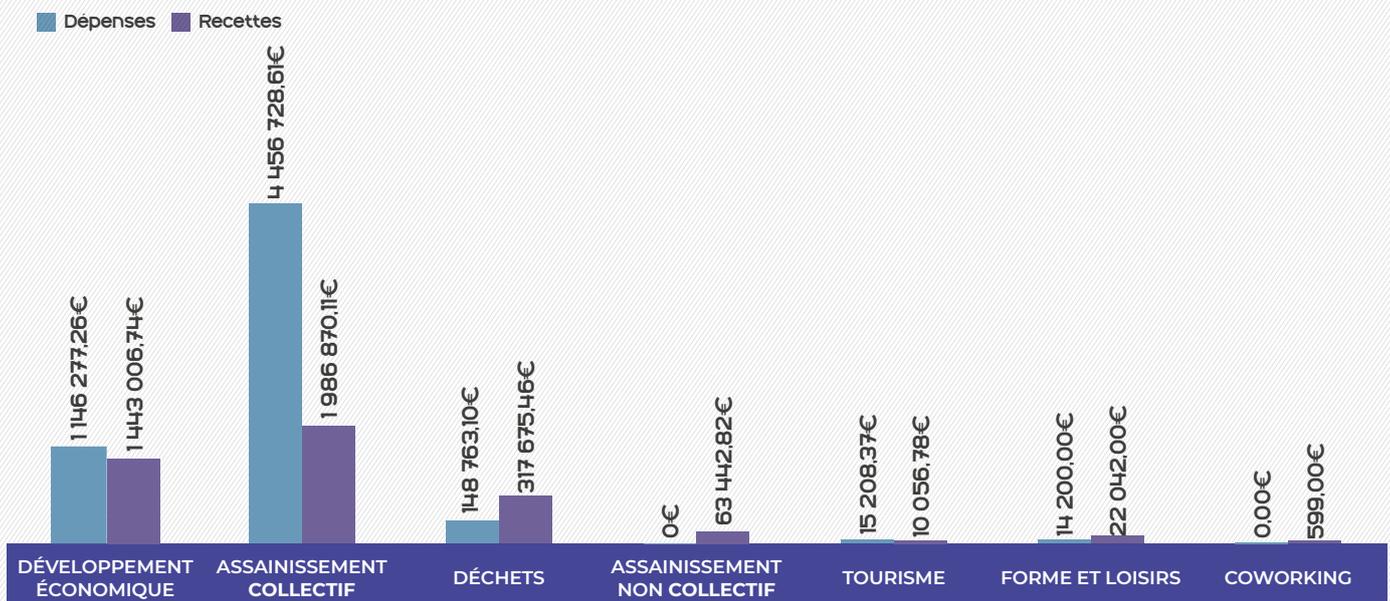
BUDGET PRINCIPAL



BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022



BUDGETS ANNEXES

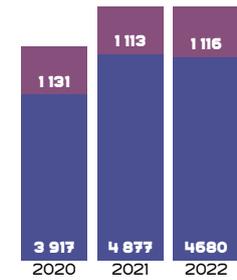


MOYENS GÉNÉRAUX



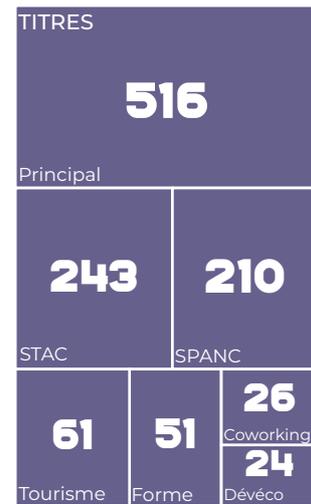
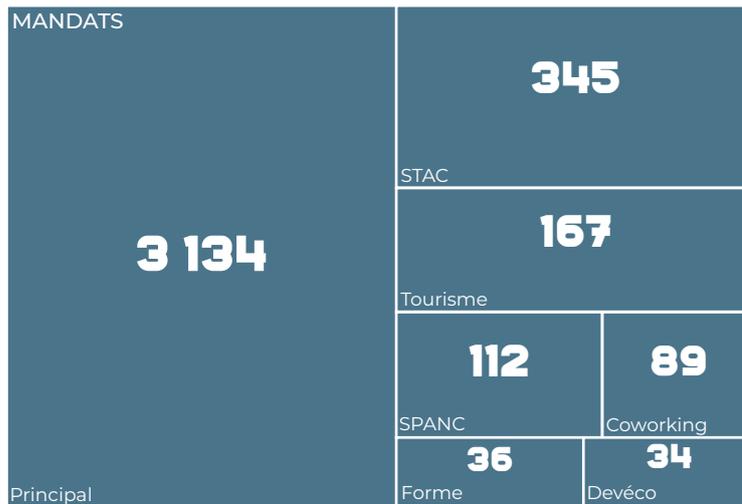
	NOMBRE DE MANDATS	NOMBRE DE TITRES	
2020	3 917	1 131	7 068
2021	4 877	1 131	8 011
2022	4 680	1 116	7 818

ÉCRITURES COMPTABLES

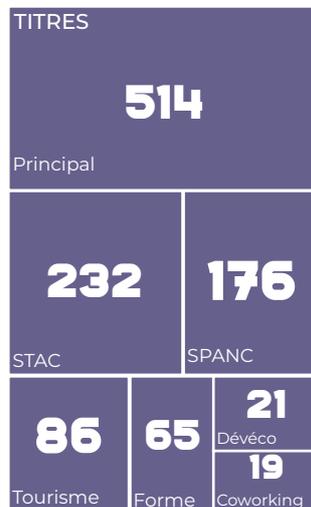
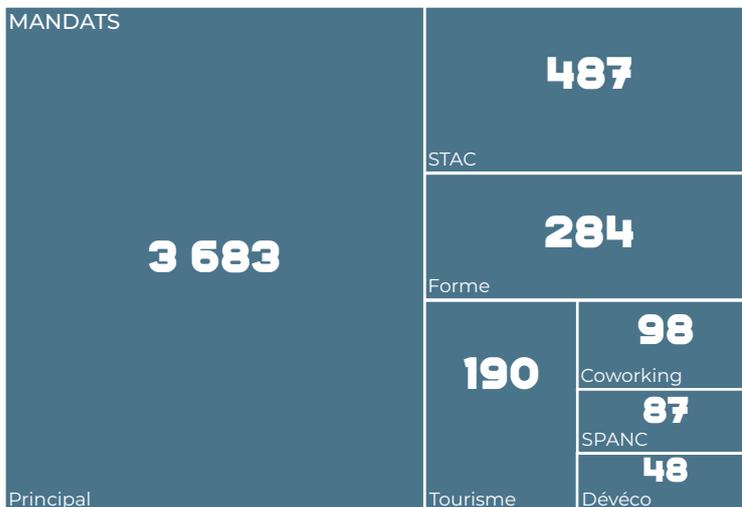


RÉPARTITION DES BUDGETS

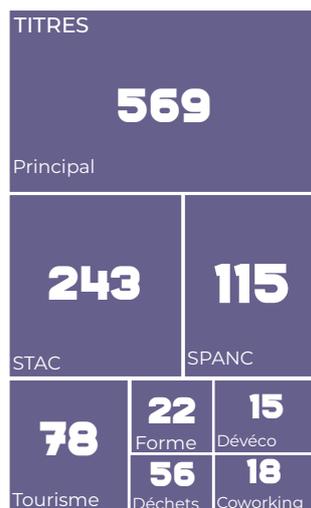
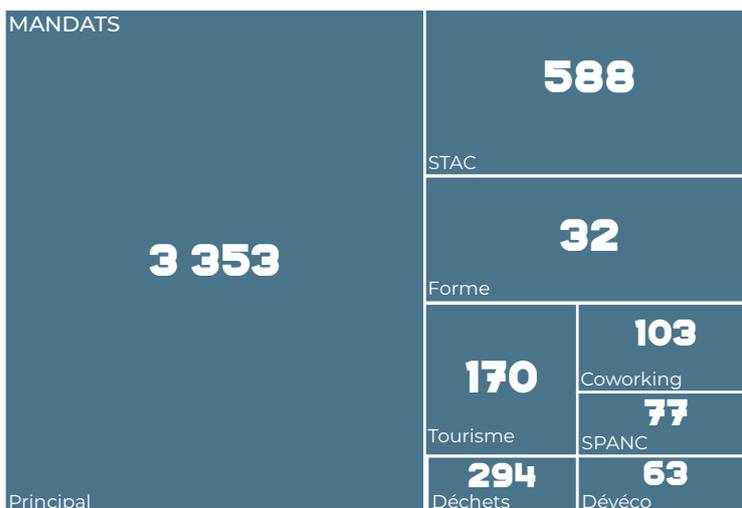
2020

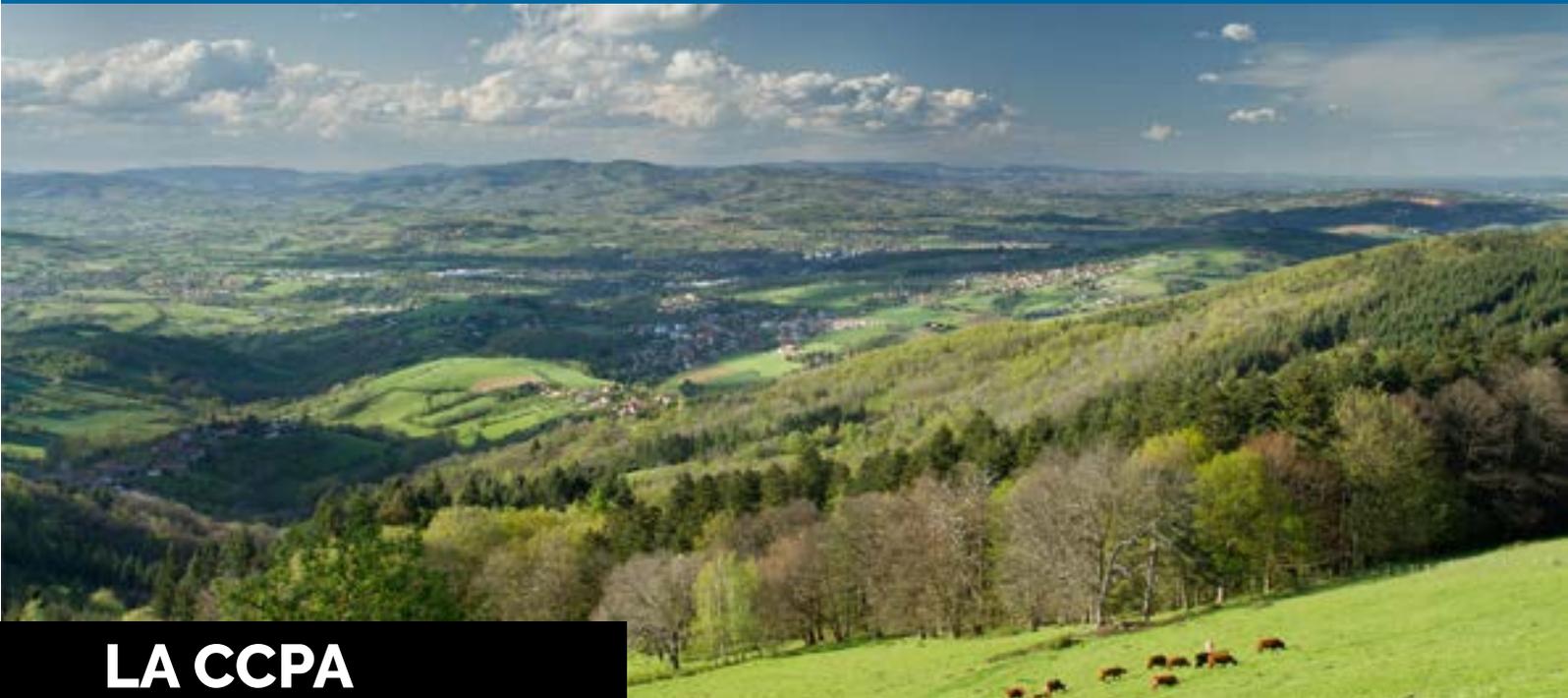


2021



2022





LA CCPA

DYNAMIQUE ET INNOVANTE

STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La stratégie de développement économique élaborée et mise en œuvre par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle vise à mobiliser différents leviers permettant à l'ensemble des entreprises, quel que soit leur statut ou leur domaine d'intervention de s'installer sur le territoire et de s'y développer dans des conditions idoines. Cette stratégie participe directement à l'attractivité du territoire. Elle comporte deux axes principaux liés à l'accueil et à l'accompagnement pré ou post installation, eux-mêmes structurés en sous-axes.

Soutenir les acteurs économiques du territoire

- » En coordonnant une nouvelle offre de soutien à entrepreneuriat
- » En expérimentant une nouvelle offre de coworking :
« Le Canevas 2.0 »
- » En développant une nouvelle politique de soutien au commerce local

Renforcer l'attractivité économique du territoire

- » En commercialisant l'offre foncière en ZAE
- » En initiant des démarches de reconstitution de l'offre : création/extension/reconfiguration de ZAE

Cette stratégie participe ainsi directement à l'attractivité du territoire.

LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ET OFFRE FONCIÈRE À DESTINATION DES ENTREPRISES :

La rareté de l'offre foncière à destination des entreprises constatée en 2021 impacte significativement le développement de nos entreprises. La CCPA a commercialisé en 2022 les derniers terrains aménagés sur les zones de la Ponchonnière et de la Noyeraie. Elle met désormais en œuvre une politique visant à reconstituer un potentiel d'offres foncières et immobilières à destination des entreprises :

1 Stratégie d'accueil des entreprises : un travail à l'échelle de l'Ouest Lyonnais

Face à la rareté du foncier aux enjeux de préservation de l'activité agricole, de l'environnement et aux politiques gouvernementales visant à limiter la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles, les collectivités doivent renouveler leurs pratiques en matière d'aménagement. Ceux-ci doivent répondre aux besoins du territoire élargi (emplois, filières économique...), être en cohérence avec les politiques de développement urbain et de développement des axes de mobilité et proposer une mutualisation de certains équipements.

Dans cette perspective, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a engagé l'élaboration d'un Schéma d'accueil des entreprises, auquel participe activement la CCPA. Le Syndicat regroupe quatre intercommunalités : la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, La Communauté de Communes de la Vallée du Garon et la Communauté de Communes du Pays Mornantais.

L'objectif de ce schéma est de définir les priorités en matière de développement économique à l'échelle de ces quatre territoires,

2 Les commercialisation de lots en 2022

CLORO'FIL CONCEPT :

Société spécialisée dans la création et l'innovation dans le secteur du linge destiné aux établissements de santé (hôpitaux, EHPAD...). Cette société met son savoir-faire au service du bien-être du personnel en charge de la gestion du linge et des patients. Elle innove tant sur les procédés de gestion du linge que sur la qualité des tissus (hygiène, solidité...).

L'entreprise est sous compromis avec la CCPA pour un terrain de 1641m² sur la zone d'activité de la Noyeraie à Sarcey.

FRESENIUS MEDICAL CARE SMAD :

L'entreprise industrielle, déjà implantée sur la zone de la Ponchonnière sur les communes de Savigny et Sain-Bel, poursuit son processus de développement. Cette entreprise se positionne comme l'un des leaders mondiaux pour la fabrication de systèmes de dialyses. La CCPA lui a cédé en 2022 un terrain de 15 400 m² sur la zone de la Ponchonnière.

SCHERDEL RHÔNE RESSORTS :

Installée à L'Arbresle, cette société est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts. La CCPA a signé en 2022 une promesse de vente à Scherdel Rhône Ressorts pour un terrain de 13 000 m² situé sur la commune de Sain-Bel, sur la zone de la Ponchonnière.

ALPHÉE

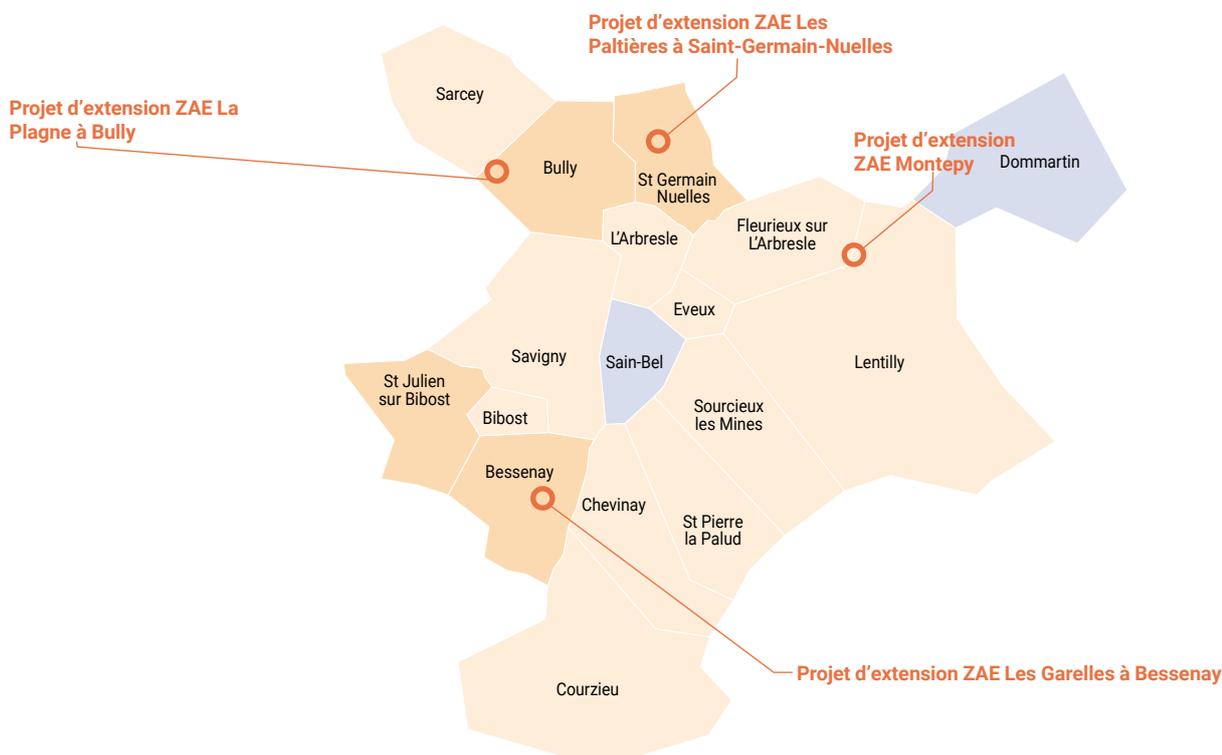
Entreprise actuellement installée sur la zone de la Ponchonnière à Savigny. Cette société d'ingénierie conçoit, développe et fabrique des solutions d'électroniques de puissance et des systèmes de conversion d'énergie pour divers marchés industriels, automobiles et transports. La CCPA lui a attribué par délibération en 2022 un terrain de 7 165 m², sur la commune de Sain-Bel, sur la zone de la Ponchonnière.

DG SKID :

Vente de la dernière parcelle de la zone d'activités des Grandes Terres à Dommartin, à l'entreprise DG Skid, société spécialisée en ingénierie et construction d'automatismes

3 Les projets d'aménagement de zones en cours

- Les Garelles à Bessenay : extension de la zone d'activités actuelle par la création de cinq lots (6 000 m² environ). Ces terrains ont été pré-attribués à cinq entreprises locales. Les travaux d'aménagement devraient être réalisés début 2024.
- Les Paltières à Saint-Germain-Nuelles : Reflexion sur l'extension de la zone d'activités actuelle permettant d'offrir 4 000 m² de terrain aménagé pour de l'activité économique. Une entreprise avec un potentiel important de développement et de création d'emplois est pressentie sur cette zone.
- Montepy à Fleurieux-sur-L'Arbresle : potentiel d'extension de la zone actuelle, la CCPA a acté en 2022 le lancement d'études préalables sur le site.
- La Plagne à Bully : poursuite d'études techniques et environnementales pour permettre l'extension de la zone actuelle.



La Communauté de Communes poursuit en 2022 les engagements pris auprès de ses différents partenaires, afin de rendre durable l'écosystème économique local et mieux répondre aux besoins et attentes des entrepreneurs du territoire.

FACILITER L'ENTREPRENEURIAT LOCAL PAR UNE OFFRE DE SERVICES ATTRACTIVE

La CCPA ancre sa posture de soutien aux entrepreneurs autour de ces trois axes :

- Animer et coordonner l'offre territoriale de soutien à l'entrepreneuriat
- Faciliter l'accès à l'information, communiquer et mettre en réseau
- Compléter l'offre déjà existante en proposant de nouveaux services d'accompagnement à destination des porteurs de projets et entrepreneurs.

Le Canevas 2.0, lieu ressource pour les professionnels du Pays de L'Arbresle, est aujourd'hui le repère pour tout entrepreneur qui souhaite trouver des réponses, tant en termes d'accompagnement à la création qu'en termes d'accueil et d'hébergement des travailleurs.

Il a pour mission de favoriser la mise en réseau des porteurs de projets avec des collectifs d'entrepreneurs, certains acteurs financiers, ou encore d'autres entrepreneurs et ainsi composer le tissu économique du Pays de L'Arbresle. Ce lieu propose aussi une alternative aux télétravailleurs isolés en recherche d'espace de travail communautaire et convivial.

Aussi, grâce aux nombreux partenariats, le Canevas 2.0 met en lumière des initiatives locales propices au développement économique du territoire.

ZOOM SUR 2022

En 2022, le Canevas 2.0 comptait **82 utilisateurs actifs**, dont **80% de membres avec accès illimité** ;

Il affiche une hausse de fréquentation **des espaces partagés (coworking) de + 43%**. Avec environ 5 coworkers/jour ouvré, la dynamique de communauté de travailleurs s'installe et prend de l'ampleur.

Porté par ce même élan, on note une **augmentation importante des locations en soirée et le week-end sur 2022**.

Dans sa mission de développement économique, la CCPA met à disposition les salles du Canevas 2.0 pour les permanences des partenaires et des actions de soutien à la création d'entreprise :

- Les Rendez-Vous de l'Entrepreneuriat en 2022 ont comptabilisé **44 personnes reçues lors de rendez-vous d'accueil et d'orientation** (47 en 2021).
- Les permanences de partenaires en 2022 : au total **73 permanences et mises à disposition de locaux à nos partenaires économiques** grâce à l'intervention de **14 acteurs du territoire**.

En tout, **plus de 2 900 passages (utilisateurs + visiteurs) comptabilisés en 2022**, contre 2 000 en 2021.

FOCUS

JOURNÉE «IMPACTE TON TERRTOIRE », LE RDV DE L'ENTREPRENARIAT SOCIAL (05/12, SAIN BEL)



La deuxième édition de l'évènement « impacte ton territoire » a réuni plus de 80 participants : porteurs de projet, entrepreneurs, associations et partenaires locaux, élus, agents CCPA...

Les thématiques abordées pendant cette journée étaient :

« Comment les déchets des uns peuvent-ils être des ressources pour les autres ? »

« Rez-de-chaussée vacants : et si la solution n'était pas que dans le commerce ? »

« Comment maintenir les personnes âgées isolées à domicile ? »

La prochaine édition en 2023 sera accueillie dans les Monts du Lyonnais.





AMÉLIORER

LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

PETITES VILLES DE DEMAIN



LE DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN S'EST POURSUIVI TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2022 À TRAVERS LES ACTIONS SUIVANTES :

- **Elaboration de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire** (en partenariat avec les services de la CCPA, des communes, de l'Etat et des autres partenaires) : diagnostics, plan d'actions, fiches-actions, maquette financière, calendrier de réalisation.
- **Plan guide d'aménagement de Sain-Bel** : étude réalisée par un bureau d'études en urbanisme, architecture et paysage sur l'année 2022. Le livrable final a été présenté aux habitants en décembre. Deux ateliers de participation des habitants et des professionnels du territoire (commerçants, artisans et professions libérales) ont été organisés au printemps 2022 afin de nourrir la réflexion sur ce document par des échanges autour de l'avenir de leur village. Ce plan guide est un outil qui permet de planifier le réaménagement du centre-bourg de Sain-Bel sur plusieurs années, afin d'améliorer le cadre de vie, apaiser la circulation routière, renouer le lien avec la Brévenne et sécuriser les déplacements doux.



- **Étude préopérationnelle d'OPAH-RU** : étude réalisée par les bureaux d'études Soliha, U.R.B.S et Relations Urbaines.

Cette étude a permis d'élaborer un diagnostic de l'habitat pour les communes de L'Arbresle et Sain-Bel, préalablement au déploiement d'aides économiques à l'amélioration des logements pour les années 2023 à 2028 (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain – OPAH-RU). Des diagnostics, en marchant, ont notamment été organisés dans chacune des deux communes. Les objectifs poursuivis sont la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la rénovation énergétique des logements, l'adaptation des logements à l'âge et au handicap, l'offre de logements à loyers réduits ou la résorption de la vacance.

Le dispositif Petites Villes de Demain a également permis d'accentuer le travail de réflexion en matière de stratégie foncière et commerciale communautaire en articulation avec les Communes. Cette stratégie globale vise à équilibrer l'implantation des commerces et l'offre commerciale entre zones périphériques (Cornu et Martinets) et centre-bourgs.



HABITAT

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT POUR ACCOMPAGNER LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

Tout au long de l'année 2022, la CCPA a apporté son soutien aux acteurs et habitants pour accompagner les grands enjeux du territoire et ce, malgré une approbation de son projet de troisième Programme Local de l'Habitat restée dans l'attente du prochain Schéma de COhérence Territorial (SCOT) de l'Ouest Lyonnais.

La CCPA accompagne financièrement les communes, bailleurs sociaux, bailleurs privés et ménages modestes pour agir sur le développement de l'offre locative sociale, la rénovation du parc privé, accompagner les populations les plus fragiles face à l'accès ou au maintien dans le logement.

Près de 160 000 € ont été engagés par la CCPA en 2022 dans le cadre de sa politique de l'habitat.

Développer l'offre de logements locatifs sociaux

Afin de permettre la création de logements à loyer modéré sur son territoire, la Communauté de Communes soutient les bailleurs sociaux en leur accordant des garanties d'emprunt mais également des subventions pour leurs projets de production de logements à loyer très social.

En 2022, la CCPA a accompagné quatre projets locatifs situés à Eveux (1) et à Sain-Bel (3), pour une garantie d'emprunt et/ou une subvention (délibérations 2022 et 2023).

En complément, la Communauté de Communes peut également accompagner financièrement les bailleurs privés qui rénoveraient un/des logements pour les mettre en location à loyer modéré.

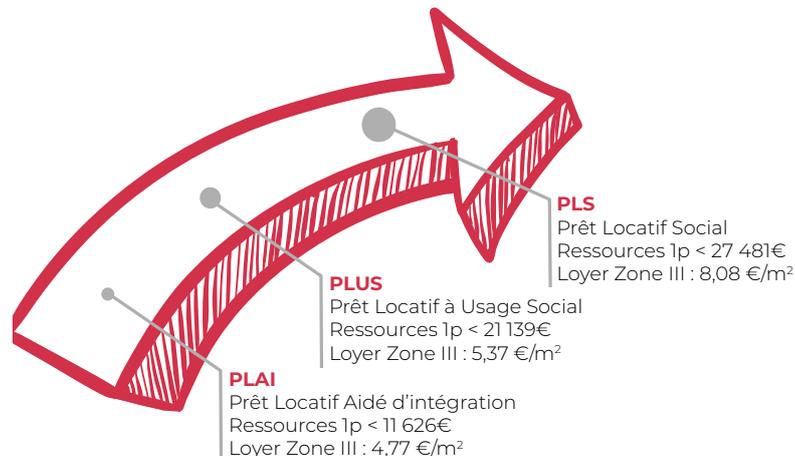
LE PARC LOCATIF SOCIAL DU PAYS DE L'ARBRESLE

- **7 bailleurs sociaux** présents sur le territoire
- **Un parc de logements sociaux** en 2022 de **1 738 logements**
Soit un tiers de plus qu'en 2014 au lancement du 2^{ème} Programme local de l'Habitat
- **9.4% du parc** à loyer PLAII
Soit une part presque 2 fois supérieure à la situation en 2014

Loyer PLAII ?

Le loyer d'un logement locatif social et les barèmes de revenus pour y accéder dépendent notamment des prêts contractés par le bailleur social pour financer chacun des logements.

Ainsi, tous les logements sociaux n'ont pas le même niveau de loyer ni les mêmes barèmes de revenus selon s'ils ont été financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAII), Prêt Locatif à Usage Social, Prêt Locatif Social (PLS)



Favoriser les rénovations énergétiques des logements et améliorer les conditions d'habitat

Pour faciliter la rénovation énergétique des logements des ménages les plus modestes et éviter les situations de précarité énergétique, la Communauté de Communes a confié depuis plusieurs années à l'association SOLIHA une mission permettant d'offrir aux ménages un accompagnement gratuit : conseils techniques, financiers (diagnostic à domicile) et accompagnement administratif pour l'obtention de financements.

De plus, elle accorde aux ménages une aide financière en complément de celles accordées par l'agence nationale de l'habitat. En 2022, la CCPA a financé 33 diagnostics et 13 projets de rénovation énergétique.

Accompagner l'évolution des besoins liés au vieillissement

Face à la nécessité d'apporter des réponses aux besoins des seniors et des personnes en situation de handicap, que ce soit par le biais d'actions favorisant le maintien à domicile que par le développement d'une offre, entre domicile et EHPAD.

La CCPA intervient pour :

• **Un soutien à l'adaptation des logements des ménages les plus modestes**



En 2022, la Communauté de Communes a accompagné les ménages modestes souhaitant adapter leur logement à l'âge ou au handicap : huit diagnostics conseil à domicile permettant la définition d'un projet et le financement de quatre projets de travaux ont été subventionnés.

Pour sensibiliser aux travaux d'adaptation et aux aides financières mobilisables, une action spécifique a été organisée mi-septembre à Saint-Germain-Nuelles avec le Truck de l'autonomie de l'association SOLIHA. En 2021, la même action avait eu lieu sur le marché de L'Arbresle.

• **L'engagement d'un travail de réflexion sur l'offre/les besoins en logements des personnes âgées**

En parallèle du soutien aux travaux, la CCPA a souhaité initier avec Ronalpia un travail de réflexion et d'émergence de solutions sur les questions spécifiques des besoins en logement des personnes âgées.

Cette étude engagée au dernier trimestre 2022 a pour objectif de :

- **DÉTECTER** les besoins et opportunités du territoire en termes de logement pour les personnes âgées avec les acteurs du territoire
- **IDENTIFIER** les projets et solutions existantes en réponse à ces besoins sur le territoire et au-delà
- **MODELISER** la solution en partenariat avec les acteurs

En première démarche, un atelier d'échanges autour des problématiques liées au logement des personnes âgées sur le territoire a été organisé lors de l'évènement « Impacte Ton Territoire » à Sain-Bel.



Calibrer de nouveaux dispositifs d'action plus ambitieux sur le parc privé et sur la revitalisation des centres-bourgs (volet habitat) des deux communes Petites Villes de Demain

L'indispensable action de la Communauté de Communes engagée depuis 2014 sur le parc privé nécessitait d'être questionnée afin d'apporter une réponse la plus pertinente qui soit aux enjeux actuels.

Ainsi une étude pré-opérationnelle a été menée tout au long de l'année 2022 pour définir les objectifs visés et les moyens à mettre en œuvre, notamment pour :

- Accompagner la rénovation des logements
- Renforcer la rénovation énergétique
- Favoriser la revitalisation des centres-bourgs
- Réinvestir les logements vacants
- Agir sur le parc indigne
- Encourager le conventionnement du parc privé
- Assurer une veille sur les copropriétés

Cette étude qui s'est achevée fin 2022 a permis de définir les contours de deux dispositifs :

- un Programme d'Intérêt Général à l'échelle de la CCPA hors communes de L'Arbresle et Sain-Bel
- une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain pour L'Arbresle et Sain Bel qui constitue le volet habitat de la revitalisation des deux centres-bourgs, dynamique engagée par le programme Petites Villes de Demain

La mise en œuvre de ces dispositifs nécessitera la signature en 2023 de conventions avec les partenaires, notamment financiers (Agence nationale pour l'habitat, Etat, Proclivis), afin de matérialiser les objectifs et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

PIG, OPAH-RU ?

Les Programmes d'Intérêt Généraux et Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sont des dispositifs permettant de mobiliser de l'ingénierie et des financements pour rénover le parc privé. Elles permettent d'offrir aux propriétaires d'un territoire un conseil indépendant et un accompagnement technique et financier pour aider à la prise de décision, ainsi que de subventions pour financer les travaux.

Ces dispositifs s'adressent aux propriétaires occupants modestes et très modestes, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs privés qui mettent en location des logements à

loyer sociaux.

Ils font l'objet de contrat avec l'État et l'Anah (Agence Nationale pour l'Habitat) et les éventuels autres financeurs.

Les OPAH-RU (Rénovation Urbaine) ont pour objet de traiter l'ensemble des thématiques liées à l'habitat privé (rénovation énergétique/maintien à domicile/habitat indigne ou dégradé/copropriétés) et accompagnent un projet urbain et sont soutenues également par les communes.

Accompagner les ménages les plus fragiles dans leur parcours logement

- **Co-financement des permanences Accueil Conseil Orientation Logement**

Ces permanences co-financées par la CAF et assurées par l'association SOLIHA apportent des conseils aux ménages qui rencontrent des difficultés à accéder ou à se maintenir dans leurs logements (entretiens individuels et personnalisés sur rendez-vous).

En 2022, 22 permanences ont été assurées avec une fréquentation toujours aussi soutenue : 103 rendez-vous (80 en 2021).

Les permanences Accueil Conseil Orientation Logement (ACOL) tenues par SOLIHA offrent une écoute et un soutien aux ménages qui sont le plus souvent des locataires (68%) mal logés sur le territoire ou hébergés chez des tiers (24%).

En complément, le PIJ du Pays de L'Arbresle assure toujours la primo-information des jeunes sur la thématique du logement et organise une animation spécifique lors des journées Jeunesse Indépendante.

- **Soutien financier à la création d'une offre de logements d'urgence communal supplémentaire.**

En 2022, la CCPA a accordé une aide financière pour la création d'une offre de logements d'urgence supplémentaire sur le territoire.

Désormais, ce sont 7 communes qui disposent d'une solution de mise à l'abri. Ces logements restent principalement mobilisés suite à une séparation ou à des violences intra-familiale.

- **Poursuite des actions engagées en 2021 pour permettre le relogement des familles issues de la communauté des gens du voyage**

De nombreux échanges avec les communes et les services de l'Etat, et des études de faisabilités avec un bailleur social ont été engagées afin de répondre aux besoins des familles et aux prescriptions faites par l'Etat.

En parallèle, la CCPA a poursuivi en 2022 le financement de missions de médiation ou de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale confiées à l'association ARTAG auprès des ménages installés à la Ponchonnière et sur la commune de Sarcey.

23 JUIN 2022 : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ADHESION AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES DU RHONE 2022-2026.

Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) est établi pour une durée de 6 ans et co-piloté par l'Etat et le Département. Il vise à coordonner l'ensemble des actions en vue de permettre aux personnes et familles en difficultés sociales et économiques :

- d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir
- de disposer dans ce logement de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques
- de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

Ce plan définit les modalités à mettre en œuvre pour permettre l'optimisation des partenariats de l'ensemble des collectivités publiques et des acteurs agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (État, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, associations..).

Afin de symboliser l'engagement commun auprès des habitants les plus fragiles, une Charte d'adhésion au PDALHPD 2022-2026 a été signée par chaque EPCI.





SOUTENIR L'AGRICULTURE LOCALE

AGRICULTURE

2022 a été l'année de la révision de la stratégie agricole locale. La première du territoire avait été élaborée en concertation avec le monde agricole vers le milieu du mandat précédent.

Les nouveaux élus communautaires ont voulu faire évoluer cette stratégie pour tenir compte du nouveau contexte global : évolution des pratiques, changement climatique,

nouvelles exigences réglementaires, changement des modes de consommation ainsi que la nécessité de s'adapter aux nouveaux besoins des agriculteurs.

Une réunion à destination des agriculteurs a été organisée le 04 avril 2022 à Sourcieux-les-Mines. L'objectif de cette réunion était d'évaluer les actions portées par la CCPA et d'en proposer des nouvelles.

IL EST RESSORTI DE CES ÉCHANGES QUATRE IDÉES PRINCIPALES POUR GUIDER L'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITÉ DANS LES PROCHAINES ANNÉES :

- **L'importance du travail sur la gestion du foncier, l'installation et la transmission des exploitations du territoire.** Cette thématique ressort comme la première des priorités pour les élus et les agriculteurs.
- **La nécessité de porter une animation sur la sécurisation de l'eau agricole.** Cette thématique est d'autant plus importante aujourd'hui au regard de l'évolution climatique de ces dernières années.
- **Le besoin d'accompagner la mutation du monde agricole par rapport aux nouveaux enjeux :** changement climatique, nouveaux circuits de distribution et de consommation, changement réglementaire, projets énergétiques...
- **La volonté de travailler sur les trois volets de la communication :** grand public, institutionnelle et de réseau.

A partir de ce constat, de nombreuses actions ont été lancées en 2022.

THÉMATIQUE 1 : POLITIQUE FONCIÈRE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS

La politique foncière de la CCPA repose sur la mise en place de partenariats avec des organismes compétents en matière d'intervention foncière ainsi que sur l'accompagnement des initiatives communales.

- **Convention Cadre avec la SAFER**

Une convention est signée annuellement par la collectivité avec la SAFER pour la mise en place d'une veille foncière. Cela permet de connaître en temps réel les cessions en cours et de disposer d'indicateurs sur la structure des marchés. Elle permet également à la CCPA d'être associée à certains choix d'attribution de foncier agricole. En 2022, la Communauté de Communes est intervenue en accompagnement de deux communes du territoire pour permettre la préemption en révision de prix dans le cadre de ventes de terrain agricole dont le prix était anormalement haut. Cette intervention permet de lutter contre la spéculation foncière sur des terrains agricoles.

Dans le cadre de cette convention cadre, une animation est prévue pour 2023 afin de faciliter la mise en place des politiques foncières agricoles communales.

- **Convention Chambre d'Agriculture : Répertoire Départ Installation**

La CCPA signe annuellement une convention avec la Chambre d'Agriculture du Rhône pour la prise en charge des frais liés à l'inscription au Répertoire Départ Installation. Ce dispositif permet aux agriculteurs qui le souhaitent de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement à la transmission de leur exploitation. En s'inscrivant au répertoire, les agriculteurs rendent leur projet de transmission visible pour les différents porteurs de projet et sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture dans leur démarche. La CCPA finance cette opération de façon à la rendre gratuite pour ses agriculteurs. Trois inscriptions ont été prises en charge par la collectivité en 2022.

- **Regrouper les offres viticoles :**

Sur la partie viticole de son territoire et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la CCPA a soutenu la création d'un outil de mise en relation pour faciliter les transactions de foncier viticole.

ACCÉDER AU SITE



THÉMATIQUE 2 : LA SÉCURISATION DE L'EAU AGRICOLE

• Accompagnement de l'ASA des Bigarreux sur la thématique de la gestion de l'eau agricole

Au Pays de L'Arbresle, l'essentiel de la ressource en eau agricole provient du stockage dans les retenues collinaires du territoire. Les agriculteurs ne disposent pas d'un système d'irrigation permettant de se connecter à un grand fleuve, ce qui rend la dépendance aux retenues collinaires très forte.

Avec le dérèglement climatique de ces dernières années qui entraîne une diminution de la ressource en eau et la perte de certaines retenues collinaires passées dans le domaine privé non agricole, la sécurisation de la ressource en eau devient prioritaire pour assurer le maintien de l'agriculture locale et son dynamisme.

En 2022, la phase 2 du projet d'aménagement porté par l'Association Syndicale Libre des Bigarreux (Bessenay) a été accompagnée par la CCPA (20 000 € d'aides). Ces aménagements portent à plus de 150 le nombre d'hectares sécurisés en eau par le projet.

L'ASA est essentiellement composée d'arboriculteurs. Son budget repose sur une cotisation forfaitaire déterminée en fonction de la valeur ajoutée à l'hectare et du type de culture. Toutefois, pour certaines productions qui enregistrent une faible valeur ajoutée à l'hectare (exemple de l'élevage), les coûts d'adhésion peuvent s'avérer prohibitifs. En apportant son aide, la CCPA a demandé à l'ASA de proposer un modèle d'adhésion qui tienne compte de ces éléments pour permettre un accès à l'eau plus équitable à l'ensemble de ses adhérents, en tenant compte des différents types de culture concernés.

• Réflexion sur une meilleure gestion de l'eau agricole

En 2022, la CCPA a porté une réflexion en partenariat avec une exploitation en maraîchage du territoire en partant du questionnement suivant : «Comment envisager la conception d'une exploitation ou sa transformation en fonction de l'eau disponible aujourd'hui et demain alors que le changement climatique se concrétise ? Cette démarche présente-t-elle un intérêt pour les maraîchers actuels et futurs, voire pour les exploitants d'autres filières très consommatrices en eau ; et si oui, sous quelle forme et avec quels prérequis ?».

Cette démarche a pris la forme d'un stage de 6 mois, qui a permis d'aboutir à la rédaction d'un plan d'actions permettant à la collectivité d'engager des actions sur la thématique de l'eau dans plusieurs domaines : sécurisation de l'eau existante, adaptation des exploitations, résilience et gouvernance.

THÉMATIQUE 3 : ACCOMPAGNER LA MUTATION DU MONDE AGRICOLE

De nombreuses actions ont été portées par la CCPA sur cette thématique en 2022. Citons à titre d'exemple les plus importantes :

• Aide exceptionnelle suite à la perte de l'ICHN

Selon le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'ICHN est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques. Depuis sa création en 1976, l'ICHN vise à maintenir une agriculture viable dans des zones fragiles. Véritable dispositif clef du second pilier de la PAC et de la politique de développement rural, l'ICHN apporte, chaque année, une compensation financière venant corriger les différences de revenus qui existent entre les exploitations situées en zones défavorisées et celles du reste du territoire. Le zonage ICHN actuel comprend 16 120 communes françaises, situées au sein d'espaces très divers, déterminés par des critères précis, comme l'altitude, la pente, l'excès de sécheresse ou d'humidité, ou bien encore des sols de faible qualité. Le calcul de ce zonage a évolué en 2019 pour permettre à davantage de communes de bénéficier de ce dispositif. Néanmoins, en contrepartie, ce changement a entraîné le déclassement de certaines communes.

Les communes de Bully, Saint-Germain-Nuelles et Sarcey ont été déclassées suite au précédent remaniement de ce zonage. En 2019, ce changement a impacté 12 exploitations en élevage du territoire.

Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une aide équivalente au montant de la dernière année perçue par les agriculteurs à taux plein, en proposant qu'elle ne soit accordée qu'aux agriculteurs qui exercent leur activité à titre principal et qui ont encore une activité d'élevage, cela afin de concentrer l'aide sur les exploitations qui en ont le plus besoin. Ainsi, en 2022, une aide globale de 55 371 € a été accordée à 9 exploitations en élevage du territoire.

• Lutte contre la grêle 2022

La Communauté de Communes continue de soutenir depuis 2019 la lutte active contre la grêle via le financement d'un dispositif permettant à des agriculteurs de lancer des ballons météo diffusant du sel dans les nuages de grêle pour dissoudre les grêlons en formation. Ce dispositif repose sur la mise en place d'un radar sur la commune de Bessenay ainsi qu'un réseau de « tireurs » disposés de façon à mailler tout le territoire. Pour permettre la mise en œuvre et la gestion de ce système à l'échelle du département du Rhône, une association a été créée : Paragrêle 69.

L'association s'engage à assurer le bon fonctionnement opérationnel du système de détection des cellules et fronts orageux ainsi que le bon fonctionnement opérationnel du système de lutte contre la grêle. En contrepartie, la CCPA a versé une participation financière 2022 équivalente à un maximum de 0,8 € par habitant, soit un montant de 28 825,60 €, net de TVA.

• Ateliers de découpe et transformation

Dans la continuité de sa politique d'accompagnement des exploitations à mieux maîtriser la transformation et la commercialisation de leurs produits, la CCPA a accompagné des agriculteurs du territoire dans la création d'un atelier de découpe et transformation ainsi que la création d'une chambre froide. Une aide de 10 000€ a été apportée par la CCPA à ce projet qui verra le jour en 2023.

En effet, on constate une volonté du monde agricole de relocaliser la production et la consommation pour tenir compte de l'évolution des besoins des consommateurs. Ces derniers recherchent de plus en plus une proximité avec les producteurs et souhaitent acheter des produits locaux et de qualité. Les agriculteurs cherchent ainsi à se diversifier pour gagner en indépendance et en souplesse vis-à-vis des filières. Ils veulent rester maîtres de leur exploitation et de leurs produits en s'adaptant à leur environnement et aux potentialités du territoire. Cela se caractérise par la diversification des exploitations et la valorisation des produits en circuits courts.

• Lutte contre le frelon asiatique

Compte tenu de l'observation du frelon asiatique depuis 2016 sur le département du Rhône, et afin de prévenir les conséquences que sa présence peut avoir sur l'apiculture, la biodiversité et sur l'environnement s'il s'installe durablement au sein du territoire, il est nécessaire de mener une lutte active contre cet insecte invasif pour limiter son expansion.

Il est également nécessaire d'informer les populations (transmettre la procédure et les coordonnées des structures en charge du dossier au niveau départemental, rassurer quant au danger concernant la santé publique, ...)

Pour mener à bien cette mission, la Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire du département du Rhône (GDS69) a conventionné avec plusieurs intercommunalités du territoire dont la CCPA. En 2022 plus de 380 nids ont été trouvés et détruits sur le territoire du Rhône, dont une vingtaine sur le territoire de la CCPA.

THÉMATIQUE 4 : SOUTENIR UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR VALORISER, INFORMER ET SENSIBILISER

Le dernier axe de la stratégie agricole est consacré à la communication. Cette démarche a plusieurs cibles : les agriculteurs eux-mêmes, pour leur permettre de s'informer et de se former ; les habitants, pour leur permettre de découvrir l'agriculture locale (production et pratiques) ; les touristes qui découvrent et fréquentent notre territoire.

• Animations scolaires

En 2022, plus de 200 enfants du territoire ont été sensibilisés à la thématique agricole à travers les animations scolaires financées par la CCPA. Pour certains élèves, ces animations en classe ont été accompagnées par des visites d'exploitation. Les enfants ont ainsi pu découvrir le fonctionnement des exploitations et échanger avec des agriculteurs. L'objectif global de ce programme d'animations est de permettre aux enfants des cycles 2 et 3 de découvrir l'activité agricole existante à proximité de leur école, de comprendre le rôle alimentaire de l'agriculture, de faire le lien entre l'exploitation, le champ et l'assiette et faire connaître la diversité des produits issus du territoire.

• Un nouveau site Internet porté par la Chambre d'agriculture

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, un nouveau site Internet a été lancé. Il permet de recenser à l'échelle du territoire du Rhône l'ensemble des exploitations qui pratiquent de la vente directe, les producteurs, les marchés et les points de vente collectifs. Cet outil bénéficie du réseau de communication de la Chambre d'Agriculture et a pour vocation à toucher un large public.

ACCÉDER AU
SITE

• Un nouveau site Internet propre au territoire, MonPaysdeLArbresle.fr :

LE SITE





TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EN VOIRIE

PROGRAMME 2022

Le patrimoine routier de la CCPA est réparti entre des voies de première et de seconde catégorie ainsi que des voies de zones artisanales. Les voies de catégorie 1 et de ZA représentent sur l'ensemble du territoire les grandes liaisons routières et les axes majeurs stratégiques pour le Pays de L'Arbresle. Celles de 2^{ème} catégorie regroupent les voies dont l'intérêt est plus local.

En 2022, la CCPA a budgété ou réalisé dans le cadre des voies de 1^{ère} catégorie les travaux suivants pour un montant de 806 000 € HT.

Communes	Projet	Montant HT Réalisé
BESSENEY	Chemin de la roue - réfection de la couche de roulement	75 000 €
L'ARBRESLE	Avenue Lassagne - réfection de la couche de roulement	59 000 €
	Rue Lapendry - réfection de la couche de roulement	48 000€
COURZIEU	Chemin de la randonnière - réfection de la couche de roulement	157 000€
LENTILLY	Giratoire Bois Seigneur	178 000 €
SARCEY	Chemin des bois	68 000 €
SAINT PIERRE	Chemin des vieilles mines - réfection de la couche de roulement	121 057€
TOTAL général HT		806 057 €



Sur les voies de catégorie 2, l'enveloppe des travaux, répartie entre les 17 communes, s'élève à 423 000 € HT. Ce sont donc près de 1 229 000 € HT que la CCPA a investi sur ses routes communautaires. L'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre (phase conception, chiffrage, passation des marchés et suivi de travaux) a été réalisé par le service voirie de la CCPA.

ENTRETIEN DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le coût d'entretien des voies d'intérêt communautaire en 2022 s'élève à 679 215 € TTC (hors travaux en régie réalisés par les communes) pour 293 km de voies. Il se décompose ainsi :

- ▶ 344 029 € TTC pour l'entretien des chaussées (bouchage des nids de poules, emplois partiels)
- ▶ 176 843 € TTC pour l'entretien des dépendances (curage, fauchage des accotements),
- ▶ 132 951 € TTC pour l'entretien des espaces publics communautaires,
- ▶ 25 392 € TTC pour l'entretien de la signalisation horizontale.

Par ailleurs 117 730 € ont été remboursés aux communes pour les prestations d'entretien des dépendances réalisées par leurs soins. Ces prestations sont mises en place dans le cadre d'une convention de partage des services.

TRAVAUX DE RENOVATION DES OUVRAGES D'ART COMMUNAUTAIRES

Suite à son diagnostic sur l'état de ses ouvrages d'art réalisé en 2021, la CCPA a établi une programmation pluriannuelle d'entretien et de confortement de ses 35 ouvrages.

Sur l'année 2022, la CCPA a réalisé la rénovation de deux ouvrages sur les communes de Sourcieux-les-Mines et Lentilly pour un montant de travaux de 66 500 € HT.

MISE EN PLACE D'UN RÉGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de sa compétence voirie et afin de déterminer les règles d'intervention sur le domaine public dont elle a la gestion, la CCPA a souhaité mettre en place un règlement de voirie.

Le règlement concerne :

- > les travaux entrepris dans l'emprise des voies publiques ou de voies privées ouvertes à la circulation publique et de leurs dépendances (chaussées, trottoirs...)
- > toute occupation du sol, du sous-sol et du sur sol public, par ou pour le compte des personnes physiques ou morales, publiques ou privées suivantes, justifiant d'une «autorisation de voirie» ou d'un «titre d'occupation» et notamment, aux «affectataires», «permissionnaires», «concessionnaires» et «occupants de droit» :
 - propriétaires et occupants de droit des immeubles riverains de la voirie
 - les concessionnaires (gestionnaires de réseaux publics) ;
 - les permissionnaires, au sens de la loi du n°96-659 art 19 du 26/07/1996 (réseaux câblés, France Télécom...);
 - et de manière générale à tous les usagers.

EN CHIFFRES



162
TONNES

d'enrobés à froid pour le bouchage de nids de poules



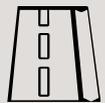
164
TONNES

d'émulsions de bitume pour les emplois partiels



480
KILOMÈTRES

de fauchage mécanique



16 643
MÈTRES

de fossés curés



172
PERMISSIONS DE VOIRIE





PATRIMOINE

BILAN D'ACTIVITÉS

Le Service patrimoine assure le suivi technique des bâtiments. Ceci consiste à organiser les opérations d'entretien, comme le ménage, les opérations de maintenance périodiques, préventives et curatives, comme celles concernant les installations de chauffage ou les contrôles périodiques obligatoires (électriques, ascenseurs).

Il assure également le suivi des consommations d'Énergie et agit pour les réduire ou corriger les dérives.

Le service Patrimoine assure également la réalisation de travaux d'aménagements mineurs en assurant maîtrise d'œuvre ou non. Il suit également les opérations de construction.

Le service patrimoine est composé d'un technicien bâtiment, d'un agent de maîtrise, de quatre agents techniques et de cinq agents d'entretien dont un agent itinérant.

Il assure en régie l'entretien ménagé et technique de L'Archipel en étroite collaboration avec le service des Sports. Il réalise également le soutien des bâtiments de la CCPA.

PRÉSENTATION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Le patrimoine de la CCPA est constitué des bâtiments suivants :

- Le siège
- L'Office du tourisme et son Espace Découverte
- La Gendarmerie y compris 12 logements
- L'Archipel
- Le Complexe sportif
- Le Plateau Sportif
- Le Boulodrome
- Le Complexe Rudbystique
- La déchèterie de Fleurieux-sur-L'Arbresle
- La déchèterie de Courzieu
- Le Relais Petite Enfance de Lentilly
- Le Relais Petite Enfance de L'Arbresle
- Le Relais Petite Enfance de Saint-Pierre-la-Palud
- Le Porte-Voix, camion mobile
- Le Complexe rugbystique
- Le Canevas 2.0.

Le patrimoine non bâti regroupe :

- L'aire de grand passage de Lentilly
- L'aire de sédentarisation de la Ponchonnière
- L'aire de passage de L'Arbresle
- L'aire de Sarcey
- Le Val des Chênevières
- Le Crêt d'Arjoux

On peut relever aussi quelques équipements comme : les portails de la zone d'activités de Dommartin et des carrières de Glay, les ponts basculant de la Brévenne et de la déchèterie de Fleurieux-sur-L'Arbresle.

QUELQUES CHIFFRES

BUDGET 2021/202

531 240€

de fonctionnement

656 824 €

d'investissement hors
siège et tennis couverts

On compte également
une flotte de **17**
véhicules et environ **20**
marchés de services.

Entre **500 et 700 bons**
de commandes sont
édités (et donc autant de
travaux).

Plus de **250**
interventions en régie
(hors tâches périodiques
et récurrentes)

21 sites

dont

14 bâtiments

avec

9 ERP

des logements et

6 emprises

non bâties

dont le Val des

Chênevières et

4 aires

à destination des
gens du voyage



LES PRINCIPALES ACTIONS 2022

TRAVAUX DE CONSTRUCTION

► Construction du siège de la CCPA

En 2022, après le temps des études et de la consultation, les entreprises ont été sélectionnées. Le chantier se veut exemplaire avec des clauses d'insertions et de développement durable.

Le coût de l'opération est de 5 300 000 € HT.

Les travaux ont débuté en janvier 2023 et une réception est envisagée à l'automne 2024.



► Réfection de la couverture du complexe

Après un premier diagnostic démontrant le caractère conceptionnel des désordres sur la toiture du complexe sportif, il a été réalisé un cahier des charges. Ce travail portait, d'une part, sur les causes des désordres et les solutions de réparation et, d'autre part, sur les solutions d'améliorations :

- le confort aéralique de la salle spécialisée,
- la mise en place de panneaux photovoltaïques
- l'amélioration de l'isolation.

L'opération très couteuse a pris une autre ampleur et la rédaction d'un marché de MOE mission complète est en cours avec parallèlement des recherches de subvention.

Étant donné la nature des travaux et l'utilisation du site, les travaux ne pourront avoir lieu cette année.



► Construction de tennis couverts à Bessenay et Saint-Germain-Nuelles

Une maîtrise d'œuvre a été sélectionnée en 2022. Elle travaille sur l'avant-projet sommaire et définitif avec une esquisse qui a été approuvée ce début d'année 2023.

Le coût des tennis est actuellement envisagé à 830 000 € HT par bâtiment.

Une livraison est prévue à l'automne / hiver 2023.

La consultation de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment de Saint-Pierre-la-Palud est prévue sur 2023.



► La mise en place de panneaux photovoltaïques par le SYDER

Le SYDER met en place des panneaux photovoltaïques sur les toits des logements de la gendarmerie.

D'autres actions de la même nature sont en cours d'étude. Ces dernières étant menées par le service développement économique.

► Travaux d'aménagement mineurs

En 2022, les travaux suivants ont été réalisés :

Boulodrome : réfection à neuf de l'éclairage en LED et remplacement des voutes polycarbonates.

L'Archipel : Réfection LED de l'éclairage et aménagement d'un bureau supplémentaire.

Office du tourisme : Aménagement d'une passerelle et reprise des pathologies de la courette intérieur.

Mobilité : Installation d'abris à vélos.



PLUS DE COHÉSION SOCIALE

PETITE ENFANCE : LES RELAIS PETITE ENFANCE

2022 A ÉTÉ UNE ANNÉE DE GRAND CHANGEMENT :

- » À la suite de la nouvelle appellation des Relais, un nouveau référentiel de la CAF est venu affiner les missions des RPE et en apporter des nouvelles.

RÉFÉRENTIEL

- » C'est la première année pleine de fonctionnement à 3 Relais Petite Enfance. L'équipe a travaillé sur une nouvelle répartition équitable du territoire pour son intervention. En 2022 : 285 assistants maternels agréés sur le Pays de L'Arbresle répartis entre les 17 communes. Ils sont accueillis entre les 3 RPE de la manière suivante :

Ronde des Loupiots
Relais Petite Enfance
PAYS DE L'ARBRESLE
95 à L'Arbresle

Les écureuils
Relais Petite Enfance
PAYS DE L'ARBRESLE
106 à Lentilly

Pas à Pas
Relais Petite Enfance
PAYS DE L'ARBRESLE
84 à Saint-Pierre-la-Palud

Malgré les contraintes sanitaires, les relais ont tout mis en œuvre pour continuer à proposer des services de qualité aux professionnels de l'accueil à domicile (assistants maternels et employés de maison) et aux familles.

L'ENSEMBLE DES SERVICES GRATUITS :

POUR LES FAMILLES

- » de l'information sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- » un accompagnement pour l'appropriation du rôle de particulier employeur

POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL À DOMICILE

- » un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges
- » une aide et un soutien dans l'exercice de leur profession au quotidien
- » un accompagnement dans leur parcours de formation professionnelle
- » des ateliers d'éveil en direction des enfants

Retour sur QUELQUES PROJETS

La fête d'hiver



L'année 2022 a permis de retrouver pour le plaisir des petits et des grands la traditionnelle fête d'hiver, avec un spectacle « Tour de mains » qui a fait voyager les enfants dans un monde tout en ombres et lumières.

Cet évènement a rassemblé :

65
Assistants maternelles
et parents

111
Enfants



Vidéo : Être assistant maternel au Pays de L'Arbresle

Dans le cadre de la promotion du métier d'assistant maternel et en partenariat avec le PIJ, le coordonnateur petite enfance, le service de PMI du Département et les Relais Petite Enfance ont participé à la création d'une vidéo à destination des jeunes. Cette vidéo met en avant le témoignage de parents et d'assistants maternels du territoire.

Cliquer pour découvrir la vidéo :
[Être assistante maternelle au Pays de L'Arbresle - YouTube](#)



Appel à des spécialistes pour animer des ateliers

Les relais « Les écureuils » et « La ronde des loupiots » ont de nouveau fait appel à des spécialistes pour animer des ateliers d'éveil qui ont eu lieu pendant les temps collectifs. Cette année, il a été fait appel à une art thérapeute pour des ateliers d'arts plastiques. Les enfants ont pu, avec leur assistant maternel, explorer grâce à différentes matières, les possibilités infinies de leur créativité. Ce projet a abouti à une exposition où les familles invitées ont eu la grande joie de découvrir tout ce travail. Professionnels et familles ont pu comprendre que le but n'était pas de restituer une œuvre finie et aboutie mais de vivre le processus de découverte et d'expérimentation. Ce moment d'échange et de convivialité fut un véritable succès.

Sortie à la ferme pédagogique

Les Relais « Pas à Pas » et « La ronde des loupiots » ont organisés des sorties à la ferme pédagogique « Les P'tits Gônes » de Fleurieux-sur-L'Arbresle, en avril et juin 2022. Au programme : rencontre avec les animaux de la ferme, découverte de l'exploitation agricole. De très beaux moments de partage, riches en expériences. 21 assistants maternels et 63 enfants ont pu bénéficier de ces sorties.



COORDINATION PETITE ENFANCE

L'arrivée d'un coordinateur Petite Enfance a permis de mettre en place les actions suivantes :

DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ :

Réalisé en début 2022, ce diagnostic dresse un état des lieux de l'offre de garde, des enjeux de la petite Enfance et des actions parentales du territoire. Le diagnostic étudie :

- » La typologie des familles des communes du territoire
- » La démographie des communes et son évolution
- » Les flux de déplacements domicile-travail
- » Le contexte de l'offre et de la demande de garde collective et individuelle
- » Les actions à mener sur le thème de la Parentalité

ASSOCIATION AUX LANCEMENTS DES NOUVEAUX PROJETS DE CRÈCHES SUR LE TERRITOIRE :

La CCPA a participé aux réunions partenariales réunissant, le service PMI du Département du Rhône, la CAF du Rhône, les représentants des Mairies de Lentilly et Sarcey et les futures gestionnaires. Lors de ces réunions, les gestionnaires présentent leur projet de crèches sur ces deux communes aux partenaires institutionnels du territoire.

RENCONTRE DES DIRECTRICES DE CRÈCHES DU TERRITOIRE :

À l'initiative du Département du Rhône et de la CCPA, les directrices des crèches du territoire se sont réunies à deux reprises. Lors de ces temps d'échange et d'interconnaissance, les directrices ont été informées sur les derniers cadres réglementaires régissant leurs structures et sur les signaux d'alerte du développement troublé de l'enfant.

PLAN BLANC BRONCHIOLITE :

Pour faire face à l'afflux d'enfants malades, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des Monts du Lyonnais, le Département et la CCPA se sont coordonnés rapidement pour faciliter les interventions de la CPTS auprès des professionnels de la Petite Enfance (assistantes maternelles, personnels de crèches) et des parents. Des kinésithérapeutes sont intervenus dans toutes les crèches du territoire. Les trois Relais Petite Enfance ont également accueilli ces professionnels de la santé qui ont informé les Assistantes Maternelles sur la pathologie, les signes d'alerte et pour revoir les techniques de mouchage. Plus de 40 assistantes maternelles ont pu y participer. Une soirée d'information grand public a eu lieu le 29 novembre dans les locaux de la CCPA.



COORDINATION PARENTALITÉ

Le Conseil local de la Parentalité « Être parent au Pays de L'Arbresle » est une plateforme de concertation et de coordination, entre les élus de la CCPA, les familles, les représentants locaux des institutions, les acteurs qui interviennent au quotidien auprès des familles. Il est animé par le coordonnateur petite enfance de la CCPA. Plusieurs actions ont été menées en 2022 :

- » En octobre, une journée dédiée aux partenaires de la parentalité du territoire a été organisée sur le thème : « Accompagner la parentalité : être les partenaires des parents au service de leur implication ».
- » Les deux semaines de la parentalité ont eu lieu du 17 au 28 octobre. La CCPA a coordonné les différents événements et en a organisé et financé 4 sur 21 (deux spectacles, un ciné-échanges et une conférence)

Pour mieux connaître les besoins des parents et cibler les actions parentalité 2023, un questionnaire anonyme été mis en place et diffusé aux crèches et établissements scolaires situés sur le territoire de la CCPA à partir du 13 décembre 2022.





ACCOMPAGNER

LES JEUNES DU TERRITOIRE

COORDINATION JEUNESSE

Cette année encore, la CCPA a permis la mise place de différentes actions envers les jeunes du territoire :

● CHANTIERS JEUNES

Les chantiers jeunes sont un dispositif conruit avec les communes qui permet aux jeunes à partir de 14 ans de travailler 20h pendant une semaine, sur une mission d'intérêt général : peinture, nettoyage, fabrication de petit mobilier, A la fin des travaux, les jeunes perçoivent une gratification de 100€.

90 jeunes participants
16 chantiers organisés
9 communes organisatrices

● APPEL À PROJET JEUNES

Les jeunes sont pleins d'idées et de ressources. Ce dispositif permet de financer des projets proposés par des jeunes au service du territoire.

Cette année, un projet a été soutenu : une formation sécurité et incendie pour le club des jeunes de Sarcey. Cette action est co-financée par la CAF.

Ce projet va être relancé en 2023.

Le coordonnateur jeunesse anime deux réseaux jeunesse depuis 2020 : le RAJPA et le collectif de prévention. Ils ont pour public cible les jeunes entre 11 et 25 ans.

● COLLECTIF DE PRÉVENTION

Ce réseau regroupe une cinquante de professionnels travaillant en lien avec la jeunesse. L'objectif est de repérer de manière collective et transversale les problématiques jeunesse sur le terrain. A la suite de ces constats, des actions de prévention sont proposées impliquant les acteurs.

Cette année, le collectif a mis en place :

3 actions dans les établissements scolaires (FestiPrev, Cross non au harcèlement, Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie à l'école)

1 formation pour les professionnels du territoire (harcèlement scolaire)

1 troupe de théâtre (5 membres issus du collectif de prévention), qui proposent des scénettes sur des sujets en lien avec les jeunes.

● RAJPA (RÉSEAU DES ANIMATEURS JEUNESSE DU PAYS DE L'ARBRESLE)

Ce réseau réunit les secteurs jeunesse du territoire : 4 MJC et Poligônes.

9 sorties intercommunales ont été organisées (neige, initiation drone, initiation sportive, Walibi...)



POINT INFORMATION JEUNESSE

La 5^{ème} année du Point Information Jeunesse (PIJ) communautaire a été marquée par une forte présence des Informateurs Jeunesses dans les établissements scolaires, les structures jeunesse et les communes du territoire.

Le PIJ s'adresse aux jeunes habitant des 17 communes du territoire en proposant : un premier niveau d'informations sur les questions liées à la jeunesse (11-30 ans), des temps d'accompagnements individuels, des ateliers collectifs et des informations en ligne sur les réseaux sociaux.

Au cours de cette année, 331 personnes ont été accueillies au PIJ, tandis que 1 045 personnes (+89%) ont été informées lors de 82 ateliers (+95%) au sein notamment des établissements scolaires. Malgré le nombre conséquent de nouveaux ateliers,

le PIJ reste disponible pour un accompagnement spécifique avec 122 rendez-vous individuels organisés en 2022 (120 en 2021).

En 2022 le PIJ a modifié ses horaires pour offrir des créneaux de rendez-vous le lundi de 17h à 19h et accueillir le public en soirée le jeudi jusqu'à 19h. Ces nouveaux créneaux ont rapidement trouvé leur public : 23% des rendez-vous se font en soirée et le jeudi soir de 18h à 19h est devenue la deuxième plage horaire la plus fréquentée de la semaine après le mercredi 10h30-12h.

Les ateliers et les actions organisées par le PIJ en 2022 en partenariat avec les établissements scolaires, structures jeunesse et communes du territoire sont les suivants :

- Journées de l'orientation : présentation du PIJ et information sur les outils de l'orientation auprès des 7 classes d'élèves de 2nd du lycée Germaine Tillion.
- 3 Ateliers « Réseaux sociaux et usages des jeunes » : équipe pédagogique du lycée Barthélémy Thimonnier et infirmières scolaires du territoire. Également aux parents, dans le cadre des Semaines de la Parentalité.
- Ateliers « Jeunesse indépendante » dans les trois lycées du territoire : au programme : budget, logement, santé...
- 5 Ateliers « jeunesse indépendante » sur les communes du territoire : budget, sécurité sociale et mutuelle, prendre soin de soi (et de sa santé mentale) avec une sophrologue, logement, et alimentation avec une diététicienne.
- Participation du PIJ à la Cérémonie des remises des cartes d'électeurs de L'Arbresle : présentation du PIJ aux jeunes arbreslois de 18 ans.
- Ateliers « Le vrai du Faux » éducation aux médias et à l'information » : établissements scolaires et Mission Locale.
- Ateliers Réseaux sociaux et E-réputation, savoir gérer sa réputation en ligne : collèges et Mission Locale
- Atelier Les nouveaux métiers du numérique : collège les 4 vents
- Atelier « création du journal du collège » : avec les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} du collège Jacques Cœur
- Présentation du PIJ : dans différents établissements du territoire
- Trouve ton job : accompagnement des jeunes dans la recherche de leur job d'été
- Bien dans ton Snap : atelier de sensibilisation aux usages des « groupes classes » sur les réseaux sociaux, notamment Snapchat auprès de toutes les classes de 6^{ème} du collège les 4 Vents.
- Calendrier de l'info : en décembre, publication d'un post par jour sur les réseaux sociaux du PIJ. Présentation en vidéos ou en infographies des services, des dispositifs, des partenaires et de l'engagement des jeunes sur le Pays de L'Arbresle.
- Atelier orientation : présentation de l'outil « parcoureo » aux élèves de 3emes du collège les 4 vents.
- Atelier Pass Santé Jeune « prendre soin de sa santé » : Etablissements scolaires et Mission Locale.

EN CHIFFRES





PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



ESPACE FRANCE SERVICES

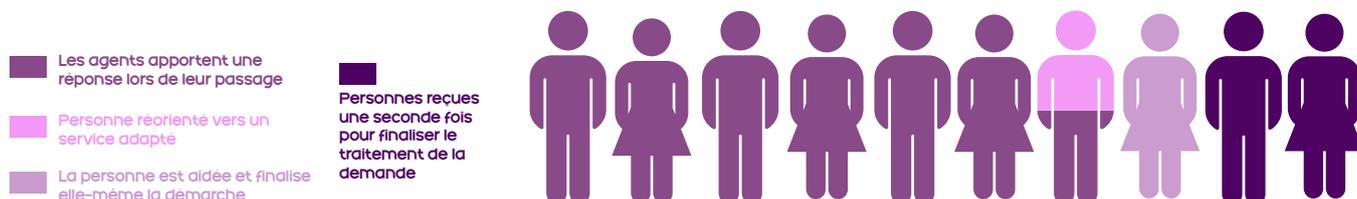
Face au retrait progressif des guichets d'accueil des administrations et services publics, la Communauté de Communes a souhaité agir, en partenariat avec les acteurs locaux, pour apporter une réponse de proximité aux besoins des habitants.

Ainsi, le 18 juillet 2022 s'est ouvert un nouveau service à la population porté par la CCPA et développé au sein de ses locaux : un Espace France Services pour accompagner les habitants du territoire dans leurs démarches administratives papiers ou dématérialisées.

Soutenu par l'État, deux agents formés à cette mission accueillent, informent et aident les personnes dans un premier niveau de démarches en lien avec les domaines suivants : santé, logement, emploi, retraite, finances, identité, justice et prestations sociales. Le service est gratuit et assuré dans un environnement confidentiel.

Un nouveau service qui atteste de sa pertinence, ainsi entre le 18 juillet et le 31 décembre : les agents France Services ont accompagné 504 personnes de tous âges, en présentiel ou par téléphone, soit une moyenne de 7,1 personnes par jour. Parmi elles, 96% habitent une commune du territoire.

En moyenne, sur 10 personnes reçues :



Pour compléter le service rendu, les habitants peuvent également solliciter des conseils et obtenir des réponses à leurs besoins au travers des permanences des premiers partenaires accueillis au sein de l'espace France Services : CAF, MSA, Soliha.

Ainsi, 155 personnes ont été reçues dans le cadre de ces permanences d'octobre à décembre.

L'espace offre également l'accès à deux ordinateurs en libre-service pour effectuer soi-même ses démarches et imprimer des documents.

33 personnes ont bénéficié de ce service depuis son ouverture.

[EN SAVOIR PLUS](#)



CONSEILLER NUMERIQUE

Guider et rassurer les premiers pas dans l'environnement numérique sont les missions du conseiller numérique, qu'il s'agisse de la prise en main d'une tablette, d'un smartphone ou d'un ordinateur.

En complémentarité avec les agents de l'Espace France Services, il reçoit et accompagne toute personne demandeuse de conseils et d'accompagnement pour prendre en main son matériel, ouvrir une boîte mail, installer une application, gérer des courriels, naviguer sur le web.

Sur demande des habitants, il se rend également dans les mairies pour assurer ce service gratuit et mis à disposition des habitants du territoire.

105 accompagnements individuels ont été réalisés en 2022



CONSEIL LOCAL EN SANTE MENTALE

En septembre 2022, une nouvelle coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est arrivée sur le poste afin de poursuivre le travail engagé après quelques mois d'arrêt.

Le CLSM porté par la CCPA, la COR (Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien) et l'Hôpital de St-Cyr au Mont d'Or s'est mobilisé autour des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM). Les objectifs de ces deux semaines qui se sont déroulées du 10 au 23 octobre 2022 étaient de :

- sensibiliser le grand public aux questions de santé mentale ;
- lutter contre la stigmatisation ;
- favoriser la connaissance des dispositifs (professionnels, associations...) présents sur le territoire ;

Pour cela, les acteurs du territoire se sont mobilisés afin de proposer aux habitants des actions de sensibilisation et des ateliers permettant d'échanger ou d'agir en faveur de sa santé mentale (débat, ciné-débat, théâtre forum, atelier bien-être chez soi, atelier cuisine, atelier sophrologie...).

Parallèlement, les groupes de travail sur « la santé mentale des jeunes » et « l'insertion et le logement des personnes concernées » sont toujours actifs, permettant aux professionnels d'échanger sur ces sujets, de se connaître pour favoriser l'interconnaissance et le travail en partenariat.

Le Conseil Local en Santé Mentale a été financé par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

RENCONTRE INTER-CCAS

Poursuite en 2022 des rencontres proposées à l'ensemble des CCAS du territoire pour s'informer, découvrir de nouvelles ressources et échanger autour de problématiques communes : mobilité, aides extra-légales, accès aux soins...

Trois rencontres ont eu lieu avec la présentation :

- Du transport à la demande solidaire porté par le service mobilité de la CCPA ainsi que les projets de mobilité à venir
- De la démarche Maison Sport Santé, dispensée par Yvan Mollard, délégué aux sports à la CCPA
- Des aides légales pour aider les ménages à payer les factures énergétiques.

SOUTIEN AUX HABITANTS ET AUX COMMUNES ACCUEILLANT DES REFUGIES UKRAINIENS

Dès le mois de mars 2022, des communes ont organisé des collectes de matériel, vêtements... De nombreux habitants du territoire se sont manifestés pour accueillir des réfugiés à leur domicile.

Dans son rôle de mission sociale communautaire, la CCPA a pu contribuer en étant ressource d'informations auprès des communes et associations concernant les dispositifs et mesures mises en place par la Préfecture. Elle a également mis à disposition les ressources de la collectivité, AMI notamment, et recensé puis relayé les ressources locales facilitant l'accompagnement dans la durée des familles accueillies.

OCTOBRE ROSE



La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais et la CCPA, en lien avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers, ont accompagné les communes volontaires pour participer à la campagne Octobre Rose. Des supports de sensibilisation et de communication aux différents dépistages ont été remis aux communes qui ont pu les relayer aux habitants au travers de multiples initiatives.

Une quarantaine d'habitants ont assisté à la projection du documentaire « Au nom de tous les seins » suivi d'un débat organisé par la CPTS au cinéma de Sain-Bel.

A l'occasion de stands médicaux tenus sur les marchés d'Eveux, Lentilly et L'Arbresle, une centaine d'habitants ont pu recevoir des réponses à leurs questions et bénéficier d'une sensibilisation aux gestes d'auto-palpation.



LE SERVICE COMMUNICATION

Tout au long de l'année, le service communication travaille en lien avec l'ensemble des services pour l'élaboration des différents supports : affiches, flyers, programmes, cartons d'invitation, guides ainsi que leur promotion.

La communication sert à faire connaître et mettre en valeur la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (compétences et actions/réalisations) auprès des habitants des communes concernées, du Département et de la Région, ainsi que des fournisseurs et partenaires.

LA COMMUNICATION ÉDITORIALE

Le service communication assure l'édition (rédaction et mise en page) du rapport d'activités annuel. Il intervient également dans l'élaboration des différents supports de communication pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes.

Quelques réalisations :





LA COMMUNICATION INTERNE

La lettre interne est envoyée tous les 2 mois à tous les agents de la Communauté de Communes.



INAUGURATION

En 2022, le service communication a organisé 2 inaugurations :

- Complexe rugbystique communautaire du Pays de L'Arbresle
- Espace France services du Pays de L'Arbresle



LES RELATIONS PRESSE

La presse quotidienne régionale constitue un relais important pour promouvoir les actions de la Communauté de Communes. Ainsi, des conférences de presse peuvent être organisées. La rédaction de communiqués et dossiers de presse fait également partie des missions du service communication, notamment pour l'ensemble des évènements organisés par la CCPA.

18
COMMUNIQUÉS
DE PRESSE



LA COMMUNICATION DIGITALE

Le service communication gère deux sites Internet : www.paysdelarbresle.fr et www.archipel-aquacentre.fr ses réseaux sociaux et la newsletter de la CCPA :

 NEWSLETTERS

CCPA
800
ABONNÉS

 FACEBOOK

CCPA
3428
ABONNÉS

LE CANEVAS
200
ABONNÉS

L'ARCHIPEL
2912
ABONNÉS

LES MURMURES DU TEMPS
290
ABONNÉS

PIJ
500
ABONNÉS

 PANNEAU POCKET

CCPA
1308
ABONNÉS

 INSTAGRAM

CCPA
951
ABONNÉS

PIJ
450
ABONNÉS

LES MURMURES DU TEMPS
95
ABONNÉS

 LINKEDIN

CCPA
956
ABONNÉS

LE CANEVAS
300
ABONNÉS

PIJ
40
ABONNÉS



ZOOM SÉMINAIRE AGENT

Le service communication a organisé, le jeudi 29 septembre un séminaire au domaine de Tourieux à Savigny

La matinée était consacrée aux agents où une murder party a été organisée pour plus de cohésion. Les élus ont ensuite rejoint l'assemblée pour assister à la présentation du Projet de Territoire par le Président, Pierre-Jean Zannettacci.

S'en est suivi un déjeuner.

L'après-midi, les agents et élus ont pu travailler ensemble, par petit groupe, sur les rubriques du futur magazine communautaire.

FAITS MARQUANTS 2022

- » Lancement Projet de Territoire
- » Organisation du premier Séminaire avec les agents / élus.
- » La création des réseaux sociaux des Murmures du temps
- » Lancement site MonpaysdeL'Arbresle.fr
- » Accueil d'une stagiaire pour Monpaysdelarbresle.fr
- » Accueil d'une apprentie au service communication en charge des créations visuelles



SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

L'année 2022 a été marquée par le conventionnement entre les communes et la CCPA pour la mise à disposition de données et d'applications du Système d'Information Géographique communautaire.

Cette mise à disposition gratuite comprend :

- L'accès au portail cartographique de la CCPA aux communes pour leurs besoins de consultation des données cadastrales, liées à l'urbanisme ainsi que relevant des compétences de la CCPA (assainissement, déchets, ...).
- L'accès à d'éventuelles applications métiers (Espaces verts, Eau potable, ...)
- Une assistance aux communes pour la publication des PLU sur le Géoportail de l'Urbanisme
- Des demandes ponctuelles de cartographie

Pour l'activité de la CCPA proprement dite, l'année 2022 a été consacrée :

- Au recensement des données mobilités, transition énergétique
- Au développement de cartes interactives pour le grand public (ces applications seront disponibles en 2023) : atlas de la transition écologique, équipements sportifs
- A l'amélioration d'outils de saisie sur le terrain (assainissement, voirie)
- A la mise en place de nouvelles applications web cartographiques (observatoire du commerce, instruction des documents d'urbanisme, bibliothèque de plans) et au maintien des 22 autres applications existantes.
- A la réalisation d'études cartographiques : déplacements domicile – travail, données fiscales, ...

Enfin, une rencontre des responsables SIG des EPCI du Rhône a été organisée en décembre avec l'objectif de partager les expériences et connaissances sur l'information géographique mais aussi d'être un lieu d'échange unique pour les interlocuteurs communs des EPCI (DGFIP, SYDER, SYTRAL, Centre Régional AURA d'Information Géographique, ...).

Ce groupe essaiera de se réunir deux à trois fois par an.



Tableau de bord



Application terrain pour la saisie de signalisation

EN CHIFFRES

190
INSCRITS SUR LE
PORTAIL SIG

25
APPLICATIONS
MÉTIERS

400
CONNEXIONS
PAR MOIS À CES
APPLICATIONS

1
APPLICATION DÉDIÉE
AUX COMMUNES ET À
L'INSTRUCTION ADS

60
UTILISATEURS
INSCRITS DANS LES
COMMUNES

+8
AU SYNDICAT DE
L'OUEST LYONNAIS

une moyenne de **25** utilisateurs se connectent chaque jour à l'application

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle s'est engagée dans le dispositif France Relance qui permet d'unifier le parcours de sécurisation des collectivités publiques avec des financements de l'ANSSI. La première étape a consisté à réaliser un « état des lieux », appelé « pack initial » pour donner suite à la phase de pré-diagnostic, réalisée précédemment via l'un des partenaires de l'ANSSI.

Aussi, le cabinet Algosécure a réalisé :

- Un audit organisationnel ;
- L'audit du périmètre externe, en boîte noire ;
- L'audit interne du périmètre LAN, en boîte noire et grise (WiFi inclus) ;
- Une sensibilisation réalisée auprès des agents de la CCPA.

A l'issue de cette étude, il a été procédé à la remédiation :

- Des serveurs pour la résolution des problèmes de sécurité détectés.
- Des règles de l'active directory de la CCPA avec notamment l'instauration d'une politique de changement des mots de passe des comptes utilisateurs et des comptes locaux (mise en place du système LAPS).

D'autres remédiations seront nécessaires (Wifi, réseau, pare-feu) sur 2023 voire 2024.

La CCPA a également mis en place une sauvegarde Office 365 dans un data center afin de sécuriser les données mails et Sharepoint.

Parallèlement, la garantie des serveurs a été prolongée d'un an, temps nécessaire pour conduire une étude sur le maintien de serveurs « physiques » ou la mutation sur des serveurs « hébergés ». L'étude se poursuit sur 2023 pour réfléchir à un passage en full SAS.

Le cabinet Strat&Si s'est vu confier la réalisation d'un audit organisationnel du système d'information. L'objectif est d'améliorer les méthodes de travail et de sécuriser les flux entrants/sortants. L'étude porte sur les besoins de développer une GED, l'archivage électronique des données, la gestion électronique des courriers...

A l'issue de ce diagnostic, un important travail de tri des données a été réalisé par l'ensemble des services et la refonte de l'arborescence des données sera travaillée sur 2023.

Pour finir, OCI, notre infogérant, a conduit un audit du Sharepoint pour améliorer le fonctionnement actuel.





LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA

Vélos en libre service

Les vélos électriques en libre-service sont situés sur la commune de Courzieu. L'expérimentation a été lancée pour une période de 2 ans. En octobre 2022, le service a fêté sa première année de fonctionnement. Le service VELPAR compte 111 inscrits. Le pic d'utilisation a été observé au mois de mai grâce à une météo particulièrement favorable à la pratique du vélo. Pour faciliter l'utilisation du service pour les personnes n'ayant pas de carte bancaire, tels que les jeunes, des badges prépayés ont été mis en place. Ils sont distribués par la mairie.

Un projet de développement du service sur d'autres communes a été mené pour ouvrir des stations plus au nord du territoire à Dommartin et Lentilly.



657 trajets

effectués

en 2022

soit une moyenne de 18 trajets par jour

Vélos en location longue durée

Le service VEL'Ouest en juin 2022. Ce sont **50 vélos à assistance électrique** qui ont été mis à location sur l'ensemble des territoires du Pays de L'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Pays Mornantais et Vallée du Garon. Le service, proposé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, est géré par une entreprise prestataire qui vient livrer les vélos réservés sur internet, toutes les 6 à 8 semaines. Le marché a été signé pour 3 ans. En octobre 2022, 50 vélos supplémentaires ont été achetés afin de répondre à la demande pour le printemps prochain. Entre juin et décembre 2022, 22 habitants de la CCPA ont loué un vélo pour 3 mois.

Stationnement vélo :

La CCPA a fait l'acquisition de **300 arceaux vélos, soit 600 places de stationnement**, dont la majorité a été distribuée aux 17 communes du Pays de L'Arbresle. Les agents des services techniques des communes ont ensuite réalisé un gros travail de pose des arceaux pour que les centres-bourgs soient équipés de places de stationnement vélo. Cela permet de faire un grand pas dans l'atteinte de l'objectif fixé dans le Schéma Vélo du Syndicat de l'Ouest Lyonnais qui a déterminé que le territoire avait besoin de 1700 places de stationnement vélo.

12 arceaux vélo ont été installés sous abri dans les bâtiments communautaires comme à L'Archipel et au siège de la CCPA.

Des arceaux supplémentaires sont prévus pour l'année 2023 afin de continuer dans cette dynamique.



Aide à la Mobilité Individuelle

En 2022, ce sont près de 127 usagers qui ont sollicité le service de transport solidaire pour un total de 3160 trajets effectués. Ce service est subventionné par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour les transports des personnes de plus de 65 ans qui composent 77% des usagers.

Cette année, le service AMI a été amélioré en permettant le paiement par carte bancaire mais également en espèces afin de faciliter l'usage des tickets. Un nouveau véhicule fonctionnant au bio GNV a été commandé afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Navette L'Arbresle-Savigny

La nouvelle navette de bassin de vie L'Arbresle – Ponchonnière – Savigny a ouvert en juillet 2022. Ce car dessert la gare de L'Arbresle, la Zone des Martinets, le Centre Aquatique L'Archipel et le centre de Savigny. Grâce à la concordance avec les arrivées et départs de train, les voyageurs arrivant en gare de L'Arbresle peuvent utiliser la navette pour se rendre au travail, aller à la piscine, ou encore effectuer des achats.

Le navette 285 effectue 10 trajets par jour, et met 6 minutes à effectuer le trajet entre Savigny et la gare de L'Arbresle, même en heure de pointe. Dès le mois d'octobre, une fréquentation moyenne de 30 voyages par jour a été observée.

Le coût de fonctionnement de cette navette est de 50 000€, financé par le SYTRAL.

Aménagement de pistes cyclables

Au croisement de la compétence mobilité et de la compétence voirie, la CCPA travaille au développement d'itinéraires cyclables sécurisés.

La CCPA a obtenu des subventions pour réaliser :

- La Voie Verte de la Brévenne : entre la gare de L'Arbresle et le centre de Sain-Bel.
- La sécurisation du rond-point de la RD89 à l'entrée de la zone commerciale de L'Arbresle et des connexions avec la voie verte de la Brévenne.

En termes de réalisations, la rue de Charpenay à Lentilly a été sécurisée grâce au marquage de bande cyclable, et à la requalification du croisement avec le chemin du bois seigneur en un rond-point comportant une bande cyclable. Le Chemin des Molières a également été passé en sens unique pour les véhicules motorisés tout en conservant le double-sens pour les cyclistes et piétons. Cet ensemble de travaux a ainsi permis de créer une liaison cyclable continue jusqu'à la gare de Lentilly-Charpenay.

A Saint-Germain-Nuelles, le Chemin du Mont a été sécurisé à l'occasion de la refecton de la couche de roulement. Une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) a été mise en place. Elle réserve une bande de circulation pour les piétons et les cyclistes de chaque côté de la route. Les voitures roulent sur la bande centrale et se décalent lorsqu'elles doivent se croiser. Cet aménagement permet de d'apaiser la circulation en entrée de village en ralentissant la vitesse de circulation des voitures.

Aires de covoiturage



La CCPA a finalisé les études pour réaliser deux aires de covoiturage :

- La création de l'aire de covoiturage à Sourcieux-Les-Mines sera réalisée en mars 2023. Elle comportera également des places de stationnement vélo, et sera située à proximité de l'arrêt de bus de la ligne 142 des Cars du Rhône pour maximiser l'intermodalité.
- L'aire de covoiturage du Charpenay sera réalisée à proximité de la sortie d'autoroute A89. Elle sera accessible en vélo, mais aussi en train car elle sera située à 5 minutes à pied de la gare de Lentilly-Charpenay.

Des aires de covoiturage de proximité ont également été étudiées dans les communes de L'Arbresle, Saint-Germain-Nuelles, Bibost, Saint-Julien-sur-Bibost, Savigny, Dommartin et Saint-Pierre-La-Palud. Cette action permettra d'améliorer la pratique du covoiturage et de renforcer l'intermodalité avec les autres modes de déplacement.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONTINUE DES ACTIONS POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS

GESTION DES DÉCHETS – BILAN 2022

Le plan local de réduction et prévention des déchets validé de 2021 à 2026 composé de 20 actions vise à réduire 19 % des quantités de déchets ménagers depuis 2019 et jusqu'en 2026.

Une étude d'optimisation a eu lieu en 2022 au sein du service qui avait pour objectif d'optimiser les processus et de veiller à continuer de maîtriser les coûts tout en offrant une qualité de service équivalente aux usagers. L'étude des flux, Ordures Ménagères, Collecte Sélective, Verre et Biodéchet du territoire a eu pour résultat de valider une stratégie d'optimisation qui débutera en 2023 avec l'arrivée des biodéchets sur le territoire.

La campagne de distribution des composteurs à 25€ est devenue incontournable avec 262 composteurs supplémentaires de distribués.

Sur l'année 2022 il y a eu 16 événements publics proposés, 9 pendant les Semaines Européenne de Réduction des Déchets et 7 animations pendant les Semaines de l'Environnement sur la thématique des déchets.

9 événements
pendant la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets (SERD)

7 événements
pendant les Semaines de l'Environnement



262 composteurs
distribués

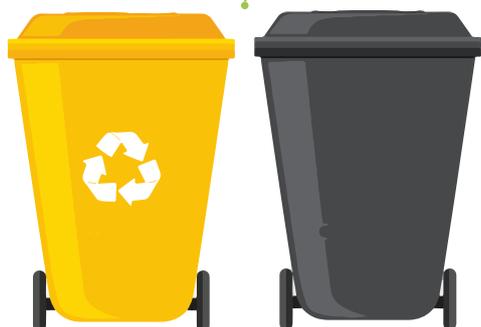
2023
L'année où les biodéchets arrivent sur le territoire

Pour favoriser le réemploi de déchets, la Communauté de Communes soutient avec une convention l'association REPA'AR. 51 tonnes d'objets ont été collectés 48 tonnes ont été ré-utilisés dont 37 tonnes vendues en boutique solidaire.



8 182 tonnes.

c'est la quantité d'ordures ménagères (bac noir et jaune) que la Communauté de Communes a collecté sur les **17 communes** en 2021. Ces quantités sont en légère baisse par rapport à 2020.



Conteneurs enterrés

En 2022, la CCPA a installé un site sur les communes de **Dommartin** et **Lentilly**. A ce jour nous avons : 42 sites sur la totalité du territoire



2 déchèteries

une à Courzieu et une à Fleurieux

Baisse de la fréquentation avec

79 503 visiteurs

8 200 tonnes

de déchets ont été réceptionnés. Forte baisse, en particulier sur les déchets verts (météo clémente) et sur les gravats.



3 bennes d'amiante pour un total de 10 tonnes

réceptionnées lors de la collecte exceptionnelle qui a eu lieu en octobre 2022. Baisse par rapport à 2021 avec 179 kg par usagers présents (225 kg en 2021). Collecte reconduite chaque deuxième mardi du mois d'octobre sur inscription préalable

Le service travaille sur les nouveaux objectifs réglementaires en particulier l'arrivée de **3 nouvelles filières de TRI** dans les déchèteries (jouets, sport/loisir, bricolage et jardin) et également **le déploiement de la filière biodéchets** sur le territoire à partir de 2023.

LES CHIFFRES DU SERVICE EN 2022

AU TOTAL :

18 000

TONNES
DE DECHETS PRODUITS
SUR LE TERRITOIRE
SOIT 554 KG REPARTIS EN :



14,03 KG

D'ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES PAR HABITANT PAR MOIS
↓ DE 0,55% PAR RAPPORT A 2021



4,09 KG

DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES
RECYCLABLES PAR HABITANTS PAR MOIS
↓ DE 0,24% PAR RAPPORT A 2021



3,21 KG

D'EMBALLAGES
EN VERRE PAR HABITANTS PAR MOIS
↑ DE 0,29% PAR RAPPORT A 2021



294 KG

DÉPOSÉS DANS LES
DEUX DÉCHÈTERIES
↑ DE 3,2 % PAR RAPPORT A 2021



ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF

EAUX PLUVIALES URBAINES

L'année 2022 a été marquée par l'embauche d'un nouveau technicien pour assurer, notamment, les contrôles des branchements dans le cadre des ventes immobilières et renforcer le service IDS (Instruction du Droit des Sols) et par un nouveau technicien au SPANC en décembre 2022.

Le service Assainissement est désormais composé d'une responsable et d'une adjointe, de 4 techniciens pour la partie assainissement collectif, d'un technicien eaux pluviales urbaines, de 2 techniciens Assainissement Non Collectif, d'une instructrice du droit des sols et d'un technicien en charge de la démarche QRE (Qualité du Rejet des Entreprises).

L'année 2022 a également marqué le point de départ de la reprise de l'exploitation en régie de 7 stations d'épuration ; les lagunes de Bibost et Saint-Julien-sur-Bibost et les filtres plantés de roseaux suivants : Lévy Morillon à Fleurieux-sur-L'Arbresle, Montagny à Bully, La Rochette à Savigny, Les Rivières à Bessenay et la ZAC de Dommartin Grandes Terres.

L'équipe assure notamment :

- l'instruction des documents d'urbanisme des 17 communes du Pays de L'Arbresle ainsi que celle des dossiers de la commune de Brussieu (convention avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour le volet assainissement),
- le contrôle des installations d'assainissement non collectif du territoire,
- la gestion des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines,
- l'exploitation des 7 systèmes d'assainissement listés ci-avant,
- le contrôle de l'exécution des missions d'exploitation de deux entreprises, SUEZ et VEOLIA EAU, qui se partagent l'exploitation des 14 systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la CCPA (20 systèmes sur la CCPA + celui de Brussieu géré via une délégation de service avec la CCMDL),
- le suivi de chantiers (stations d'épuration, extensions de réseaux, bassins d'orage...),
- le suivi de nombreuses études (schéma directeur de gestion des eaux pluviales, diagnostics périodiques et permanents...).

LE DROIT DES SOLS

En 2022, le service a traité **1 160 demandes d'instructions** dites « initiales » pour des permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, ... et demandes de traitement de pièces complémentaires.

Pour rappel :

2022	1160 demandes initiales
2021	845 demandes initiales
2020	606 demandes initiales + 80 pièces complémentaires = 686
2019	546 demandes initiales
2018	260 demandes initiales

Entre la création du poste d'IDS et fin 2022, le service a enregistré + 70% de demandes à traiter.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les principales missions portent sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la gestion des sous-produits issus de l'assainissement (sables, graisses, refus de dégrillage et les boues).

Les techniciens contrôlent également la conformité des évacuations des maisons (eaux usées et eaux pluviales) dans le cadre des ventes immobilières.

Ce service est essentiellement financé par la redevance assainissement collectif payée par les abonnés par rapport à leur consommation d'eau potable.

Nombre de contrôles de branchement réalisés en 2022 :

339 contrôles dont 42 non conformes (pour rappel en 2021 : 234 contrôles et 18 non conformes).

8 levées de non-conformité à la suite des travaux réalisés par les abonnés

=> soit 20 équivalents habitants (unité de mesure de la pollution) retirés des cours d'eau.

Système d'Information Géographique (SIG) :

17 840 mètres de réseaux mis à jour sur l'année 2022.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN QUELQUES CHIFFRES

Plus de

15 000
abonnés

soit environ

34 000
habitants

sont desservis par les réseaux d'assainissement de la CCPA.

LE PATRIMOINE

En plus des 21 stations de traitement des eaux usées du territoire, la CCPA assure l'entretien et le renouvellement de :

6 BASSINS D'ORAGE

Communes	Noms	Volume de stockage
Lentilly	Les Carrières	200 m ³
Fleurieux-sur-L'Arbresle	La Pénarde	200 m ³
Bully	BO Bully	270 m ³
Bessenay	Le Bartassieux	500 m ³
L'Arbresle	STEU de L'Arbresle	700 m ³
Sain-Bel	BO Sain Bel	1500 m ³

275 KM

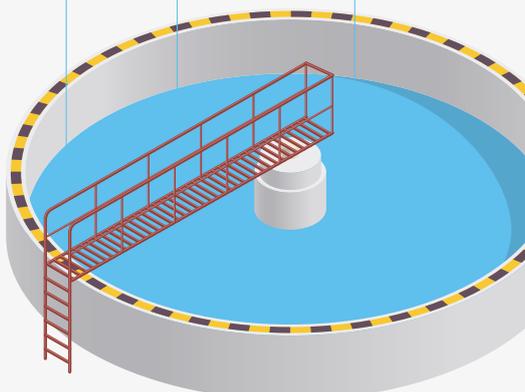
DONT 105 KM DE RÉSEAUX UNITAIRES

100

OUVRAGES PERMETTANT LE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS AU MILIEU NATUREL : DÉVERSOIR D'ORAGE

30

POSTES DE REFOULEMENT



30 POSTES DE REFOULEMENT

Communes	Nom de l'ouvrage	Type de poste	
		Refolement	Pompage en ligne
Bully	La Salette - Solémy	X	
	Le Pavé	X	
	Le Colombier		X
	Le Bottet - Montagny	X	
L'Arbresle	Le Stade	X	
	Route de Lyon	X	
	Sapéon	X	
Éveux	Le Bigout,	X	
	Chemin de la rivière	X	
Fleurieux-sur-L'Arbresle	La Roche	X	
	Les Tuilières	X	
	L'Orée du bois, les Fleurettes	X	
	Salle des fêtes	X	
	Les Pesses/Riboulet	X	
Lentilly	Collège de Lentilly	X	
	Cruzols	X	
	ZI Charpenay Nord	X	
	ZI Charpenay Sud	X	
	La Ferrière	X	
	Aire de grand passage	X	
Saint-Pierre-la-Palud	Chemin des Bornes	X	
	PR St Antoine	X	
Bessenay	PR les Marmottes	X	
	PR St Irénée	X	
	PR Jainon	X	
Brussieu	PR du Charachon	X	
Dommartin	PR Zac des Grandes Terres	X	
Savigny	PR la Rochette	X	
Sarcey	PR Ancienne STEU	X	
	PR Fontlavis sud	X	
	PR Les Places, salle des fêtes	X	

LA DÉMARCHE Q.R.E : QUALITÉ DES REJETS DES ENTREPRISES

Les entreprises de notre territoire peuvent générer des rejets « professionnels » ou « autres que domestiques » nécessitant un accompagnement pour concilier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseaux), l'installation durable des entreprises sur le territoire et le bon état écologique des milieux aquatiques.

Ce type de rejet est encadré par l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique qui indique que « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques (...) doit être préalablement autorisé par la collectivité (...) ». La démarche Q.R.E existe depuis avril 2018 sur le territoire et est financée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) via son dispositif d'Opération Collective (OPC). Plus largement, cette démarche s'inscrit à l'échelle du territoire du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) en lien avec la COR et la CCMDL où deux autres techniciennes travaillent sur les mêmes missions. La chargée de mission au SYRIBT coordonne cette démarche.

Au niveau du territoire de la CCPA, le technicien en charge de ces missions réalise des diagnostics et apporte une assistance gratuite auprès de certains établissements potentiellement

concernés par ces rejets très particuliers. L'objectif est de tendre vers une mise en conformité technique et administrative des entreprises ciblées. Des dossiers de demandes de subventions sont montés pour d'éventuelles aides aux études ou travaux à réaliser le cas échéant. A ce jour, près de 50 établissements sont en cours de régularisation sur une base d'environ 200 entreprises ciblées comme « prioritaires » sur le territoire.

En 2022, **près de 300 000 € HT d'aides ont été attribuées** pour trois établissements afin d'améliorer la qualité de leurs rejets non-domestiques.

Un autre point important est le vote et la mise en place progressive d'une tarification industrielle harmonisée à l'échelle du territoire. Cette thématique ne concerne que quelques établissements ayant un impact qualitatif et/ou quantitatif sur nos stations d'épurations. L'idée est d'avoir, si besoin, des leviers incitatifs pour accompagner la diminution de la pollution « à la source » et trouver des moyens de substitution avec les entreprises.



D'un point de vue de la communication, une plaquette a été éditée pour illustrer les tenants et aboutissants de la démarche Q.R.E. Plus largement, la participation à des événements comme « le marché de l'Environnement » ou la « Guinguette de l'Eau (SYRIBT) » ont permis d'échanger avec le grand public sur l'impact des produits domestiques et toxiques (détergents, lessives, javel...). Le technicien organise également des visites avec les entreprises du territoire pour connaître le fonctionnement des stations de traitement sur lesquelles leurs effluents sont raccordés.

PRINCIPAUX CHANTIERS ET ÉTUDES DU POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2022

1. Opération de mise en conformité du système d'assainissement de Courzieu

Création d'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Courzieu, Brussieu et une partie de Bessenay (hameau la Giraudière) – Phase « travaux »

La station d'épuration de Courzieu la Giraudière, devenue vétuste, ne répondait plus aux normes de rejets imposées sur notre territoire et était sous le coup d'une mise en demeure préfectorale. La CCPA a procédé à son renouvellement en 2021.

Objectifs poursuivis :

Mise aux normes d'une station de traitement des eaux usées par rapport à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines et aux prescriptions locales très poussées notamment sur les paramètres azote et phosphore (cours d'eau de la Brévenne placé en zone sensible à l'eutrophisation).

Nature et descriptif de l'opération :

Création d'une nouvelle station d'épuration avec augmentation de la capacité de traitement (passage de 2200 EH à 3500 EH). Le processus épuratoire mis en place est la « boue activée en aération prolongée ». Un bassin d'orage viendra compléter les ouvrages afin de gérer le « temps de pluie » sur le site de l'ancienne station. Ce bassin permettra de stocker 450 m³ d'eaux polluées mélangées aux eaux pluviales qui seront retraitées avant rejet dans la Brévenne.

Coût estimatif des travaux : 3 251 245 € HT.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais participe à hauteur de 615 583,36 € HT et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle engage 1 475 690,61 € HT. Le delta est subventionné par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (560 000 € HT) et par la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la DSIL (600 000 € HT).

Ces travaux engagés fin 2020 devraient s'achever à l'été 2022.



2. Opération de mise en conformité du système d'assainissement de Fleurieux Pilherbe

La station d'épuration de Fleurieux Pilherbe, devenue vétuste, ne répondait plus aux normes de rejets imposées sur notre territoire et était sous le coup d'un rapport de manquement administratif des services de l'Etat. La CCPA a procédé à l'achèvement des travaux en 2022.

Objectifs poursuivis :

Mise aux normes d'une station de traitement des eaux usées par rapport à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines et aux prescriptions locales très poussées notamment sur les paramètres azote et phosphore (cours d'eau de la Brévenne placé en zone sensible à l'eutrophisation).

Nature et descriptif de l'opération :

Création d'une nouvelle station d'épuration avec augmentation de la capacité de traitement (passage de 200 EH à 475 EH). Le processus épuratoire mis en place est le « biodisque ». Un bassin d'orage vient compléter les ouvrages afin de gérer le « temps de pluie » sur le même site. Ce bassin permet de stocker 100 m³ d'eaux polluées mélangées aux eaux pluviales qui seront retraitées avant rejet dans la Brévenne

Montant global de l'opération ≈ 700 000 € HT

La CCPA participe à hauteur de 275 000 € HT. Le delta est subventionné par l'Agence de l'eau RMC (142 082 € HT) et par la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la DSIL (283 500 € HT).



3. Opération de mise en conformité du système d'assainissement de Dommartin Chef-lieu : gainage de la conduite route de Dardilly

Le système d'assainissement de Dommartin Chef-lieu, présente d'importants dysfonctionnements d'ordre hydraulique ; il est sous le coup d'un rapport de manquement administratif du préfet. Ce système non conforme à la DERU doit faire l'objet d'un important programme de travaux qui sera échelonné sur la fin du mandat en cours.

La première fiche action mise en œuvre par la CCPA a consisté à gainer (réhabilitation sans tranchée, via installation d'une gaine interne) une conduite vétuste et fissurée qui drainait un débit important d'eaux claires dites « parasites ». Ce gainage a été réalisé sur une distance de 675 mètres linéaires. Tous les regards et les branchements présents sur cette emprise ont également été repris au niveau de leur étanchéité. La partie haute de la conduite étant trop abîmée a été totalement reprise en tranchée ouverte sur 50 mètres linéaires.

Montant global de l'opération ≈ 260 000 € HT

La CCPA participe à hauteur de 128 000 € HT et l'Agence de l'eau RMC, 117 250 € HT.

Principales études engagées en 2022 :

Le bassin versant Brévenne-Turdine est soumis à de fortes pressions polluantes. Il est, par ailleurs, classé en zone sensible à l'eutrophisation.

Les rejets des stations de traitement des eaux usées non conformes à la DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines), à l'arrêté du 21/07/2015 mais aussi aux prescriptions locales (arrêtés préfectoraux, dossiers loi sur l'eau), contribuent à cette pression. Les nombreux déversoirs d'orage placés sur les réseaux de transport et de collecte, peuvent participer également à la dégradation du milieu lorsque ceux-ci sont mal conçus et/ou mal positionnés sur le maillage du réseau.

Afin d'identifier le plus précisément possible les actions correctives à mettre en place sur le réseau pour diminuer l'impact sur le milieu, notamment en temps de pluie, la CCPA a lancé, depuis 2020, un important programme de diagnostics réseaux sur de nombreux systèmes d'assainissement.

En effet, ces diagnostics permettent un recueil de données préalables (débit, pluviométrie, charges de pollutions, ...) indispensables pour trouver le meilleur compromis entre préservation de la ressource en eau et gestion de la dépense publique.

En 2022, le diagnostic périodique de Bessenay a été lancé, il vient s'ajouter aux huit diagnostics périodiques en cours depuis 2021 (Fleurieux Pilherbe, Sarcey, Bibost, Courzieu-Brussieu, Sain-Bel/Saint-Pierre-la-Palud et Savigny) ainsi que le diagnostic permanent de L'Arbresle.

Le diagnostic périodique de Bully-la Plagne a été quant à lui achevé, le programme de travaux associé va être engagé dès 2023.

Rappel des subventions octroyées aux missions du service assainissement 2021-2022 :

OPÉRATIONS	MONTANT TRAVAUX	DSIL - PREFECTURE	AERMC
STATION + BO + RÉSEAUX COURZIEUX	3 037 787 € HT	600 000 € HT	563 174 € HT
LENTILLY - GAINAGE IFFA	261 000 € HT	34 000 € HT	57 356 € HT
BRUSSIEU (RÉSEAU TRANSPORT)	585 000 € HT	90 000 € HT	Non éligible
SAINT-PIERRE-LA-PALUD PR SAINT ANTOINE	411 904 € HT	66 908 € HT	148 328 € HT
FLEUREUX - BASSIN LAFOND	424 226 € HT	84 845 € HT	Non éligible
FLEURIEUX PILHERBE : STATION ET BO	700 000 € HT	283 500 € HT	142 022 € HT
L'ARBRESLE BO EMILE ZOLA	2 058 798 € HT	322 350 € HT	273 600 € HT
DOMMARTIN - GAINAGE	245 000 € HT	Refus	117 250 € HT
DIAGNOSTICS	600 000 € HT	Non éligible	300 000 € HT
TOTAL général HT	8 323 715 € HT	1 481 603 € HT	1 601 730 € HT

BO = Bassin d'Orage

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les habitations qui ne peuvent être desservies par un réseau public de collecte des eaux usées doivent être équipées d'une installation individuelle permettant de traiter les eaux usées qu'elles génèrent.

Ces installations doivent être régulièrement contrôlées car les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, cuisine...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si l'installation est défectueuse ou mal entretenue.

Ce contrôle est réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le SPANC de la CCPA exerce, en régie, les missions suivantes :

- Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves et réhabilités (validation du projet, puis des travaux). Il est précisé que tout permis de construire ou d'aménager comprenant un projet de réalisation ou de réhabilitation d'assainissement non collectif doit être accompagné d'une attestation de conformité délivrée par le SPANC ;
- Contrôle lors de transactions immobilières (un rapport de visite du SPANC de moins de 3 ans doit être fourni à l'acheteur avant la signature de la promesse de vente) ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes, selon une périodicité actuellement fixée à 8 ans. La troisième phase des contrôles de bon fonctionnement (soit la quatrième visite de l'installation) s'est poursuivie sur les communes de Fleurieux-sur-L'Arbresle, Bessenay et Sourcieux-les-Mines.

Activité du service

Nombre de contrôles réalisés en 2022 :

45 contrôles de conception

33 contrôles de réalisation

54 diagnostics vente

453 contrôles périodiques de bon fonctionnement



Travaux d'assainissement non collectif : filtre planté (à gauche) et lit d'infiltration des eaux traitées (à droite)

L'état des installations existantes

Au 31 décembre 2022, 2 868 installations d'assainissement non collectif sont recensées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

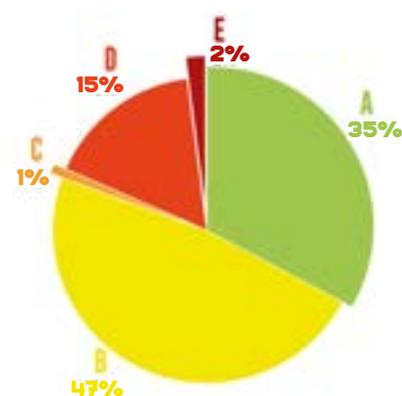
Sur le territoire, 35 % des installations contrôlées sont conformes à la réglementation en vigueur et 47 % ne sont pas conformes mais ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement.

A contrario, pour 17 % d'entre elles, une réhabilitation urgente a été jugée nécessaire aux vus des risques sanitaires engendrés. Depuis le 1^{er} janvier 2022, il n'existe plus d'aides financières pour accompagner la réalisation des travaux de réhabilitation de ces installations.



Fosse toutes eaux

BILAN SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPA



- A** INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUTS
- B** NON CONFORME, installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs. Travaux obligatoires sous 1 an en cas de vente.
- C** NON CONFORME, installation présentant un risque environnemental avéré. Travaux obligatoires sous 4 ans, ou 1 an en cas de vente.
- D** NON CONFORME, installation présentant un danger pour la sécurité des personnes. Travaux obligatoires sous 4 ans, ou 1 an en cas de vente.
- E** NON CONFORME, absence d'installation. Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais.

LES EAUX PLUVIALES URBAINES

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle exerce la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » en lieu et place de ses communes membres depuis le 1^{er} janvier 2019.

La gestion des eaux pluviales urbaines couvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines, c'est-à-dire des zones urbaines ou à urbaniser du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou équivalent. Il n'existe pas de définition stricte du patrimoine de ce service car les ouvrages peuvent avoir des interactions avec d'autres services (voirie, espaces verts...).

Dans l'attente du schéma directeur, une définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines a été actée par délibération du conseil communautaire du 14 février 2019.

Intégrés dans la compétence Eaux pluviales urbaines de la CCPA

- Réseaux d'eaux pluviales strictes,
- Ouvrages de prétraitement,
- Puits d'infiltration,
- Bassins d'infiltration ou de stockage/restitution*
- Ouvrages de gestion alternative tels que les noues ou les tranchées drainantes*.

* hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public.

Exclus de la compétence Eaux pluviales urbaines de la CCPA

- Fossés et buses,
- Grilles et avaloirs avec leurs branchements,
- Cours d'eau busés ou canalisés.

Lors de la prise de cette compétence, **la Communauté de Communes s'est engagée à favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales notamment par le développement des techniques dites « alternatives »**. Celles-ci favorisent la gestion des eaux pluviales in situ.

Exploitation des installations



Le service gère notamment :

- 15 bassins de rétention à ciel ouvert, dont 4 équipés de séparateurs à hydrocarbures,
- 185 km de réseaux de collecte des eaux pluviales.

Ces ouvrages sont exploités en régie : la CCPA assure leur entretien directement ou via des

marchés de prestation de service. Cet entretien comprend :

- la surveillance et les petites réparations des équipements et ouvrages ;
- la dératization des réseaux de collecte des eaux pluviales en coordination avec les opérations menées sur les réseaux de collecte des eaux usées ;
- l'entretien des espaces verts des bassins de rétention à ciel ouvert deux fois par an sur la base d'une gestion différenciée. Les déchets verts issus de l'intérieur des bassins sont exportés pour ne pas avoir une baisse du volume de rétention dans le temps et ainsi éviter de faire des curages des bassins trop fréquents.



Bassin du Petit Laval BULLY



Principal chantier réalisé en 2022

Travaux d'extension du réseau de collecte des eaux pluviales situé chemin de la Doyennerie à Savigny (318 ml) : 120 k€ HT
Ces travaux étaient nécessaires pour collecter les eaux pluviales d'un lotissement situé au lieu-dit « La Doyennerie », qui ne peuvent être infiltrées à la parcelle. Le réseau unitaire existant (réseau collectant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales) n'était pas en capacité d'accepter les eaux pluviales du futur lotissement.

La maîtrise d'œuvre a été directement assurée par le technicien du service.

Ces travaux ont été co-financés par la commune, qui a pris en charge 40% du coût des travaux.



Pose de la canalisation d'Eaux Pluviales Chemin de la Doyennerie



LA CCPA S'ENGAGE DANS LA **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

La Communauté de Communes s'engage dans la construction écologique pour un développement durable et ainsi permettre une transition énergétique sur le territoire.

DES ACTIONS TRANSVERSALES ET DES PROJETS POUR L'ENVIRONNEMENT

- ▶ **Suivi et animation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)**
 - o Le PCAET est porté par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Il s'agit de le mettre en œuvre sur les 4 ECPI du SOL.
 - o Il a été validé le 31 mai 2022 pour la période 2022-2028.
- ▶ **Suivi du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) :** un comité technique et un comité de pilotage se réunit deux fois par an.
- ▶ **Intégration de la transition écologique au sein de tous les services de la CCPA :** le service transition écologique est un service ressource pour tous les autres services de la CCPA en vue de mettre en place les projets les plus vertueux possibles et d'intégrer tous les critères de la transition écologique au sein de chaque projet. Il peut ainsi apporter un support technique, d'ingénierie financière et de mise en réseau.
- ▶ **Semaines de l'environnement :** 54 événements sur les mois de mai et juin 2022 ont été organisés en relation avec les communes et les associations du territoire. Les événements principaux ont été le Marché de l'Environnement à Fleurieux-sur-L'Arbresle, co-organisé par la commune et la CCPA ; la Guiguette de l'Eau organisée par le SYRIBT ; et la «Faites des Graines» organisée par un collectif d'associations et la MJC de L'Arbresle.
- ▶ **Sensibilisation :** actions en lien avec l'Agence Locale de la Transition Ecologique 69, le CEOL et vers les particuliers sur la rénovation énergétique (plus de 50 participants à la conférence).
- ▶ **Atlas de la Transition écologique :** recensement de tous les acteurs et de tous les projets liés à la transition écologique sur le Pays de L'Arbresle. Ils seront présentés sur une carte interactive disponible sur le site de la CCPA, avec une fiche de présentation.
- ▶ **Travail en réseau :** participation aux réseaux locaux, régionaux et nationaux.

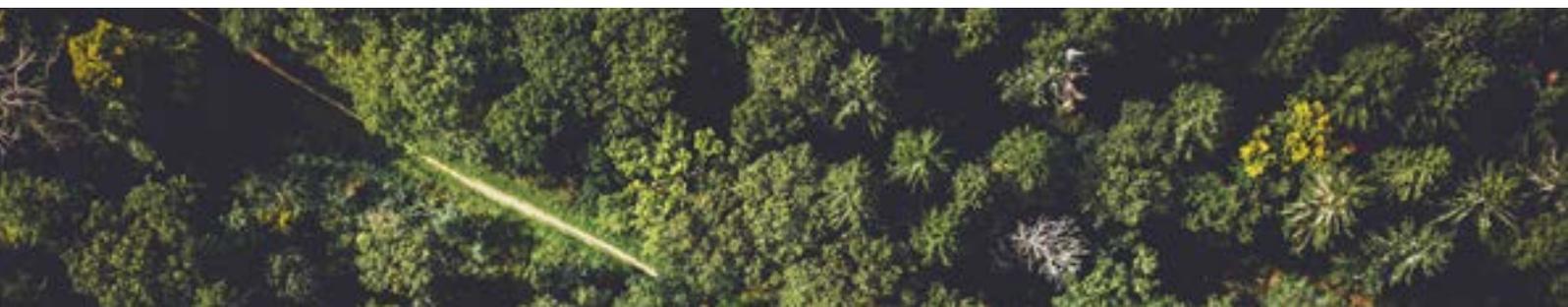
UNE ÉLABORATION DE DISPOSITIFS POUR LA PRÉSERVATION DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

- 1** Constitution de la candidature « Territoire Engagé pour la nature », une reconnaissance décernée par l'Office Français de la biodiversité en vue de reconnaître les actions mises en œuvre par un territoire à destination de la Nature, pour une durée de 3 ans.
- 2** Mise en place de l'appel à projet Plantation de Haies en milieu agricole.
=> Première opération sur l'hiver 2022-2023 puis lancement de l'appel à projet début 2023
- 3** Mise en place du dispositif d'aides à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers.
=> 78 demandes d'aides, total de 5000€ d'aides apportées en 2022.
- 4** Réflexion pour la mise en place d'un fonds de concours biodiversité et sensibilisation pour les communes de la CCPA.



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES S'INSTALLENT DANS LES PLANS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES BÂTIMENTS

- ▶ **Rénovation énergétique** : Accompagnement des communes dans les démarches de rénovation énergétiques, en relation avec l'ALTE69 ; et des particuliers avec France Rénov' (SOLIHA et ALTE69).
 - o Lancement d'une étude sur le développement d'un réseau de chaleur au bois sur le SOL.
 - o Lancement, avec le soutien de l'ADEME, de l'étude sur la faisabilité de réseaux de chaleur sur L'Arbresle, Sain-Bel et la ZAE de la Ponchonnière avec le cabinet SF2E-CIE.
- ▶ **Photovoltaïque** : principal potentiel ENR sur le territoire
 - o Grappe de projets photovoltaïques sur les toitures communales en lien avec le SYDER.
 - Phase 1 : 30 centrales photovoltaïques
 - Accompagnement par le CAUE pour les 7 sites soumis à un accord des ABF
 - o Projet d'ombrières photovoltaïques sur 4 parkings existants de la CCPA. Etude de faisabilité et réflexion autour du portage des projets.
 - o Réflexion pour la mise en place d'une aide à l'achat de panneaux photovoltaïques à installer soi-même pour les particuliers.
- ▶ **Méthanisation** : lancement d'une étude, avec le soutien de l'ADEME, sur la faisabilité d'une unité de méthanisation sur le Pays de L'Arbresle. Les cabinets SOLAGRO (partie technique) et QUELIA (pour la concertation) ont été retenus.
- ▶ **Sobriété énergétique** :
 - o Questionnaire aux communes sur la mise en place d'actions de sobriété énergétique
 - o Mise en place d'un plan de sobriété énergétique sur les équipements et bâtiments de la CCPA.
- ▶ **VOLTALIS** :
 - o Signature d'une convention entre la société VOLTALIS et la CCPA.
 - o Objectif : installation de boîtiers reliés aux équipements de chauffages électriques permettant de mieux gérer la consommation électrique, notamment en cas de pic de froid.
 - o Lancement de la campagne de déploiement de VOLTALIS en novembre 2022.
- ▶ **Chaleur renouvelable (bois-énergie, solaire thermique, géothermie)** :
 - o Dépôt de la candidature « Contrat de Chaleur Renouvelable » auprès de l'ADEME, porté par le SYDER, avec 4 EPCI (CCPA, COPAMO, CCSB, CCBPD). Ce dispositif, en faveur des acteurs publics et privés (entreprises, associations,...) permettra d'obtenir des financements pour les projets de chaleur renouvelable





ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE

UNE ANNÉE 2022 EXCEPTIONNELLE À L'ARCHIPEL

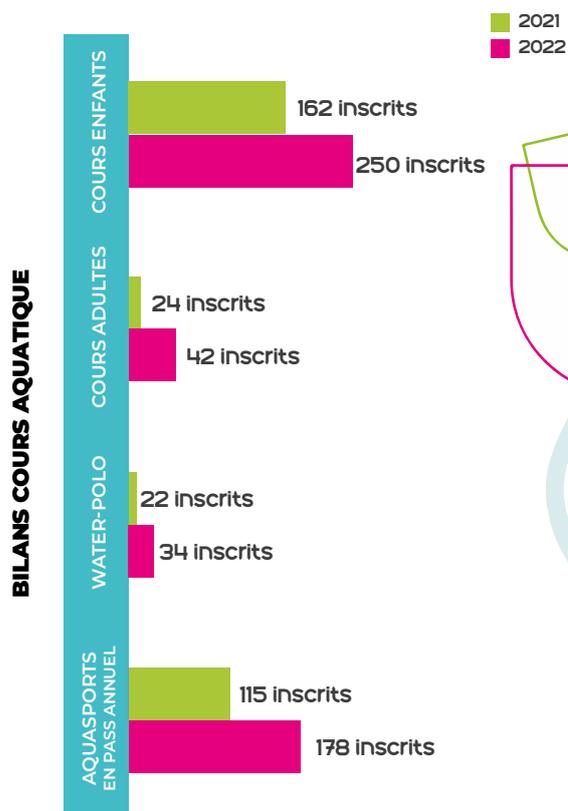
Une redéfinition de la politique des activités a été engagée, ce qui a conduit à une nouvelle offre d'apprentissage de la natation et à un soutien à l'évolution de l'Aquatic club sur les activités fédérés. Ajouté à un été très chaud et un engouement sportif et de loisirs post-covid par les usagers. Ces deux paramètres ont ainsi permis une fréquentation en hausse.

Cette année 2022 a permis également le développement du sport-santé au sein de L'Archipel et avec les partenaires associatifs.

Du côté des tarifs :

- Création tarifs mensuels - de 18 ans et étudiants au centre forme
- Reprise des abonnements annuels au centre forme en septembre 2022

PISCINE



ACTIVITÉS :
18 cours d'aquasports par semaine
28 cours enfants (Création de 8 cours en septembre 2022)
7 cours adultes
1 formation BNSSA (2H)
2 créneaux (2H) de WATER-POLO

40 heures d'ouverture publique grand et/ou petit bassin en période scolaire

Des partenariats renouvelés et développés avec :

- L'école de vétérinaire de Marcy L'Etoile
- L'ACPA : création d'une section triathlon et développement de l'offre fédérée (natation artistique, natation course, plongée subaquatique, apnée)
- Le SDMIS et l'association de formateur en secourisme CASC : les pompiers ont un créneau par semaine pour s'entraîner et forment nos éducateurs sportifs sur le recyclage annuel PSE 1 et 2.

CENTRE FORME

- Arrêts des abonnements "COVID" sans engagement en septembre et mise en place des nouveaux tarifs

	PASS ARCHI MOTIVÉ	TARIFS	VOLUME TOTAL DE VENTE DEPUIS SEPTEMBRE 2022
ANNUEL	5 ENTRÉES	50€	74
	ARCHI MOTIVÉ	468€ ou 39€/mois	260
	FAMILLE	420€ ou 35€/mois	111
	+65 ANS	444€ ou 37€/mois	28
	INTÉGRAL	648€ ou 54€/mois	12
	HEURES CREUSES	300€ ou 25€/mois	9
	CE	372€	71
MENSUEL	ARCHI MOTIVÉ	58€	138
	+65 ANS	53€	10
	ETUDIANTS	39€	221
	-18 ANS	30€	368
TRIMESTRIEL	ARCHI MOTIVÉ	165€	39€
	+65 ANS	150€	3€
SEMESTRIEL	ARCHI MOTIVÉ	315€	17
	+65 ANS	282€	3

- ▶ 491 abonnements annuels vendus depuis septembre
- ▶ Une moyenne de 120 abonnements -18 ans et étudiants vendus chaque mois (essentiellement lycéens de Germaine Tillion)
- ▶ Un total de 733 abonnements actifs

ANIMATIONS

HALLOWEEN VACANCES D'OCTOBRE (200 ENFANTS)

PÊCHES AUX OEUFS (UNE CENTAINE D'ENFANTS)

SOIRÉE ZEN (150 PERSONNES)

ANIMATION POOL PARTY ENFANTS (870 ENTRÉES)

ORGANISATION TOURNOI DE WATER-POLO

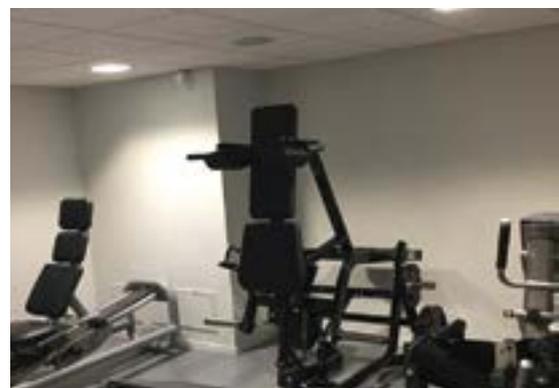
COMPÉTITION NATATION ET PLONGÉE ACPA

SAISON D'ÉTÉ

Une saison estivale exceptionnelle dû à la météo avec 51 000 entrées !

Animation Pool Party Enfants du 6 juillet 2022 : **870 entrées** piscine contre une moyenne de 469 entrées les précédents mercredis.

Des animations aquagym et sophrologie ont également été organisées par les MNS.



FRÉQUENTATION L'ARCHIPEL

FRÉQUENTATION 2022
171 700 usagers
soit
 PISCINE 128 984
 CENTRE FORME 42716

RECETTES L'ARCHIPEL

RECETTE 2022
845 918€
soit
 PISCINE 622 444€
 CENTRE FORME 223 474€

NATATION SCOLAIRE

A partir de septembre, L'Archipel accueille des classes de GS/CP/CE1 et CM2 de toutes les écoles privées et publiques des 17 communes du territoire soit **2 500 élèves**.

Accueil de toutes les classes de 6^{ème} des collèges du territoire, certaines classes de 5^{ème} et le Collège Simone Veil de Châtillon d'Azergues soit **845 élèves**.

Accueil des élèves des deux lycées du territoire (G. Tillon et B. Thimonnier).

Le taux de réussite au savoir-nager (définition de l'Education Nationale) en fin de 6^{ème} est de 90%.

BILAN FORMATION BNSSA

La formation Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) a été mise en place depuis la rentrée de septembre 2020. Grâce à ce dispositif diplômant, la CCPA soutient la formation professionnelle et dynamise l'accès aux métiers du sport pour les jeunes du territoire que la collectivité aide à hauteur de 50 % du coût de la formation.

C'est au centre aquatique que se déroulent les enseignements en partenariat avec un organisme de formation habilité (ALLO MNS) et les entraînements sous la houlette de Nicolas CHAIX, agents de la CCPA (ETAPS) pour 12 jeunes sélectionnés. Son objectif est également de proposer un accompagnement individuel et collectif à la reprise d'activité quelque soit son état de forme.

L'action est relayée par le Point Information Jeunesse du Pays de L'Arbresle et le Lycée Germaine TILLION.

Les futurs lauréats pourront rejoindre les rangs des renforts réguliers nécessaires au fonctionnement de L'Archipel mais également saisonniers pour les piscines et autres points de baignades surveillés du secteur l'été prochain.

11 élèves sur 12 ont obtenu leur diplôme. Certains d'entre eux ont travaillé sur les vacances scolaires et les weekends.

La troisième session a été lancée en septembre 2022 avec 12 nouveaux élèves !

MAISON SPORT SANTÉ

Pour rappel, la Maison Sport Santé du Pays de L'Arbresle a pour vocation à rassembler les professionnels du monde de la santé et du sport afin d'accueillir et d'orienter toutes les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive.

BILAN D'UNE PREMIÈRE ANNÉE DE FONCTIONNEMENT :

Depuis début 2022, la Maison Sport Santé a accueilli, informé et orienté une centaine de personnes.

Une trentaine de personnes ont été bilantées et orientées sur les différents pass proposés par la Maison Sport Santé :

- Pass Reprise : **7 ADHÉRENTS**
- Pass Multisport : **19 ADHÉRENTS RÉPARTIS SUR DEUX COURS**
- Pass Découverte : **6 ADHÉRENTS**





LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

COMPLEXE RUGBYSTIQUE

Le Pays Arbreslois Rugby Club (PARC) qui utilise l'équipement communautaire organise les entraînements et matchs de ses 10 équipes de pratiquants (U6, U8, U10, U12, U14, U16, U18, séniors, Féminines Touch, Masculin Touch) ce qui représente environ 350 licenciés.



COMPLEXE SPORTIF

1 500 PRATIQUANTS par semaines scolaires du lundi au samedi soit environ **54 000 USAGERS PAR AN**

2 300 PRATIQUANTS sur les 8 semaines de vacances scolaires (stages, animation, ...)

700 PRATIQUANTS accueillis en moyenne lors des week-ends de matchs, tournois ou compétitions soit **ENVIRON 10 000 PERSONNES** de passage au complexe par an pour les compétitions.

Pour une fréquentation totale de **PLUS DE 66 000 PRATIQUANTS** par an.

RECETTES 2022 : 60 383€

BOULODROME

L'association de gestion du boulodrome du Pays de L'Arbresle qui occupe les locaux communautaire enregistre plus de 5 500 entrées par an et de nombreux visiteurs lors des matchs en week-end et des tournois du mardi.

RECETTES 2022 : 11 250€



TENNIS COUVERTS COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre du projet de la construction de courts de tennis couverts communautaires, la CCPA a mené tout au long de l'année un travail très constructif avec les clubs de tennis présents sur le territoire de la CCPA et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de tennis afin de construire un projet de fonctionnement et de développement du tennis sur le territoire.



LE PAYS DE L'ARBRESLE

POURSUIT SA STRATÉGIE TOURISTIQUE

Les actions mises en œuvre en 2022 et celles projetées en 2023 déploient chacun des axes de la stratégie touristique.

Chaque action détaillée ci-dessous est estampillée selon son organe décisionnel de référence : Office de Tourisme ou Communauté de Communes.

ACTIONS PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT ET A LA QUALIFICATION DE L'OFFRE PATRIMONIALE

ACTIONS EN AMÉNAGEMENT ET EN CRÉATION D'OFFRES DE DÉCOUVERTE



Conception d'un parcours artistique et touristique



LES MURMURES
DU TEMPS

Par autorisation de programme votée en avril 2021, la Communauté de Communes développe un ambitieux projet de parcours artistique et touristique sur son territoire autour d'un itinéraire en modes doux, accessible aux personnes à mobilité réduite, jalonné d'œuvres d'art originales. A termes, cet itinéraire sera mis en valeur au cours d'une manifestation événementielle forte, de type festival.

L'activité 2022 autour du projet a été particulièrement riche que ce soit dans la phase de conception que celle relative aux animations territoriales.

Concernant la conception du parcours, plusieurs étapes fondamentales ont pu être validées tout au long de l'année.

CRÉATION D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET D'OUTILS DE COMMUNICATION DÉDIÉS

En matière de communication et sur la base de l'identité visuelle et de la charte graphique définies en 2021, le projet dispose désormais :

- ▶ D'une stratégie de communication propre permettant de développer une communication de proximité autour des actions de médiation et faire la promotion des parcours artistiques auprès d'un public large,
- ▶ D'outils de communication dédiés par la création :

o De pages réseaux sociaux dédiées : Instagram & Facebook

o D'un site internet présentant le projet ainsi qu'une rubrique Actualités pour suivre les événements www.lesmurmuresdutemps.fr

o D'une Newsletter (formulaire d'inscription à la newsletter sur le site Les Murmures du temps)

Et un relai d'informations sur l'application Panneau Pocket.

Les services de la CCPA ont par ailleurs engagé un travail fin d'identification des outils et relais de communication avec chacune des communes, l'objectif étant de renforcer la communication auprès du grand public.

Légende

Les actions mises en œuvre sont estampillées selon leur organe décisionnel de référence :



PILOTAGE PAR
L'OFFICE DE TOURISME



PILOTAGE PAR LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES



[Consulter le rapport d'activités complet du Tourisme](#)

IDENTIFICATION DES CIRCUITS ET THÉMATIQUES ASSOCIÉS EN RÉFÉRENCE AU DIAGNOSTIC TERRITORIAL RÉALISÉ EN JUIN 2021 ET SUR LA BASE DE LA DIRECTION ARTISTIQUE. À SAVOIR :

- ▶ 3 parcours sur l'ensemble du territoire : 1/ Saint-Germain-Nuelles 2/ L'Arbresle 3/ Sain-Bel / Savigny présentant une typologie d'environnement varié et permettant le maillage du territoire entre le sud et le nord,
- ▶ En mobilités douces (à pied, éventuellement à vélo depuis les gares de L'Arbresle et Sain-Bel) pour une découverte poétique,
- ▶ 11 emplacements correspondant à 11 œuvres pérennes, complétées dans la perspective du festival par des œuvres éphémères,
- ▶ En lien avec 4 grandes catégories de thématiques patrimoniales issues du diagnostic territorial de l'Ecole urbaine de Lyon et des entretiens effectués : Histoire de France, Manifestations et résilience du vivant, Domestication de la nature et Flux et connexions
- ▶ Des parcours incitant à rester sur le territoire, à revenir et établissant une connexion (physique et de communication à prévoir) avec les autres patrimoines et offres existantes du territoire et hors territoire.

LANCEMENT EN AVRIL 2022 DE LA CONSULTATION DE MARCHÉS PUBLICS RELATIVE À LA SÉLECTION DES ARTISTES EN CHARGE DE LA CRÉATION DES ŒUVRES DU PARCOURS

> 8 des 11 lots attribués par la Commission d'appel d'offres de décembre 2022 (relance de 3 lots en février 2023)

CONCEPTION DE LA SIGNALÉTIQUE ET DU MOBILIER DÉDIÉS AU PROJET

Concernant les animations territoriales, l'année 2022 comporte des actions phares ayant permis de porter le projet à connaissance d'un large public.

MISE EN ŒUVRE DES ANIMATIONS TERRITORIALES À COMPTER DE JANVIER 2022

Les temps de médiation proposés en 2022 ont eu pour objectif d'amorcer l'implantation du projet sur le terrain en attendant le travail de création des œuvres.

Les animations territoriales ont concerné 14 des 17 communes du territoire et ont permis de sensibiliser 600 participants autour des objectifs suivants :

- ▶ Connecter les actions de médiation au projet de parcours
- ▶ Créer du lien humain et de nouvelles coopérations

- ▶ Prendre en compte l'ensemble du territoire
- ▶ Valoriser l'existant
- ▶ Elaborer un projet transversal
- ▶ Connecter les actions de médiations avec les politiques de la CCPA

Pour plus de détails, consultez [le bilan 2022](#).

ELABORATION DU PROGRAMME D'ANIMATIONS SCOLAIRES 2023 EN LIEN AVEC L'INSPECTION D'ACADÉMIE

L'Education Nationale consultée étant très favorable au projet, il a été proposé d'orienter les animations 2023 en direction du public scolaire. Une réunion avec les directeurs d'école a eu lieu fin juin pour présenter les artistes et thématiques pouvant donner lieu à des temps de médiations avec le jeune public.

Les projets ont par la suite été construits avec les établissements en octobre / novembre pour un début des interventions en janvier 2023.

14 classes des communes de Saint Germain Nuelles, L'Arbresle, Bully, Eveux et Sourcieux les Mines participent à cette programmation (de 4 à 9 heures d'animations artistiques par classe).

CRÉATION DE LA MAISON MOBILE DU PROJET (MAI 2022)

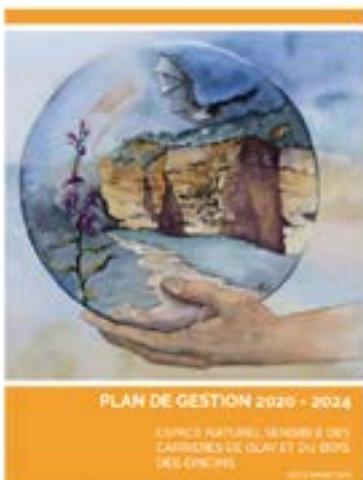
Afin de favoriser le rayonnement du projet sur l'ensemble du territoire, il a été décidé de transformer le camping-car communautaire, jadis utilisé par le service Relais d'Assistants Maternels Itinérant (RAMI) en une Maison du projet mobile.

Ce véhicule, baptisé « le porte-voix » a pour objet d'être la vitrine du projet ainsi qu'un lieu de représentation d'évènement artistique ou culturel autour d'un espace scénique.

L'année 2023 compte par ailleurs de nombreuses échéances fondamentales au projet et notamment :

- ▶ Un travail d'identification du maillage en mobilités douces en lien avec le service mobilités de la CCPA
- ▶ La programmation du festival d'inauguration (Février - juin 2023)
- ▶ La création/implantation des œuvres (février 2023 - mai 2024)
- ▶ La mise en œuvre des animations scolaires (janvier - juin 2023)
- ▶ La conception puis fabrication du Mobilier/Signalétique (mars-avril 2023)

Animation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Carrières de Glay



La Communauté de Communes accompagne la mise en œuvre opérationnelle, sur les Carrières de Glay et le Bois des Oncins, de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département du Rhône.

Cette mise en œuvre relève d'un plan de gestion (2020-2024) et fait l'objet de convention de partenariat et de financement annuelles conclues avec le Département du Rhône. Parmi celles réalisées en 2022 : Fauchage tardif des pelouses sèches, débroussaillage des ligneux et entretien des sentiers périphériques, Accueil du public scolaire dans le cadre d'animation de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, Suivi de la fréquentation par l'intermédiaire de l'éco compteur situé sur site, Elaboration de panneaux d'information relatifs à la gestion différenciée, Elaboration d'une étude technique via l'agence technique du Département du Rhône pour identifier des solutions d'optimisation du stationnement, Etude du projet porté par l'association des Carrières de Glay visant la création d'un appentis et d'un cadran solaire.





Territoire vélo

Dans le cadre du plan d'actions Territoire Vélo du Pays de L'Arbresle, dix actions ont été proposées pour structurer, créer et communiquer sur la pratique du vélo loisirs à partir de 2022 et jusqu'en 2024.

Parmi celles réalisées en 2022 :

- ▶ Mise en place en juin d'un Espace Cycloport labellisé par la Fédération Française de Cyclisme > 11 boucles cyclo de longueur et dénivelé pour tous les niveaux créés en partenariat avec les clubs cyclo de L'Arbresle (L'ECLA), de Sourcieux-les-Mines (Les Mines-de-Sourcieux) et le club VTT de Saint-Germain-Nuelles (BSC Saint-Germain-Nuelles). Les fichiers GPX des circuits sont disponibles gratuitement en téléchargement sur [le site de l'Office de Tourisme](#)
- ▶ Inauguration de cet Espace Cycloport le 12 juin 2022 avec 3 circuits au départ de Sourcieux-les-Mines réunissant plus d'une centaine de cyclistes.
- ▶ Mise en place sur le territoire de la marque Accueil Vélo auprès des réparateurs de vélos, aux offices de tourisme, aux sites touristiques, aux hébergements touristiques et aux restaurants, l'objectif étant d'offrir une désignation unique, simple et lisible des services adaptés aux touristes à vélo.



Les Balades Gourmandes

Créée en 2018, cette offre en autonomie propose une collection de balades associées à un pique-nique de produits locaux sous la forme d'une journée ou de 2 jours avec une nuitée sur le territoire.

77 réservations (contre 177 en 2021) ont été enregistrées en 2022, représentant près de 3000 € de retombées économiques pour les prestataires partenaires (baisse liée aux conditions caniculaires estivales).

Deux nouvelles balades sont venues compléter la collection cette année : une rando-bière au départ de L'Arbresle en partenariat avec la micro-brasserie Virage 7 et une balade au départ de La Giraudière en direction de Courzieu en partenariat avec le charcutier-traiteur La Maison Poulard.



Les Dimanches Électriques

L'offre des Dimanches Electriques créée en 2018 et également commercialisée en coffret cadeau propose une collection de balades de découverte du territoire en VTT électriques, en petit groupe, accompagnées par un guide, de mars à octobre. Sur les 17 balades initialement prévues en 2022, 6 ont du être annulées du fait des conditions météorologiques ou faute de participant.

Une offre récompensée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes: A l'occasion des Sommets du Tourisme 2022 organisés en novembre dernier par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Office de Tourisme s'est vu décerné l'Award du public des « Activités originales & durables en Auvergne-Rhône-Alpes » dans le cadre du dispositif Partir Ici pour l'offre des Dimanches

Electriques.

Une belle distinction qui permettra au territoire de bénéficier d'un post Facebook boosté en 2023 par la Région !



Les Gnolus : geocoaching des Monts du Lyonnais

Pour rappel, le géocaching Les Gnolus est une vaste chasse aux trésors permettant de découvrir de façon ludique les éléments patrimoniaux et paysagers de la destination Monts du Lyonnais créée en 2019 avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais.

Courant 2022, le partenariat avec l'EPIC Maison Départementale Rhône Tourisme a été finalisé, permettant de développer l'activité sur l'ensemble du Département du Rhône avec l'intégration de deux nouveaux territoires : Destination Beaujolais et le Pays d'Ozon.

Ce sont désormais 38 parcours qui sont proposés dont 4 en Pays de L'Arbresle : Bessenay, L'Arbresle, Savigny et Bibost (inaugurés en octobre 2022).

Quelques chiffres de fréquentation :

Après trois années de fonctionnement, le bilan de l'opération est positif en termes de fréquentation : le nombre de comptes créés sur l'application a triplé en 1 an passant de 12 627 comptes fin 2021 à 31 111 comptes fin 2022 dont 6862 ayant

réalisé au moins une balade.

Bon nombre de familles a par ailleurs déjà effectué plusieurs balades de l'offre puisqu'on dénombre au total plus 27.590 balades effectuées depuis le lancement fin 2019.

Le Pays de L'Arbresle compte 4 circuits : L'Arbresle « Sacré Graal » (effectuée par 1337 familles), Bessenay « Oh Cherry Chérie » (965 familles), Savigny « Le chat marié de Savigny » (934 familles) et Bibost « Bibost c'est féérique » (191 familles).

Dès le printemps 2023, le partenariat avec Rhône Tourisme sera élargi aux territoires Beaujolais Vert et Vienne Condrieu dès le printemps.





Les Visites Pique-Nique

Une offre de visites guidées du patrimoine agrémentées d'un pique-nique de produits locaux en fin de visite a été créée en 2020 après le premier confinement.

Cette offre a été reconduite en 2021 et 2022 avec de nouveaux sites ou associations du patrimoine qui ont rejoint le dispositif, au nombre total de 6 : Association des Amis du Vieil Arbresle, Couvent de la Tourette et Association Eveux et son Patrimoine, Association Savigny Patrimoine, Association des Carrières de Glay, la commune de Sain Bel et la commune de Sarcey (18 visites effectuées sur les 25 prévues initialement représentant 212 participants).



Animation de l'Espace Découverte

Avec le Musée-atelier des Canuts inauguré en 2017, l'Espace Découverte du Pays de L'Arbresle offre depuis 2012 une vitrine complète des éléments patrimoniaux et culturels du territoire. Il propose un programme annuel d'expositions jalonnées de « temps forts » et diverses activités se déroulent à l'Espace Découverte utilisé comme « lieu de vie et d'accueil ».

En 2022, l'Espace Découverte a reçu 1269 visiteurs en visites libres (sans toutefois retrouver encore le niveau des années précédant la crise COVID : 1432 visiteurs en 2018 et 1514 visiteurs en 2019) et 559 visiteurs lors des animations tissage et visites guidées organisées par l'Association des Amis du Vieil Arbresle.



Programmation des Mercredis Découverte

Cette action met en œuvre un programme varié d'animations (balades, démonstrations, ateliers) renouvelées chaque année.

Organisées en 2022, des vacances de février aux vacances de la Toussaint (tous les mercredis pendant les vacances scolaires et certains samedis hors vacances), elles sont promues et commercialisées par l'Office de Tourisme avec versement d'une contrepartie aux intervenants professionnels et associatifs.

Ces animations ont concerné 132 participants.



Groupe de travail Patrimoine

Depuis 2016, l'Office de Tourisme anime un groupe de travail constitué de représentants d'associations, de sites, de communes ou de particuliers, tous acteurs du Patrimoine en Pays de L'Arbresle.

Cette animation permet de renforcer les liens entre les partenaires, de stimuler la participation aux grands événements nationaux du patrimoine (JPPM et JEP), de structurer la programmation, de mettre en place des actions de communication, de promotion et d'animation, de créer de nouveaux supports de médiation.

Les actions soutenues par L'Office de Tourisme :

- ▶ Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM) réunissant 10 animations contre 2 en 2021
- ▶ Journées Européennes du Patrimoine (JEP) réunissant 35 sites participants sur 16 de nos 17 communes, 3774 visiteurs en 2022 (contre 2095 en 2021 et 1153 en 2020), dont plus de 500 enfants, des visiteurs majoritairement originaires du Pays de L'Arbresle et des territoires voisins (Beaujolais des Pierres Dorées, Monts du Lyonnais, Métropole de Lyon) >> publication et diffusion du programme par l'Office de Tourisme.
- ▶ Edition de dépliants « Parcours patrimoine »
- ▶ Dans le cadre de l'harmonisation des supports de visites du patrimoine, l'édition de dépliants descriptifs des parcours de visites en autonomie (équipés de panneaux) est en cours pour les communes de L'Arbresle, Bully, Courzieu et Sain-Bel. Impression en 2023.
- ▶ Les « Visites pique-niques », créée en 2020 à l'initiative de trois associations du territoire (Amis du Vieil Arbresle, Savigny Patrimoine et les Carrières de Glay), cette offre propose une programmation de visites guidées avec, en fin de visite, la dégustation d'un pique-nique ou d'un apéritif local >> 6 communes engagées, 18 visites organisées, 212 participants (contre 55 en 2021).



Offre d'animations scolaires

Chaque année, la Communauté de Communes propose, à l'ensemble des écoles maternelles et primaires du territoire, publiques ou privées, un programme d'animations scolaires d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, notamment à travers les Espaces Naturels Sensibles (ENS) composées de 3 séances dont une sortie sur le terrain. Cette offre est également promue à travers le catalogue des Animations scolaires élaboré par l'Office de Tourisme.

Les animations pédagogiques 2021 / 2022 ont permis la réalisation de 51 projets soit 153 demi-journées d'animations dans 13 communes et 19 écoles représentant 1210 élèves sensibilisés.

37 classes sont sorties sur le site des Carrières de Glay et 14 sur le site des Crêts boisés.

Elles ont également été proposées au grand public dans le cadre d'animations découverte proposées par l'Office de Tourisme (42 participants).



Tourisme Gourmand

L'Office de Tourisme, en partenariat avec le Département du Rhône souhaite valoriser une forme de tourisme gourmand en partenariat avec les acteurs concernés et en lien avec les thématiques de promotion des productions locales et des savoir-faire.

L'objectif consiste à bâtir une démarche de valorisation du tourisme gourmand rhodanien autour d'un plan d'actions déclinable dès 2024.

ACTIONS EN ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS



Dispositif de valorisation du patrimoine

Instauré en 2017, ce dispositif vise à soutenir toutes opérations de valorisation du patrimoine qui participent à la mise en œuvre de la stratégie touristique du Pays de L'Arbresle et s'adresse à l'ensemble des associations du patrimoine et des communes du territoire.

L'appel à projet 2022 a permis de soutenir 5 opérations pour un montant global d'aides de 11 773,20€.



Dispositif d'aides directes aux projets touristiques

Ce dispositif, en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Auvergne Rhône -Alpes et instauré en Conseil Communautaire du 8 février 2018 vise à soutenir les établissements privés éligibles ayant leur siège sur le territoire du Pays de L'Arbresle, pour tout projet touristique visant à développer et/ou qualifier l'offre patrimoniale du territoire.

L'appel à projet 2022 n'a enregistré aucune demande d'aide.



Territoire d'Excellence Pleine Nature

La Destination Monts du Lyonnais Tourisme a reçu la distinction « Territoire d'Excellence Pleine Nature » de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'occasion des Sommets du Tourisme 2022.

L'Office de Tourisme ayant participé à l'élaboration du dossier de candidature, les projets potentiels (publics ou privés) situés sur les communes du territoire peuvent donc être éligibles à la subvention annuelle de la part de la Région.



Extension du territoire Géoparc Beaujolais et renouvellement du label

En avril 2022, l'UNESCO a renouvelé le label Geoparc Beaujolais pour une nouvelle période de 4 ans.

La demande d'extension du périmètre déposée par les communes de L'Arbresle, Bully et Sarcey a également été acceptée. Le territoire compte désormais 4 communes, toutes engagées dans la préservation et la valorisation des patrimoines locaux via une démarche de développement durable.

Cette intégration donne lieu à une convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Beaujolais et l'Office de Tourisme concernant la mise en œuvre des actions 2023.



Candidature pour le label Les 100 Plus Beaux Détours de France

Le label Les 100 Plus Beaux Détours de France permet de distinguer des petites villes touristiques où chaque visiteur est sûr de trouver un patrimoine intéressant et de qualité, une identité artisanale et gastronomique et un hébergement et un accueil de qualité.

Le réseau ne souhaitant pas dépasser la centaine de petites villes pour conserver une dimension humaine et conviviale, la candidature déposée pour la ville de L'Arbresle n'a pas été retenue.

ACTIONS PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT ET A LA QUALIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL



Accueil de groupes

L'Office de Tourisme propose un service sur mesure aux groupes pour leur permettre de découvrir le large patrimoine du Pays de L'Arbresle.

Une activité en forte hausse en 2022 puisque 24 groupes ont réservé par le service groupe de l'OT soit 462 visiteurs (contre 8 groupes et 160 visiteurs en 2021) générant 5 900 € de retombées économiques pour le territoire et 951 € pour le service groupe de l'OT.



Mise en place d'une signalétique pour les hébergements touristiques du Pays de L'Arbresle

Pour faire suite à la pose initiale en 2018 de panneaux de signalisation d'hébergements touristiques sur le territoire, un nouveau schéma d'implantation a été réalisé en 2022 pour prendre en compte les nouveaux hébergements et supprimer les panneaux des hébergements ayant cessé leur activité.

ACTIONS PARTICIPANT A L'ANIMATION DU RESEAU

ACTIONS VISANT À INFORMER



Rencontres avec les correspondants communaux

Réunis au printemps, les correspondants communaux des 11 communes représentées ont pu échanger autour des missions de l'Office de Tourisme, ses nouveautés 2022 et de l'actualité du territoire.

Des entretiens individuels s'en sont suivis à l'automne 2022 pour une bonne prise en compte des besoins et le maintien de la relation avec la Communauté de Communes.



Diffusion de la «lettre du réseau»

Diffusée ponctuellement aux socio-professionnels, cette lettre permet au réseau d'acteurs de rester informés de l'actualité de territoire.



Visites de prestataires

Chaque année, l'Office de Tourisme va à la rencontre des acteurs du territoire, en privilégiant les nouveaux arrivants, afin d'établir un lien personnalisé avec eux : présentation des caractéristiques stratégiques du tourisme local, rappel des services proposés par l'Office de Tourisme, fourniture d'un kit de documentation/communication, réalisation de photos pour homogénéisation et renouvellement de la photothèque de l'Office de Tourisme en vue des différents outils de communication...



Agenda mensuel des manifestations

Depuis 2019, un agenda mensuel des fêtes et manifestations en Pays de L'Arbresle est élaboré et diffusé par l'Office de tourisme. Les organisateurs qui souhaitent paraître dans cet agenda sont invités à remplir un formulaire en ligne avant le 20 du mois précédent leur événement.

En 2022, 450 événements ont été déclarés par leurs organisateurs et envoyés aux 1 180 abonnés aux newsletters mensuelles. Le taux d'ouverture de la lettre d'information est en moyenne de 48 %.



Site internet Mon Pays de L'Arbresle.fr



Ce site internet propose une valorisation et mise en réseau des acteurs locaux.

Accessible depuis septembre 2022, il permet à chaque acteur économique et associatif de présenter son activité sous forme de fiche.

Une partie Blog permet de mettre en lumière des acteurs locaux qui ont coché un ou plusieurs critères suivants : « je consomme bio », « réparateurs » et « engagement durable ». Le but est de promouvoir les nouvelles démarches, les nouvelles initiatives et les bonnes pratiques.

Un Agenda permet de référencer tous les événements qui ont lieu sur le territoire (visite, ouverture d'une boutique, dégustation, temps de rencontre, atelier, etc.).

ACTIONS VISANT À VALORISER LES ACTIVITÉS



Dispositif d' «Office de Tourisme hors les murs»

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la mission d'accueil de l'Office de Tourisme en allant à la rencontre des visiteurs qui ne fréquenteraient pas la structure durant leur séjour, sur des événements intra et extra-territoriaux.

En 2022, ce dispositif a été déployé sur 8 événements permettant d'établir 445 contacts qualifiés.

LES ACTIONS PARTICIPANT A LA PROMOTION ET AU MARKETING



Relations presse et insertions publicitaires

Afin de valoriser les nouveautés touristiques du territoire, l'Office de Tourisme a maintenu des relations presse régulières auprès de médias jugés prioritaires (Calendrier des randonnées 2022 du Rhône, Application Prairy, Lyon Mag, campagne publicitaire web, Le Patriote, Le Pays, tournage d'une vidéo calibrée pour les réseaux sociaux en co-branding avec MX Lyon).



Éditions

Annuellement, l'Office de Tourisme met à jour sa collection d'éditions afin de proposer une information touristique actualisée et homogène et mettre en avant les nouveautés proposées.

Les différentes éditions de l'Office de Tourisme imprimées et diffusées en 2022 : Guide touristique 2022/2023, carte touristique, dépliant des Balades Gourmandes, des Dimanches Electriques 2022, des Visites Découvertes 2022, 17 fiches de randonnée, 26 circuits VTT et carte des circuits VTT.

Ces éditions sont complémentaires de celles des Destinations voisines (Monts du Lyonnais et Beaujolais) qui présentent également l'offre touristique du territoire.



Partenariats avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais

L'Office de Tourisme travaille chaque année en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais pour la réalisation de différentes actions de communication : réalisation d'éditions touristiques communes, déploiement de la Place de Marché, gestion partagée des réseaux sociaux, gestion du site internet de la Destination : www.montsdulyonnaistourisme.fr ...



Rhône Outdoor



Afin de capitaliser sur le fort engouement des clientèles autour des activités de pleine nature, l'Office de Tourisme s'associe au département du Rhône pour mettre en place une plateforme en ligne regroupant les offres phares, « Rhône Outdoor » et qui sera inaugurée et disponible pour le grand public à l'occasion du Salon du Randonneur en mars 2023.

FRÉQUENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Auprès du bureau d'accueil

3 761 demandes
(contre 2 286 en 2021).

représentant **6 792 personnes** (individuel, couple, famille, tribu) potentiellement concernées par ces demandes.

Via Internet

Légère hausse de 4% du nombre de sessions par rapport à l'année 2021 (51 896 sessions enregistrées dont 36 037 visiteurs uniques) et une hausse du nombre de pages vues de 9% (119 155 pages vues).

Top 3 des pages les plus consultées :

- 📅 Agenda, tous les événements à venir,
- 📄 Balades et randonnées, fiches randos,
- 🚲 Balades et randonnées, à VTT.

L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE, C'EST AUSSI...



La billetterie

Regain d'activité avec 7 billetteries d'événements (contre 1 en 2021) et poursuite de la billetterie de la Saison Culturelle de Saint-Germain-Nuelles.



La boutique

Vente de **146 articles** ouvrages et cartes de randonnées et produits du terroir pour un montant de 1 912€.

LA TAXE DE SÉJOUR

55 220 € de recettes de taxe de séjour collectées en 2021 dont 10% reversés au Département du Rhône au titre de la taxe de séjour additionnelle.

GLOSSAIRE

ACFI : Agent Chargé de la Fonction d'Inspection

ACPA : Aquatic Club du Pays de L'Arbresle

AIOLOJ : Aide au Logement des Jeunes

AMI : Aide à la Mobilité Individuelle

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

AOMTL : Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais

AP : Assistant de prévention

APA : Activité Physique Adaptée

ASA : Association Syndicale Autorisée

ASS : Allocation spécifique de solidarité

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BNSSA : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

BO : Bassin d'orage

BE : Manœuvre : Chargé de Manœuvre bâtiments techniques

BS : Chargé d'intervention élémentaire de remplacement et de raccordement bâtiments techniques

CAF : Caisse Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCMDL : Communauté de communes des Monts du Lyonnais

CCP : Commission consultative paritaire

CCPA : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

CDG : Centres de Gestion

CEOL : Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais

CHSCT : Comité d'Hygiène de sécurité et des Conditions de Travail

CNFPT : Centre National Fonction Publique Territoriale

COFIL : Comité de pilotage

COR : Communauté de l'Ouest Rhodanien

CT : Comité Technique

CTTI : Contrats de Travail Temporaire d'Insertion

DOO : Document d'Orientations d'Objectifs

DAPAP : Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique

DERU : Directive eaux résiduaires urbaines

Devéco : Développement économique

DGS : Direction générale des services

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DSN : Déclaration Sociale Nominative

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes

EPI : Équipement de protection individuelle

ERP : Établissement recevant du public

ETTI : Entreprises de travail temporaire d'insertion

FMI : Fréquentation maximale instantanée

FTTH : Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GMAO : Gestion de Maintenance assistée par Ordinateur

HT : Hors Taxes

LDG : Lignes directrices de gestion

MJC : Maisons des Jeunes et de la Culture

MNS : Maître-nageur sauveteur

PCA : Plan de Continuité d'Activité

PEC : Parcours emploi compétences

PIJ : Point Information Jeunesse

PLH : Plan Local de l'Habitat

PR : Poste de refoulement

PSC1 : Prévention et Secours Civiques

RAM : Relais Assistants Maternels

RDI : Rhône développement Initiative

RH : Ressources Humaines

RPE : Relais Petite Enfance

RSA : Revenu de solidarité active

RSU : Rapport Social Unique

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SCRH : centre de service des ressources humaines

SIG : Système d'Information Géographique

SOLIHA : Solidaires pour l'Habitat

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STAC : Service Technique de l'Assainissement Collectif

STEU : Station de Traitement des Eaux Usées

SYDER : Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône

SYRIBT : Syndicat de Rivières Brévenne Turdine

SYTRAL : Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

TCL : Transports en commun lyonnais

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

ZA : Zone d'Activités

ZAE : Zones d'Activités Économiques

ZI : Zone Industrielle

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE L'ARBRESLE
117 rue Pierre Passemard
69210 L'ARBRESLE
04 74 01 68 90
ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

Directeur de la publication : Pierre-Jean ZANNETTACCI

Rédaction : services de la Communauté de Communes

Impression : xxx

Crédits photos : Service communication, Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle, C. Genin, M-L. Luca, L. Véra, CGN Productions, Chabanne & Partenaires architecte, Unsplash



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

POUR CONNAÎTRE
TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE L'ARBRESLE



[@paysdelarbresle](#)



[Paysdelarbresle](#)



PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du pays de L'Arbresle
04 74 01 68 90 / ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr

www.archipel-aquacentre.fr / www.arbresletourisme.fr

